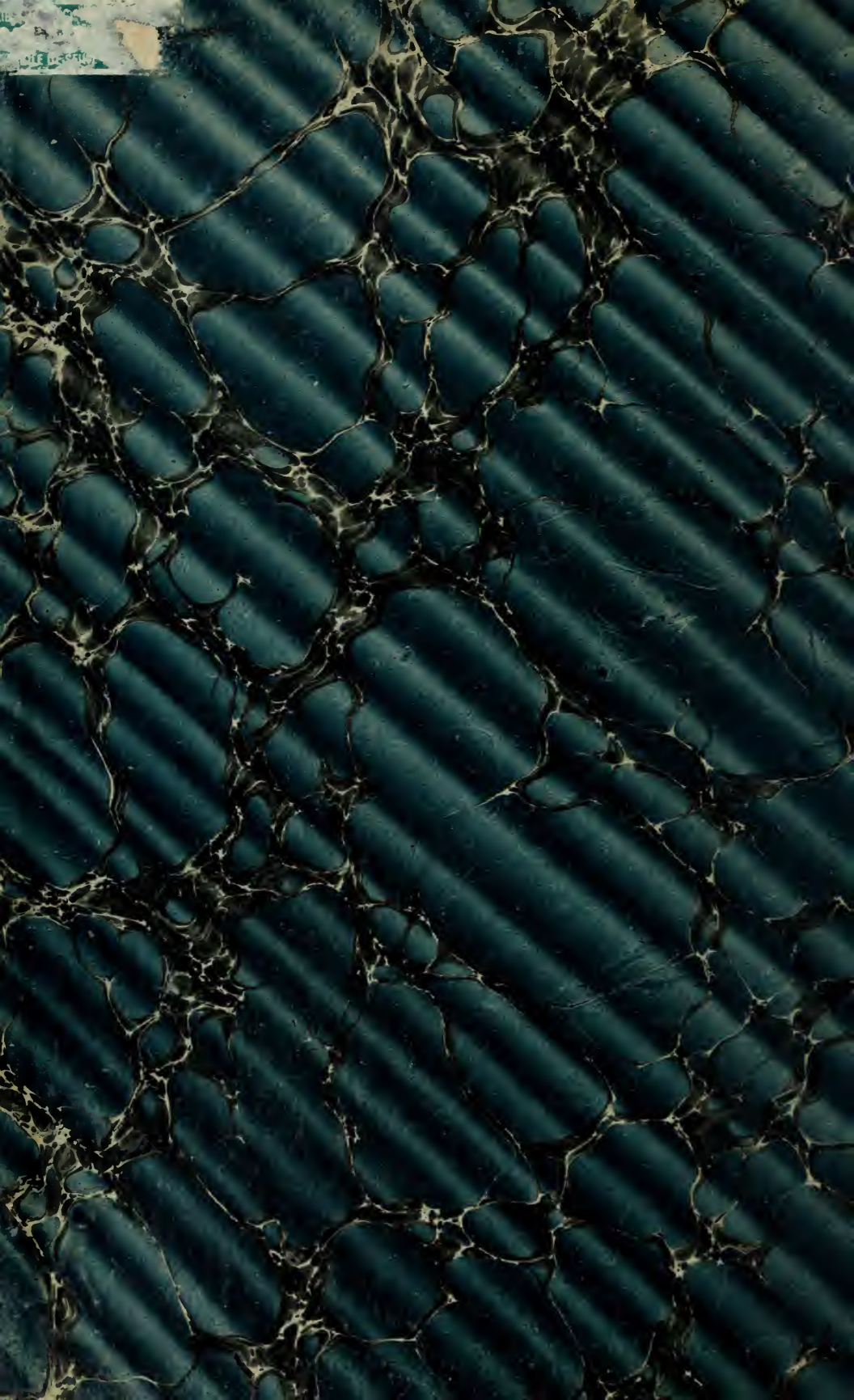


U d' / of Ottawa



39003002349834







CE



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

HISTOIRE

DU

THÉÂTRE DE S^t-QUENTIN

TIRAGE

200 exemplaires sur papier teinté.

40 — sur vergé de Hollande.

240 exemplaires.

GEORGES LECOQC

HISTOIRE

DU

THÉÂTRE DE S^T-QUENTIN



PARIS

LIBRAIRIE RAPHAEL SIMON

9, QUAI VOLTAIRE, 9

1878



PN

2636

.S37L4

1878



PRÉFACE



n écrivant ces quelques pages nous n'avons pas la prétention de publier une étude importante et complète, nous avons seulement voulu réunir les principaux documens qu'il nous a été donné de rencontrer sur un sujet digne, entre tous, d'intérêt.

*L*histoire du théâtre en province est chose curieuse, qui mérite d'être examinée attentivement, qui se présentera à nous sous mille aspects divers et inattendus. Pour qu'elle puisse faire un jour l'objet d'un ouvrage sérieux, il faut auparavant que chaque localité fournisse un certain nombre de matériaux qui serviront ensuite à construire l'édifice commun. Apporter notre contingent de ces matériaux, rappeler tout ce qui nous a paru devoir ne pas rester dans l'ombre, multiplier les textes officiels et les correspondances, faire enfin œuvre non d'érudit mais de chroniqueur, tel a été le but que nous avons poursuivi et que nous espérons avoir atteint.



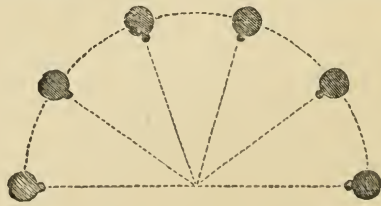
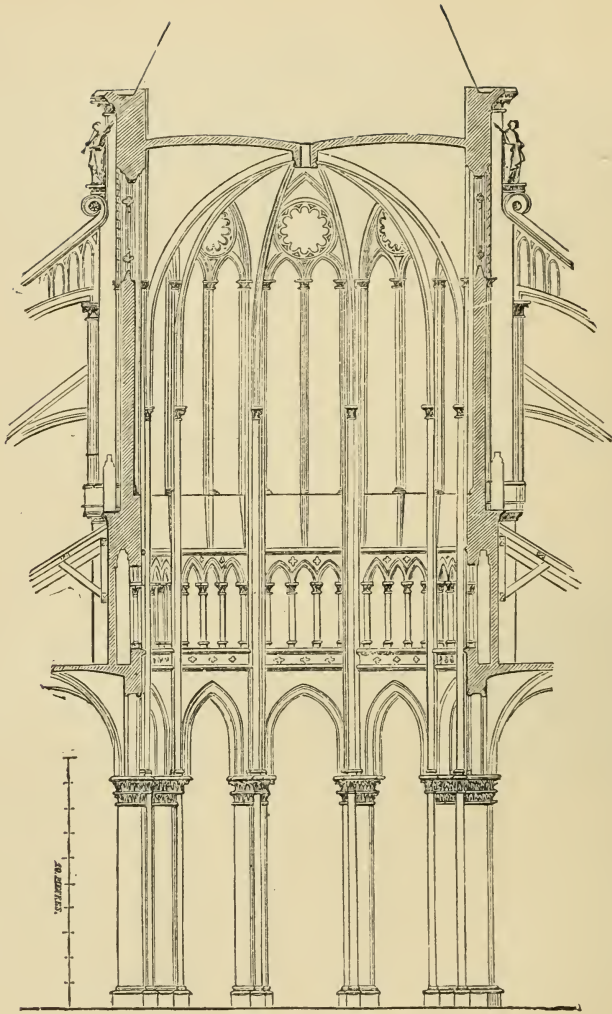
INTRODUCTION



DANS l'étude que nous avons entreprise, nous sommes forcément borné et nous ne pouvons guère dépasser les limites du xviii^e siècle. Jetons cependant, et sans pour cela remonter au déluge, un rapide regard en arrière.

Nous savons que la ville de Saint-Quentin fut, sous le nom d'Augusta Veromanduorum, la capitale officielle des Romains pour la province de Vermandois. On y voyait un certain nombre de monumens ; des bains, un temple dédié à Jupiter, etc., il est donc probable qu'un théâtre avait aussi été élevé dans la cité, mais il disparut pendant les incursions des Barbares et si son existence est vraisemblable nous ne pouvons ni l'affirmer, ni la prouver.

Il nous faut franchir un long espace de temps avant de rencontrer une scène d'une authenticité incontestable, et cette scène c'est l'Eglise qui l'a élevée dans son sanctuaire, où l'on jouait de longs drames dont les pieuses péripéties se déroulaient pendant plusieurs jours.



Vue intérieure de la Basilique de Saint-Quentin.
d'après un dessin de M. P. BÉNARD.

Les *Mystères* sont maintenant trop connus pour que nous venions, après tant de travaux remarquables, répéter ce que d'autres ont dit beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire ; rappelons seulement qu'au nombre de ces pièces figure la *Passion de saint Quentin*. Ce drame fut maintes fois représenté, mais comme il était en quelque sorte interminable et qu'on le donnait entre messe et vêpres, il était partagé en plusieurs dimanches. Lorsque Philippe, archiduc d'Autriche, fit son entrée dans la ville en 1501, on le régala d'un « jeu de Monsieur saint Quentin » extrait probablement de la pièce qui nous occupe « *sumptis e poemata longiori, quo passionem Martyris triduo, quatruiduoque de theatro nostri Sanquinlineses representabant* », comme dit Hémeré. Le drame complet, joué dans notre église, œuvre sans doute d'un poète local, véritable monument littéraire, a droit, suivant nous, à une courte analyse. Notre guide sera notre savant ami, M. Edouard Fleury qui a publié sur ce sujet une remarquable étude.

Les manuscrits, conservés en la bibliothèque de Saint-Quentin, ne comprennent pas moins de 24,116 vers, savoir : la *Passion de saint Quentin*, 18,846 ; son *Invention par sainte Eusébie*, 2,553, et la deuxième *Invention par saint Eloy*, 2,717 vers.

La première partie de cette trilogie se divise en quatre actes, Nous assistons d'abord au conseil que tient à Rome l'Empereur avec Constance Chlore, Galerius et les officiers du palais ; ce début n'est pas sans grandeur. Nous voyons ensuite la naissance de saint Quentin, où se trouvent de gracieux détails, témoins les paroles de la mère qui demande le nouveau-né :

.
« Or le me bailliès, car je veui

« Veoir sa très belle figure.

O très douce géniture

Déificque pourtraicture !

Si nature

« N'a eu quelque deffillance.
Tu es mon filz, ma figure,
Mon fang & ma pourtraicure,
Créature

« Faiçte à divine femblance,
J'ay porté fon enfance,
Mon amour, mon accointance,
Ma substance,

« O très douce géniture.
Tu es mon cœur, ma plaifance,
Mon foulas, mon aifance
En naiffance,

« Déifique pourtraicure.
Filz, il faut que je te baife,
Que je t'embrace à mon aife.
Et appaife.

« De ma douce marmillette
Il faut que fon cry folaise,
Que je te baigne & folaise
Et complaife ;

» Que je te porte & allette
En ta bouche vermillette,
Qui me ryt & fi fouriette
Tant doulcette.

» Filz, il faut que je te baife,
Je t'ay pris pour amourette ;
Très tendre & belle flourette
Trop tendrette

Que je t'embrace à mon aife.

Après ces couplets charmants une grave question se soulève : quel nom donnera-t-on à l'enfant. On propose celui d'un ami de la maison, Quintus, mais ce dernier répond :

« De Quintus faisons Quintinus,
Le nom est assez célestin
Et quy pis est je ne sçais nul
Se le fault appeler Quentin.

Satan ne reste pas en repos et pousse les Empereurs à persécuter les chrétiens ; il triomphe et bientôt Dardanie est assiégée.

Sans entrer dans de trop longs détails, citons la singulière énumération de tout un arsenal du XIV^e siècle. Dans un conseil de guerre, Maxence s'écrie :

« Armer se fault d'escutons,
De Jacques, de haubregeons
De fondelles, de plançons,
De cuiraches, de juppons,
Dars de flefches & de bouxons,
De bracquemars, de pouchons,
De picqz, de becqz, de fauquons.
De paffus & de lancettes,
De hachettes,
De houlettes,
De hunettes,
De jacquettes,
De daguettes
Accoulettes,
Et de coustilles lombardes,
De beuglères, de bombardes,
De ribaudequins, de bardes,
D'arcigayes, de taillardes,

De mortiers, de bastonnades,
De crennequins, d'efpingardes,
Coufteaux, coullards, esturgeades,
 Gaillardines,
 Bringandines,
 Crapaudines,
 Cucuvrines,
 Serpentines
 Gouges fines,
Abalestres & espées
A deux mains feront happées.

Ne nous attardons pas à ce siège homérique, retrouvons Quentin sur les bancs de l'école, suivons-le après sa conversion par le pape, nous arriverons avec lui en Gaule et à la fin du premier acte.

Le second acte contient 5,806 vers et se compose de 82 scènes où apparaissent 108 personnages. Il nous montre les persécutions dirigées contre les apôtres de la religion nouvelle. En apprenant les succès du jeune prédicateur, Rictiovare accourt à Amiens, fait saisir le courageux martyr et le livre aux bourreaux. Mais Quentin est délivré par l'ange Raphaël. Arrêté de nouveau, il est interrogé par le Préfet :

QUENTIN.

Je suis ferviteur
Du grand plâfmateur
Qui forma le monde.

RICTIOVARE.

Ceux de nos escolles
Perdent leurs parolles
Par ta faulce envie.

QUENTIN.

Prie donc les ydolles
Que souvent accoles
Qui leur rende vie.

Livré encore aux bourreaux, le martyr sort vainqueur de cette lutte avec les tourmens ; mais bientôt Agricolan arrive, apportant l'ordre impérial d'en finir avec Quentin.

Rictius Varus, en homme du monde, fait au messager cette invitation qui termine l'acte :

S'il vous plaît venez dîner
Avecq moy, et puis tous enfamble
Revenrons icy matiner
Ce Quentin pour quy l'on s'affemble.

Le troisième acte ne contient que 3,026 vers et peu d'épisodes intéressants. Le saint prêche dans Amiens, ou il y fait de nombreuses conversions dont le Préfet se console comme tantôt, en disant à Rayal, un de ses fidèles conseillers :

Nous irons enfamble soupper
Et nous deviferons à table
Quérans tous de l'envelopper
En quelque ferment détestable.

Le quatrième acte nous dédommage singulièrement de l'insuffisance du troisième ; c'est le plus long de tous, il a 6,547 vers. On emmène le martyr à Augusta Viromanduorum, c'est là que son long supplice doit finir avec la vie. Tour à tour nous sommes à Vermand, à Marteville, à Rome, et enfin dans la capitale du Vermandois où nous assistons au dénouement du drame.

Les deux autres parties de cette trilogie sont complètement inédites, n'ayant jamais été publiées ou même analysées. Toutes deux se réfèrent à *l'Invention du corps*, par

sainte Eusébie d'abord et par saint Eloy ensuite; elles ne diffèrent entre elles que par la différence même des détails historiques. Nous donnons ici la fin de la troisième partie dont nous avons copié, avec un de nos anciens condisciples, M. A. Bosquette, les 2,700 vers qu'il est bon de rapprocher du poème sur le même sujet, existant à la bibliothèque d'Oxford et publié par M. Peigné Delacourt.

On est à la fin d'une longue et laborieuse journée de fouilles et les précieuses reliques du martyr n'ont pu encore être retrouvées. Le Maître, s'adressant à ses agens, leur dit :

Gentilz fergans, je voy venir
La nuit qui fera très obscure
Et si ne povons avenir
Au faint corps dont on prend la cure,
Pour doubte de male aventure
Allés veillier à mon hostel,
Prenés garde à la fermeture,
Je demouray vers cet aufel.

Pendant on travaille toute la nuit, les assistants qui veillent, pour la troisième fois tombent de fatigue :

De fain & de froid nous baillons
Et de froidure qui nous nuit.

Voyant le zèle se ralentir et redoutant de ne voir arriver à bonne fin sa pieuse entreprise, saint Eloy se résout à se joindre aux ouvriers :

Balliès moi louchet souffifant
.
J'auray la fin de mon désir
S'il plait à mon Dieu sempiterno
Pour mieulx à mon gré le choisir
J'entreray en ceste caverne

(Eloy se dévota en la caverne.)

L'ABBÉ.

Aportés lumière en lanterne
S'éclarons le Seigneur très chier
Car haultement il se gouverne
Pour voloir ce fait retouchier.

ELOY.

Enffans, veilliés vous relefchier :
Je treuve ung anchien tombel
Qui tout œuvre fans rien lessier
Le fainct corps tout gent et tout bel.

L'ABBÉ.

Gloire à Dieu mon père éternel
Le tombel est de gros marien
Rompès fon farcus solempnel
Se regardés f'il y a rien.

ELOY.

S'il plait au Dieu célestin
Brisié fera de ce hoël.

(Eloy doit briser le farcus.)

LE MAIEUR.

Je voy fon fainct corps castien.
Menons joye et crions : Noël !

(Ils crient tous Noël & doit iffir globel de feu & fumée d'encens.)

Tous se félicitent et se réjouissent de cet heureux événement, le corps est placé dans un riche reliquaire, œuvre de saint Eloi, au milieu de l'allégresse générale.

Envisagé dans ses trois parties, ce grand mystère est, comme l'a fort bien dit M. Fleury à propos de la première pièce « plein d'intentions dramatiques, de contrastes cherchés et souvent de grand effet, d'émotions douces ou semées de sang et de carnage. Les détails sont pleins de naïveté souvent, tandis que l'ensemble en est très travaillé. C'est le produit hybride d'une langue qui débute et de l'art antique dont les traditions, récemment retrouvées, ont été parfois trop servilement suivies. » C'était donc une œuvre digne, à tous égards, de notre attention, autant par ses vastes dimensions que par les qualités et l'originalité qui la caractérisent.

Mais les *Mystères* ne seront pas toujours en honneur, et, dans des temps plus rapprochés, nous voyons le peuple prendre plaisir à des représentations d'un goût moins élevé : il s'amuse aux facéties des bateleurs qui avalaient « espées & bastons », exécutant les tours les plus bizarres et les plus singuliers. Dans toute la France sont célébrés et accueillis avec joie les *Trompettes-Jongleurs*, les *Singes* de Chauny. Saint-Quentin est trop près de cette ville, pour que ces artistes n'y vissent fréquemment, et bien qu'aucun document ne nous dise les jours et les programmes de leurs fêtes, on peut affirmer que plus d'une fois notre cité s'ébaudissait de leurs sauts et de leurs danses.

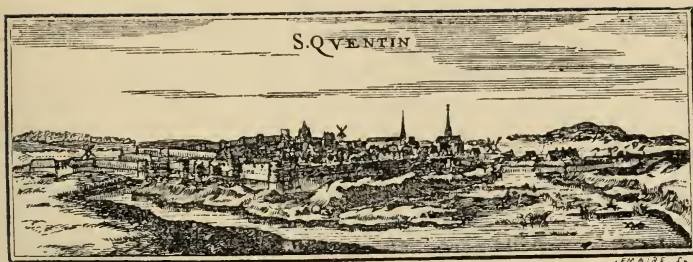
A une époque plus rapprochée encore, la Comédie était cultivée en Italie et bientôt la réputation des acteurs passa les monts. La France, quoiqu'elle fût alors dans un terrible moment de crise politique et religieuse, voulut entendre ces comédiens qui, au dire de Montaigne « ont de quoi rire partout, il ne faut pas qu'ils se chatouillent » ; elle leur fournit presque aussitôt des imitateurs et des émules. Des troupes sillonnèrent le pays, emportant dans leur chariot décors, costumes et théâtre ; offrant aux populations émerveillées le curieux tableau que Théophile Gautier a décrit avec tant de finesse et de couleur locale dans le *Capitaine Fracasse*. En

présence de ces nouvelles recrues qui, pour un gain problématique, répandaient par tout l'auditoire une folle gaieté, nous devons nous demander si nos ancêtres ont pu entendre leurs farces un peu grasses, et répondre aux lazzi passablement salés par un rire large et franc. Ici la réponse sera nettement affirmative, car nous trouvons dans les Registres de la Chambre du Conseil, à la date du 19 Janvier 1601, cette mention :

« Messieurs ont permis à une compagnie de comédiens françois de représenter tragaidies, comédies et farces à la charge de l'ordinaire. »

Dès lors et pendant un siècle et demi, les représentations vont se succéder, avec des alternatives de succès et d'échecs, tour à tour brillantes ou tristes, mais sans cesse plus nombreuses et probablement aussi plus soignées et plus suivies : le goût du théâtre s'est développé ; on va voir les acteurs, on les imite même le soir, en famille. En présence de cette disposition du public, de son empressement toujours croissant à répondre aux appels des directeurs, le Corps-de-Ville comprendra la nécessité d'élever une salle de spectacle digne de la cité.





CHAPITRE PREMIER

LA SALLE



LA nécessité de construire une Salle de Spectacle ayant les proportions et l'élégance que comportait la situation de la ville de Saint-Quentin se faisait depuis longtemps sentir quand une circonstance secondaire hâta la décision de la Municipalité. La Compagnie des Canonniers-Arquebusiers venait d'être autorisée à rendre *le Bouquet* qui lui avait été décerné à Châlons (1) et la cité tout entière fit ses préparatifs pour recevoir avec la plus grande solennité

(1) Voir notre *Histoire de la Compagnie des Canonniers-Arquebusiers de Saint-Quentin*.

possible, les délégués des cinquante compagnies composant l'Arquebuse de France. Dès le 8 août 1773, nous voyons le Corps-de-Ville prendre la délibération suivante :

« Messieurs les Mayeur & Echevins de la ville de Saint-Quentin étant assemblés en leur Chambre du Conseil, sur le rapport fait par Monsieur le Mayeur qu'il n'est pas possible de se flatter de parvenir à l'exécution du projet de construction de la halle aux laines en salle de spectacle sur les terrains de la halle aux laines & de l'Ange, attendu que la veuve Orcelle persistoit à ne point vouloir vendre sa maison, que d'ailleurs l'exécution du projet exigeant l'obtention de lettres patentes entraîneroit nécessairement dans des longueurs qui feroient perdre l'avantage que l'Hôtel-de-Ville est dans le cas d'en retirer si cet établissement étoit parfait avant la reddition du Bouquet de l'Arquebuse qui doit avoir lieu l'année prochaine; après quoy, Monsieur le Mayeur a observé que plusieurs de Messieurs les Officiers municipaux avoient vu depuis peu à Cambray un établissement pouvant servir au double objet ci-dessus & peu dispendieux; qu'il avoit été observé de très près par George Neukome, ouvrier ordinaire de la Ville qui estoit en état d'en rendre compte, qu'il ne pouvoit taire à la Compagnie les instances réitérées qui luy ont été faites par Monsieur l'Intendant dans son dernier voyage de faire un établissement de ce genre en cette ville par suite des différentes réquisitions qui luy en ont été faites par

des personnes de tous états de cette ville ; qu'il observoit encore à Mefdits sieurs qu'une personne de cette ville offroit d'avancer les deniers à ce nécessaires, sur quoy, la matière mise en délibération, Mefdits sieurs ont arrêté à la pluralité des suffrages qu'ils prioient Monsieur le Mayeur de faire comme si le terrain de la halle aux laines en y joignant en tout ou partie de la petite rue susceptible de recevoir un établissement de ce genre comparativement à celui de Cambray ; & en ce cas ont arrêté que Mondit sieur le Mayeur feroit faire les plans & devis pour en connaître la dépense & la possibilité de l'exécution, & demanderoit à Monseigneur l'Intendant toutes autorisations nécessaires pour faire l'emprunt & la construction pour l'intérêt de la somme à emprunter estre perçu par privilège sur le produit des spectacles & autres divertissemens publics, sans toucher aux revenus de la halle aux laines, & néanmoins il a esté arrêté que jamais Messieurs ne permettront aux comédiens publics de jouer dans le carefme, comme aussy que le projet cy dessus n'aura son exécution qu'autant que la dépense n'excédera pas la somme de 15,000 livres.

Fait & arrêté les jour & an susdits :

COIGNART DU ROTOY,
MEGRET DE CHEVENNES, DESAINS,
G. QUENTIN-CAMBRONNE.

Lorsque l'on répandit dans les principales villes de France le grand placard-affiche destiné à apprendre

au public toutes les munificences de la fête qu'offraient les Canonniers et la ville de Saint-Quentin aux visiteurs étrangers, on inséra au milieu d'un programme alléchant entre tous, ce paragraphe qui nous intéresse spécialement :

« Tous les jours de cette superbe fête seront marqués par des divertissemens sans nombre & de toute espèce. Les Officiers municipaux viennent de faire construire une salle de spectacle qui égale les plus belles du royaume, & dans laquelle une troupe choisie d'excellens comédiens donnera les pièces les plus amusantes, tant pour les objets que pour la musique, la danse & les décorations, & à la suite il y aura chaque jour grand bal. »

Mais la Salle ne fut pas élevée sans d'énergiques protestations d'une partie du public, protestations résumées en une brochure anonyme, dont nous n'avons pu connaître l'auteur, et de laquelle nous extrayons les passages les plus importans. Elle a, ainsi qu'on va le voir, la forme épistolaire, si en faveur à cette époque.

A Saint-Quentin, ce 1^{er} Mai 1774.

LETTRE D'UN CITOYEN DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN A M. **

*Sur l'Etablissement d'une Salle de Spectacles
dans la même Ville.*

Patience, et longueur de tems,
Font plus que force ni que rage.

LA FONTAINE.

« J'ai tort. Monsieur, si je m'expose sans nécessité. Peut-il m'être avantageux ou agréable de contredire

une partie des Magistrats de cette ville ? Je considère leurs personnes ; je rends justice à leur intention, à leurs travaux, à leur zèle patriotique. Un retour réciproque d'union, d'honnêteté, m'oblige à toutes fortes d'égards envers eux. Mais les égards ne doivent l'emporter sur les devoirs que lorsque ceux-ci se bornent à l'apparence : justice & vérité, voilà les deux plus essentiels devoirs de l'homme. Lorsque les ménagemens personnels portent l'homme à changer cet ordre, il est coupable. Puis-je l'être lorsque je cède à ce que la voix réunie de ces deux devoirs m'inspire.

» Voilà donc le projet conçu depuis si longtemps, traversé par tant d'obstacles, qui s'exécute enfin ; avec quelle joie la jeunesse de notre ville ne voit-elle pas s'élever les murs de ce nouvel édifice ! avec quel empressement des bras mercenaires se hâtent-ils, nuit & jour, de travailler à cet important ouvrage ! Que de citoyens estimables d'ailleurs s'applaudissent de ce nouvel établissement. C'est un embellissement pour la ville ; « par ce moyen nous aurons des divertissemens » honnêtes : les représentations théâtrales formeront » nos citoyens : elles leur donneront un goût, une » finesse de tact, une délicatesse, une élévation de sentiment qu'il est difficile d'acquérir dans une province ; » par ce secours, nos mœurs feront policées, l'oïveté » aura une occupation, le travail un délassement. Le » peuple sera amusé, distrait de ses maux : nous nous » mettrons au niveau des grandes villes du Royaume, » qui presque toutes jouissent de cet avantage. »

» Voilà certainement le tableau présenté du beau côté ; mais voilà en même tems, selon moi, le plus dangereux conseil qu'on puisse donner. Voilà le sujet de mes alarmes, voilà le mal que je voudrais prévenir. Aussi éloigné de vouloir nuire que de déplaire, je ne veux attaquer personne ; mais quand je me tromperois, puis-je me taire ? Je suis vrai citoyen, je ne puis trahir ma conscience, mon devoir, ma patrie. Mes compatriotes n'ont pas besoin de mes conseils, mais moi j'ai besoin de m'honorer en montrant que je pense comme les sages dans les circonstances présentes.

» Je ne parlerai point par conjectures. Je respecte les motifs, les intentions, les mesures, les démarches des particuliers : Je voudrais être clair & simple, je crains d'être diffus. Pour être utile, il faut être agréable & j'ignore cet art-là. Tel sourit malignement à mon préambule : foit, mais je dirai quelque chose de bon, puisque je dirai quelque chose de vrai.

» Je suis bien éloigné aussi de prendre le ton fier & dogmatique qui ne m'appartient pas ; nos pasteurs n'ont pas besoin de ma plume pour défendre les sentimens qu'ils soutiennent ; sensibles au bonheur que nous avons de posséder parmi nous un corps d'officiers de morale, comme les appellait l'abbé de Saint-Pierre, & de ministres de la vertu, il nous importe qu'ils jouissent de la paix qu'ils font aimer aux autres. Je bornerai mes réflexions à ce qui est de ma compétence. Je me contenterai de chercher des éclaircissemens que notre tranquillité, notre

bonheur, l'intérêt de nos mœurs nous rendent nécessaires. Je puiserai mes raisons dans le sein des familles. Je prie tous mes concitoyens de considérer qu'au moins si je me trompe, mon erreur est excusable.

» Au premier coup d'œil de cette salle, je vois qu'on se propose un amusement public. Sans prétendre être philosophe, Monsieur, ne puis-je pas vous faire une question. Est-il bien vrai qu'il faille des amusemens à l'homme ? La vie est si courte, & le temps est si précieux ! Au moins conviendrez-vous qu'ils ne soient permis ces amusemens qu'autant qu'ils sont nécessaires, & que tout amusement inutile est un mal. L'état de l'homme, dit un philosophe, car moi, je vous le répète, je ne le suis pas, « a ses plaisirs, » qui dérivent de sa nature, qui naissent de ses travaux, de ses rapports, de ses besoins ; & ces » plaisirs, d'autant plus doux que celui qui les goûte » a l'âme plus saine, rendent quiconque en fait jouir » plus sensible à tous les autres. Un père, un fils, un » mari, un citoyen, ont des devoirs si chers à remplir » qu'ils ne leur laissent rien à dérober à l'ennui. Le » bon emploi du tems, rend le tems plus précieux » encore ; & plus on le met à profit, moins on en » sçait trouver à perdre ; » c'est le mécontentement de soi-même, c'est le poids de l'oïveté, c'est l'oubli des goûts simples & naturels, qui rendent si nécessaire un amusement étranger. Avoir besoin d'attacher incessamment son cœur sur la scène, c'est prouver qu'on

est assez mal avec foi. La simple nature dicta la réponse de ce barbare à qui l'on vantait la magnificence des cirques de Rome : les Romains, demanda ce bon homme, n'ont-ils ni femme, ni enfans ? Mais je dois sentir que ce langage n'est plus de saison dans ce siècle : parlons pour être entendu. Les spectacles font-ils bons ou mauvais ?..... »

Nous laissons ici de côté de nombreuses pages où, au milieu de développemens inutiles et n'ayant aucun rapport direct avec le sujet, l'auteur passe en revue et célèbre les héros grecs qui ne voulaient pas de théâtre, mais qui élevaient leurs enfans en vrais spartiates ; il continue ensuite en ces termes :

« Si j'insiste longtems, Monsieur, à admirer ces tableaux, c'est par la difficulté, par la répugnance que je sens de mettre après cela nos concitoyens sur la scène. Venons-y cependant, puisqu'il le faut, & puisque mon dessein est de faire voir ce qui résulte de l'établissement d'une salle de spectacle dans notre ville. Je me renfermerai dans des réflexions si simples, si sensibles, que chaque citoyen, à ce que j'espère, ne pourra les nier. J'ometts ici toute comparaison de notre sexe avec les femmes anciennes, même dans notre patrie. Quelle contradiction ne trouverois-je pas entre l'éducation qu'une mère donne à sa fille le matin & celle qu'elle lui donne le soir ; dans un temps & dans un autre ? Et quelle est la mère qui débiteroit à sa fille la morale débitée & mise en action sur le

Théâtre ? Venons à des objets d'économie pour nous qui payons, au sujet de cette salle de spectacles ; oublions un moment les mœurs, pour penser à nos besoins réels.

» Notre ville est riche, dit-on ; le commerce y est florissant, affecte-t-on de publier ; il y a 42 maisons qui ont 1,000 écus de rente en possession, jusqu'à 10,000 livres : il faut nous mettre sur le niveau des grandes villes ; il faut au peuple des amusemens ; c'est un gain tout clair pour l'Hôtel-de-Ville qu'une salle de spectacle. Ne sont-ce pas là les motifs dont on s'applaudit ? Répondons en bref à chaque article.

» S'il est quelques habitants qui jouissent d'une fortune brillante en apparence, peut-on nier que le plus grand nombre vivent dans une misère assez dure ? Les malheurs attachés à notre commerce n'ont-ils pas occasionné depuis 20 ans, 7 millions de perte, lesquels répartis pendant 20 ans font, chaque année, une perte de 35,000 livres. Supposons 10,000 habitans, au plus, dans notre ville ; combien vivent absolument de leurs rentes, & dans une vie aisée ? On a présenté, dit-on, à l'œil du Ministère public un mémoire contenant 42 maisons dotées de 3,000 livres de rente chacune, en terres, jusqu'à 10,000 livres de rente. Cela est bien aisé à écrire, impossible à prouver. On met en fait qu'il n'y a pas 10 maisons dans notre ville qui ayent 3,000 livres de rente en total & en terres.

» Loin que la salle de spectacle soit un gain, un avantage pour l'Hôtel-de-Ville : il s'en faut bien ! En voici la preuve :

» L'Hôtel-de-Ville a 18,000 livres de rente ; ses charges montent à la même somme ; il doit à présent (en 1774), environ 100,000 francs, ainsi c'est 5,000 livres de rente de plus que ses charges ordinaires. Supposons maintenant avec vous que cette salle ou chambre rapporte de loyers aux différents particuliers, aux troupes des comédiens, 2,000 livres par an, ce n'est encore aucun profit pour l'Hôtel-de-Ville. Cette salle rapportoit 1.000 livres d'intérêt à différens marchands, sans être rebâtie ; son rétablissement coûte au moins 60,000 livres ; c'est 3,000 livres de rente à la charge de l'Hôtel-de-Ville qu'il faudra prendre sur les particuliers. Que cette somme feroit bien mieux employée à soulager tant de malheureux qui languissent dans les prisons ! Je pourrois comparer la nécessité de réparer le bâtiment de la prison, avec la nécessité de bâtir cette salle ; la comparaison feroit trop aisée. Je l'ometts.

» Venons à l'avantage prétendu d'une troupe de comédiens, résidens pendant quelque tems dans notre ville. Je les suppose bons, ces comédiens, & qui est-ce qui en jugera ? Je suppose leur chambre complète. Si Paris ne produit ordinairement & habituellement que 12,000 personnes aux spectacles, notre ville, suivant les lois du calcul, composée au plus de 10,000 habitans ne doit produire au Théâtre que

20 personnes assidues. La recette journalière est donc bien éloignée de fournir à l'entretien de cette salle : (car croisons-nous que les citoyens opulens de cette ville fourniront une partie de la dépense.) Supposons que les comédiens goûtés, applaudis, restent trois mois dans cette ville ; supposons que des 20 personnes habituellement assidues chacune paye 30 sols ; supposons que, de 90 jours, les comédiens en jouent 50, cela fera 50 chambrées qui, à 52 livres font la somme de 2,600 livres : vous voyez que je suppose plus que vous n'osez prétendre.) Otez là-dessus le loyer de la salle de spectacle, 500 livres pour 50 représentations ; supposez les comédiens composés seulement de 12 personnes pour toute leur troupe, il leur restera seulement 1,300 livres pour vivre & pour les autres dépenses, pour trois mois & pour tout ; & de là quels inconvéniens !

» Oui, deux ans seulement de comédie habituelle dans notre ville, & tout est perdu. Notre société sera rompue, nos cercles plus vuides. La jeunesse réunie journalièrement dans un même lieu, les mœurs de vivre qu'on y verra dépeintes & que l'on s'empressera d'imiter, l'exposition affectée des dames & des demoiselles riches ou brillantes de notre ville, comme sur le devant d'une boutique, tout cela combattra, détruira bientôt notre ancienne bonhomie, tout cela produira dans notre jeunesse le désir de voir Paris, & nous autres qui resterons nous aurons bientôt l'air de provinciaux ; mais après bien des courses. des frais.

des tentatives, je les suppose bons ces comédiens de province ; ce fera une taxe volontaire à la vérité, mais toujours onéreuse & toujours dangereuse au peuple que vous introduirez. Le désir d'aller à la comédie, celui du délassement, la honte de travailler pendant que les autres ne travailleront pas, autant de tentations pour le peuple. 12 sols à chaque particulier pauvre coûtera plus que 30 sols à un homme riche & ce même délassement qui coûtera peu au riche, qui lui fournit même un moyen d'économie, affaiblit le citoyen qui n'est pas riche en ce qu'il est pour lui un surcroît réel de dépense, & une diminution réelle de travail ; & de là, dans une ville comme la nôtre, l'inégalité des fortunes, inégalité toujours dangereuse dans une petite ville, où tous les sujets, éloignés des regards du prince, doivent être égaux bien loin d'être au-dessus des loix, à raison de cette opulence. Un grand homme (Sully,) qui nous connoissoit bien, a bien sçu nous dire « spectacle & comédie dans » une petite ville, source d'inégalité. » Les hommes ici ne sont jugés ni par leurs richesses ni par leurs habits.

» Nos comédiens une fois admis, ou laisseront 3.000 livres de dette, ou emporteront 3.000 livres, perte égale en deniers, & en pure perte pour le peuple. Jugez-en par l'expérience. L'amusement qui fait ainsi sortir l'argent de chez nous, est le pire. C'est donc un grand désavantage que l'établissement de cette salle considérée sous tous les rapports.

» Oferait-on citer parmi les avantages prétendus, celui de louer cette falle à différens particuliers pour divers divertiffemens ; pour jouer des comédies, par exemple ? Oferait-on dire que l'Hôtel-de-Ville fe prête à de telles manœuvres ? Peut-on propofer de fang-froid d'adopter dans une ville comme la nôtre l'ufage trop communément et peut-être trop facilement reçu en France, de jouer des comédies bourgeoifes ? Au lieu de notre ancienne infcription fi honorable pour la ville *Civis murus erat*, ne ferait-on pas tenté, en voyant nos jeunes perfonnes aller donner & recevoir des leçons de comédie, de dire & de mettre fur la porte de la falle de la comédie : *Civis mimus erat* ? Quel but contraire, j'ai dit, quelle utilité ! Si c'est une tragédie qu'on nous représente, que nous font les héros ; nous ne fommes pas faits pour l'être. Si c'est une comédie, elle nous portera les ridicules d'autrui fans nous corriger des nôtres ; fi c'est un opéra bouffon, comme c'est l'ordinaire, quels modèles, Monsieur, pour un peuple naturellement droit, bon, fimple, ennemi de la fourberie ! quelles leçons pour nos jeunes perfonnes ! Quelle mère voudroit que fa fille refsemblât à celles que l'on représente comme aimables ? »

Arrêtons ici notre citation ; l'auteur, qui regarde comme effrayant le voyage de Paris, qui craint de paraître trop provincial et qui n'est pas fait du tout pour être un héros se lance, de nouveau, à perte de vue dans une amusante tirade contre le Théâtre :

ses développemens aux dimensions exagérées nous attarderaient en vain ; ce que nous avons voulu indiquer par les emprunts que nous avons faits à sa prose anonyme c'est l'opposition d'une partie de la bourgeoisie et la manière de voir de ces opposans : on jugera par là qui avait raison.

Malgré cette opposition dont nous reverrons tantôt une manifestation nouvelle, la Salle de Spectacle fut reconnue nécessaire, sa construction fut ordonnée et exécutée. Il nous sera facile de nous rendre compte de son importance en jetant les yeux sur les plans qui en ont été dressés. Ces plans existent aux Archives du département de la Somme et ils nous ont été gracieusement communiqués par M. Boca, archiviste. Grâce à sa bienveillance nous avons pu les faire copier et les reproduire.

Les planches I, VI et VII sont sur une même feuille, en un même projet. Cependant nous savons que la Salle de Spectacle, détruite seulement il y a quelques années, n'eut jamais que deux rangs de loges et non trois, de sorte que de ce projet, la façade seule (pl. I) semble avoir été exécutée : tandis que les planches III, IV et V, nous donnent le profil et le plan de la Salle. Quant à la planche II, elle répond évidemment à un projet d'agrandissement à l'aide de la démolition des maisons voisines mais l'on sait que les propriétaires de ces immeubles et notamment celui de la maison de l'Ange se refusèrent absolument à les vendre. De sorte que la petite façade (pl. I).

le plan (pl. III), le profil (pl. IV) et la coupe (pl. V) sont les documens les plus importans que nous puissions consulter. En effet, ce sont les seuls qui nous représentent la Salle de Théâtre telle qu'elle fut construite.

La Salle avait moins de trente mètres de long sur une dizaine de large.

Au rez-de-chaussée était un petit vestibule d'entrée contenant un bureau, un vestiaire et deux escaliers distincts : un pour chaque rang de loges. L'entrée principale était située sur la rue de la Comédie, il y avait seulement un couloir de sortie vers la place, c'est-à-dire exactement l'inverse de ce qui existe aujourd'hui. Il n'y avait pas de foyer. La Salle était oblongue, terminée du côté opposé à la scène par une partie demi-circulaire. Enfin elle était à plafond plat avec grenier au-dessus.

La scène ouvrait par une partie carrée sur toute la largeur de la Salle ; elle était peu profonde, peu large ; le machinage se réduisait au jeu des coulisses, des plafonds et des fonds seulement ; il était fort incomplet par suite du peu d'élévation des dessous, et du grenier où étaient les tambours des fonds.

Derrière la scène et sur le côté, le vestiaire des acteurs, au-dessus celui des actrices qui n'avaient pas de loges distinctes.

Il n'y avait que deux rangs de loges, premières et secondes, plus un amphithéâtre à hauteur des premières, et un orchestre debout.

Voici d'ailleurs la légende explicative de la planche III (1.)

- A. — Théâtre (*scène*), longueur 24 pieds, largeur 17 pieds 15 pouces.
- B. — Couliisses et rideau.
- C. — Loge du souffleur.
- D. — Lampions.
- E. — Orchestre, longueur 5 pieds, largeur 21 pieds.
- F. — Parquet, mêmes dimensions. Entre le parquet et l'amphithéâtre, le parterre debout, long de 13 pieds sur 21 de large.
- H. — Amphithéâtre, 8 pieds.
- I. — Entrée de l'Amphithéâtre, 3 pieds de large.
- J. — Corridor des loges, 22 pouces sur 26.
- K. — Escalier, 3 pieds 10 pouces de long.
- L. — Loges, larges de 4 pieds 4 pouces.
- M. — Loges de balcon, 4 pieds 8 pouces.
- N. — Escalier de théâtre, 28 pouces.
- O. — Derrière des coulisses 4 pieds, 4 pouces, et fond de théâtre, 4 pieds 10 pouces.
- P. — Escalier pour la chambre des acteurs, 3 pieds de large.
- Q. — Escalier pour monter aux machines et à la chambre des actrices, 3 pieds de large.
- R. — Grand porte pour donner de l'air au théâtre, 6 pieds de large.

La Salle pouvait contenir environ 600 personnes.

La Salle construite, il fallut payer les ouvriers et, avant, vérifier les mémoires. Nous avons sur ce point

(1) Ce plan fut fait par ordre de la ville, ainsi que nous le voyons par cette mention « 2 mars 1779. Cent livres à Quentin Bachelet, m^e maçon, entrepreneur de bâtiments, pour avoir fait le plan en profil, en long et en large de la Salle de Spectacle pour remettre à Mgr l'Intendant. »

des détails fort précis. C'est ainsi que nous rencontrons d'abord une délibération du 17 juin 1774 :

« Monsieur le Mayeur a mandé en la Chambre les ouvriers de tous les Etats qui ont travaillé à la construction de la halle-aux-laines & de la falle de spectacles, à laquelle se font présentez Georges Neukomme, maître charpentier, Quentin Bachelet, maître maçon, Charles-Louis Chatelain, maître férurier, Bourré maître menuisier, Pingret aussi maître menuisier & Nicolas Dacheux, maître cordier, tous demeurant en cette ville, auxquels mondit sieur le Mayeur en présence de l'avis & consentement de Messieurs les échevins & après en avoir préalablement délibéré a observé que par l'inspection faite par plusieurs de mesdits sieurs & notamment par Messieurs les Commissaires de tous les mémoires remis par lefd. ouvriers à cet égard à mesdits sieurs les Commissaires, ils avoient reconnu que pour arrêter avec justice, chacun desd. mémoires il feroit nécessaire qu'ils fussent remis & confiez à une personne de probité & reconnu capable & qui eût une parfaite connaissance de la valeur & du prix des matériaux qui y ont été employez & de tous autres objets; qu'il croyait que si monsieur Chabaud, ingénieur du Roy en cette ville vouloit bien avoir la complaisance de faire ce travail, sa probité & ses lumières très notoires, estoient un sieur garant de la justice à faire en pareil cas, que personne n'estoit plus capable que

lui en tenant la balance exacte en faisant l'arresté desdits mémoires. »

Ce qu'approuvèrent les ouvriers.

Quelques jours après, le 5 août 1774 :

» Messieurs, considérant que la dépence considérable occasionnée par la construction de la salle de spectacle exige l'économie la plus rigoureuse pour que le produit de cette salle (déduction faite des frais de régie indispensable) ne soit point encore altéré par une remise accordée au sieur receveur sindic pour le revenu ordinaire de la ville, ont prié M. Colliette, premier échevin, de vouloir bien se charger de recevoir gratuitement des receveurs & contrôleurs des produits de laditte salle les sommes qui doivent revenir à l'Hôtel-de-Ville sur les états qui seront délivrés par lesdits receveur & contrôleur & certifié véritable par l'un d'eux ; ce que ledit sieur Colliette a accepté & promis d'en rendre compte, & attendu que la caisse de lad. salle doit 705^l 15^s 3^d à celle du domaine de la ville suivant l'Etat fourni le 1^{er} août suivant par M. de Bournonville receveur sindic, led. sieur Colliette a été autorisé à remettre ladite somme audit sieur de Bournonville des premiers deniers de sa recette qui sera allouée en dépence audit sieur Colliette sur la quittance dud. sieur de Bournonville ; & quant aux sommes qui seront reçues par la suite elles resteront ès mains dudit sieur Colliette pour être employée sur les ordonnances de

Messieurs au payement des marchands qui ont fourni pour lad. salle & des ouvriers qui y ont travaillé.

Etant arrivés à la tête de la Municipalité, les Opposants, prirent à la date du 29 décembre 1775, cette délibération :

..... « La matière mise en délibération, Messieurs désirant, autant qu'il est en eux, satisfaire aux engagements contractés par leurs prédécesseurs, entreprise sans réflexion, suivie & exécutée avec une somptuosité & une profusion au dessus des forces de la ville qui n'est pas à beaucoup près assez opulente pour entretenir annuellement une troupe de comédiens qui puisse la dédommager des frais immenses de son établissement & de son entretien, ont unanimement arrêté que Monseigneur l'Intendant fera très humblement supplié d'allouer la dépense faite par leurs prédécesseurs pour la construction de lad. salle de spectacle pour la somme de 67,000 livres.

» Pareillement les autoriser pour remplir ce qui reste desd. ouvrages à faire délivrer & signer en leur qualité de mayeur & échevins des ordonnances au profit desd. ouvriers ou de leurs cessionnaires payables d'année en année jusqu'à la concurrence de 3,000 livres par an, laquelle somme sera prélevée annuellement par privilège & préférence sur le produit de lad. salle de spectacle, & où il ne seroit suffisant sur les revenus du domaine de la ville, & pour en faciliter le paiement fera pareillement

supplié Monseigneur l'Intendant d'ordonner que la perception des 6^s & 4^s sur les 1^{res} & 2^{es} places, dont la perception a été établie par nos prédécesseurs, ne pourra être abrogée jusqu'à l'entière extinction des dettes contractées pour lad. construction.

MAILLET, POITEVIN, GUILLAUME,
JOSSELIN, GALET, CRETEIL.

Approuvé par l'Intendant d'Agay, le 7 mars 1776.

La construction du théâtre nécessita de nombreux matériaux.

Du 6 septembre 1773 au 11 juin 1774, il fut employé :

1,896 mannes de chaux.	
366,240 briques.	
1,280 pieds de pierre des carrières d'Autreville.	
455 " — — de Salency.	
152 " — — du Câtelet.	

Il fallut, pour le pavage du corridor 4,100 carreaux, pour les marches du perron 166 pieds de pierre à une livre le pied; le balcon fut formé d'une seule pierre coûtant 36 livres.

Pendant le même laps de temps, il fut travaillé :

par Bachelet,	94 journées.
les tailleurs de pierre,	294 —
les maçons,	2,353 —
les manœuvres,	2,830 —

Nous nous bornerons à cette citation qui donne une idée suffisante de l'importance relative de la construction. Pour en finir avec cet ordre d'idée, indiquons encore les prix payés aux principaux ouvriers et aux personnes ayant fait des avances à ce sujet :

NOMS DES OUVRIERS.	SOMMES DUES.
Frais de contrat d'emprunt	195 ¹ » s » d
Savreux, écrivain	6 » »
Megret et Desains	86 » »
Mallet, greffier	95 4 »
Margrais, machiniste	8,810 13 »
Sensier, voiturier	178 16 »
Bertoux, caporal	21 18 »
Namuroy, notaire	161 13 »
Bayeux, scieur de long	274 13 6
Leroux de Beaulieu	665 11 »
Degrave, tourneur	150 » »
Megret de Chevennes	120 6 »
Pontruet, voiturier	200 » »
Fouquier, notaire	86 » »
Les Peintres	3,009 » »
Hautain, sculpteur	300 » »
Bertoux, caporal	28 » »
Dollé, factionnaire	13 4 »
Megret de Chevennes	20 » 6
Dannequin	21 » »
Les Peintres	624 » »
Dubois, épicier	43 19 9
Megret et Desains	17 16 ».
Grebert	25 1 »
Veuve Orcelle	359 » »

NOMS DES OUVRIERS.	SOMMES DUES.		
M. Martin, marchand de draps	440	»»	»
Defrance	49	10	»
Née	2	14	»
Degrave, tourneur	125	4	»
Bertoux, factionnaire	9	»	»
Martin, marchand de drap	59	16	»
Le Roy, chaudronnier	230	»	»
Duparc	108	18	»
Creuza	4	»	»
Dacheux, cordier	553	4	»
Pingret, menuisier	4,509	8	11
Bachelet, maçon	16,217	7	4
Nukomme, charpentier	13,076	14	1
Douré, menuisier	3,305	17	»
Chatelain, serrurier	2,590	17	»
Registres	»	»	17
Grebert	180	»	»
Rochefort	41	7	»
Doublet	6	»	»
Sergens de ville	15	»	»
Papier	1	17	6
Carré, marchand de fer	22	4	»
Vinchon	19	4	»
Hauquet, marchand de fer	143	16	3
Metout et Graux, vitriers	1,374	17	»
Morel, menuisier	79	15	»
Hautoy, imprimeur	89	17	6
Mlle Fournier, marchande	1,207	2	»
Les tapissiers	804	10	»
Leroux de Beaulieu	1	7	»
Segard, peintre	80	»	»

NOMS DES OUVRIERS.	SOMMES DUES.		
Magne, fërblantier	159	»	»
Bayeux, paveur	328	7	6
Lecomte, cabaretier	148	3	»
Audibert, fondeur	140	18	»
Julien, briquetier	1,953	8	»
Bricard, couvreur	71	18	»
de Bournonville	519	8	»

Soit un total de 64,176 livres 3 sols 10 deniers, et ce n'était pas tout. Une lettre du Corps-de-Ville à M. de Bonnemain secrétaire du comte de Périgord constate, en effet, que les dépenses dépassèrent le chiffre de 90,000 livres.

Pour payer toutes ces dépenses on se trouva bien gêné, il fallut emprunter; heureusement les bons moines de Vermand (1) étaient là, qui avaient de l'argent et le prêtèrent ainsi que le constatent les documents que voici, savoir : une délibération du Corps-de-Ville, une du Chapitre de l'abbaye, enfin l'accord intervenu entre les contractants.

« Cejourd'hui vendredy quatorze juin mil sept cent foixante-feize, Messieurs les Mayeur & Echevins de la ville de Saint-Quentin s'étant fait représenter la délibération par eux prise le vingt-neuf décembre dernier, concernant la falle de spectacle & autres objets

(1) Voir notre *Histoire de l'Abbaye Notre-Dame de Vermand*.

y relatés dûment approuvée par Monseigneur d'Agay, intendant de Picardie, le sept mars dernier, la lettre dud. sieur Intendant en datte dud. jour, adressée au Corps-de-Ville, l'état général de la dépense de lad. salle de spectacle, des paiemens faits pour icelle, de ce qui reste encore dû sur la construction, délivré le 1^{er} du présent mois, par M^e Maillet, secrétaire-greffier de l'Hôtel-de-Ville, pareillement approuvé le huit du présent mois par mond. seigneur Intendant, sa lettre, en datte dud. jour, adressée aux officiers municipaux de cette Ville, & voulant conformément à ladite délibération, conformer l'affaire des payemens de lad. salle de spectacle, faire les emprunts & remboursements portés à ladite délibération, ont unanimement nommé MM. Maillet, mayeur, & Poitevin, échevin, commissaires à l'effet de faire régler les payemens de ladite salle de spectacle conformément à la susdite délibération, & de libérer tous mandats sur ce nécessaires, faire les emprunts & remboursement portés en icelle & généralement faire, pour l'exécution de lad. délibération, tout ce que lefd. sieurs commissaires jugeront convenable, promettant d'avoir le tout pour agréable ; laquelle comission mesd. sieurs Maillet, mayeur, & Poitevin, échevin, ont présentement accepté, & feront lefd. délibération, état général & lettres de Monseigneur l'Intendant, annexés à la présente délibération, & le tout déposé aux archives de l'Hôtel-de-Ville, pour y avoir recours en cas de besoin. Fait & arrêté en la chambre

du Confeil de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, lefd. jour & an.

MAILLET, POITEVIN, JOSSELIN, GALET.

« Ce jourd'hui 15 juin 1776, les prieur, sous-prieur, procureur & religieux de l'abbaye Royale Notre-Dame de Vermand, capitulairement affemblés au fon de la cloche dans le lieu ordinaire de leurs délibérations, ont donné pouvoir à Charles-François Dumont, religieux et procureur de ladite abbaye de se transporter en la ville de Saint-Quentin à l'effet de placer au profit de la manfe conventuelle de laditte abbaye une fomme de neuf mille livres à quatre pour cent d'intéreff. fur l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, imputer fur lad. fomme de neuf mille livres celle de feize cens livres pour deux années d'arrérages d'une rente de huit cent livres due à leur abbaye par ledit Hôtel-de-Ville prendre de concert avec Messieurs les commissaires dudit Hôtel-de-Ville les arrangemens convenables pour la liquidation tant de la créance du sieur Georges Neukomme entrepreneur des bâtimens demurant en la ville de Saint-Quentin, envers laditte abbaye de Vermand que celle dudit Hôtel-de-Ville envers led. sieur Neukomme, accepter, à la décharge & sous la caution dudit Neukomme & ses répondans, huit ordonnances de payement sur led. Hôtel-de-Ville d'année en année, lesquelles ordonnances formeront le montant de ce qui est dû par led. Hôtel-de-Ville audit sieur Neukomme & généralement faire pour

raison dudit arrangement & constitution tout ce qu'il jugera le plus avantageux pour le bien de la communauté, promettant avoir pour agréable tout ce qui fera fait en vertu du présent pouvoir, même de le ratifier à toutes réquisitions.

Fait & délibéré à Vermand, en nôtre chapitre, l'an & jour que dessus, & avons signé.

MEGRET, prieur ; DUMONT, MARCHAND,
FEBVRIER, fous-prieur ; DEBERLY.

Par devant les nottaires royaux au bailliage de Vermandois à Saint-Quentin, y résidents, souffignés,

Furent présents Monsieur Maître Charles Maillet conseiller du Roy au bailliage de Vermandois à Saint-Quentin & mayeur de laditte ville, & M. Maître (*sic*) Charles-Jean-Baptiste Poitevin aussi conseiller du Roy audit bailliage & premier échevin de lad. ville, comiffaires à l'effet de ce qui va être cy-après dit, nommés par délibération de l'Hôtel-de-Ville du quatorze de ce mois, contrôlée le quinze par Thibault, expédition de laquelle délibération délivrée & signée du secrétaire dudit Hôtel-de-Ville demeurera ci-jointe & annexée à ces présentes, laditte ville de Saint-Quentin autorifée par Monseigneur d'Agay, intendant de Picardie, suivant ses ordonnances des sept mars dernier & huit juin présent mois.

Lefquels sieurs comiffaires pour & au nom de laditte ville de Saint-Quentin & en vertu defd. délibération & autorifation ont créé & constitué, assis & assigné, dès

maintenant & à toujours, & promis audit nom de garantir de tous troubles & empêchements quelconques au proffit de Messieurs les vénérables prieur & religieux de l'abbaye Royale de Notre-Dame de Vermand, ordre de Prémontré, diocèze de Noyon, qui a accepté par M. Charles-François-Dumont, procureur de lad. abbaye, y demeurant ordinairement, de présent aud. Saint-Quentin, à ce comparant en vertu de la délibération capitulaire de mesd. sieurs les prieurs & religieux du quinze de ce mois, controllé en cette ville aujourd'huy, laquelle fera pareillement jointe à ces présentes, trois cent soixante livres de rente annuelle & perpétuelle que mesd. sieurs Maillet & Poitevin obligent la ville de Saint-Quentin de payer aud. sieurs prieur & religieux & leurs successeurs chaque année en un seul payement dont le premier échoira & se fera le seize juin de l'année mil sept cent soixante-dix-sept, & ainsi continuer chaque année à pareil jour, tant que la rente aura cours, et sera due ; à savoir & prendre généralement sur tous les biens meubles & immeubles présents & à venir de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin que lefd. sieurs comiffaires aud. nom ont affectés, obligés & hypothéqués à la garantie du principal de lad. rente & au payement exact des arrérages d'icelles dans le terme cy-dessus convenu.

Pour par Mesd. sieurs les prieurs & religieux leurs successeurs & ayant causes faire & disposer de lad. rente comme de chose appartenante en toute propriété à leur communauté. Cette constitution faite

moyennant la somme de neuf mille livres que Messrs. sieurs Maillet & Poitevin aud. nom reconnoissent avoir reçue dud. sieur Dumont en bonnes espèces comptées, nombrées & à eux délivrées en présence des nottaires souffignés, de laquelle somme ils quittent & déchargent aud. nom led. sieur Dumont & sa communauté & s'en chargent envers led. Hôtel-de-Ville pour être par eux employé au remboursement de pareille somme de neuf mille livres sur l'acquit dud. Hôtel-de-Ville.

Sera lad. rente rachetable à toujours en rendant & payant par led. Hôtel-de-Ville à ceux qui en auront droit pareille somme de neuf mille livres pour le principal d'icelle, ensemble les arrérages qui en seront lors dus & tous frais, mise d'exécution & loyaux conte qui auront été faits pour la conservation de lad. rente, le tout en un seul paiement & en avertissant trois mois auparavant de le pouvoir faire.

Lequel remboursement ainſy que le paiement des arrérages ne pourront être faits qu'en espèces d'or & d'argent & monnaie ayant cours, ſans aucun billets, papiers ni effets royaux, dérogeant à cet effet au bénéfice de tous édits, déclarations, arrest du Conſeil qui pourroient intervenir.

Et pour commencement de l'employ dont est cy-dessus parlé est aussy comparu Messire Joseph Delaville de Miremont, prêtre, abbé commandataire de l'abbaye Royale de Noaille, doyen de l'Eglise Royale de Saint-Quentin, lequel a reconnu avoir présentement

reçu de Mefd. sieurs Maillet & Poitevin en bonnes espèces d'argent à luy comptée, délivrée à vue desd. nottaires, la somme de six mille cent vingt livres pour l'extinction & remboursement d'une rente annuelle & perpétuelle de trois cens six livres au principal de six mille cent vingt livres constituée par led. Hôtel-de-Ville au profit du décanat de lad. Eglise de Saint-Quentin par contract passé devant Brouod & son confrère, nottaire au châtelet de Paris le treize may mil sept cent soixante & onze, scellé le même jour, de laquelle somme Mond. sieur Delaville quitte & descharge Mefdits sieurs les commissaires de ledit Hôtel-de-Ville, & au regard des trois mille livres restants Mefd. sieurs les commissaires ont promis de justifier incessamment de quittance de remboursement de pareille somme dans laquelle quittance il sera fait mention que laditte somme de trois mille livres fait partie du présent emprunt.

Et pour l'exécution des présentes, Mefdits sieurs comparants ont fait l'élection de domicile, savoir : Mefd. sieurs Poitevin & Maillet en l'Hôtel commun de lad. ville ; led. sieur Dumont en son abbaye ; Mond. sieur Delaville en son Hôtel aud. Saint-Quentin.

Fait & passé à Saint-Quentin, en l'hôtel de Mondit sieur Maillet pardevant les nottaires royaux aud. Saint-Quentin, y résidens, souffignés, l'an mil sept cent soixante seize, le seizième jour de juin.



Le théâtre construit et payé, il fallait le garnir ; nous avons déjà dit combien étaient peu nombreux les décors et les accessoires. Voici deux inventaires qui nous font connaître d'une façon précise l'aspect de la Scène et de la Salle.

Le premier est une :

RÉCAPITULATION

DE TOUS LES EFFETS, DÉCORATIONS, ETC. DE LA
SALLE DES SPECTACLES DE LA VILLE
DE SAINT-QUENTIN

En présence de M. FOUQUIER, Echevin.

LOGE DES HOMMES OU CORPS-DE-GARDE.

- 3 bancs de bois.
- 4 tables de bois blanc.
- 7 traiteaux en bois de chêne.
- 1 porte-manteau.
- 1 rideau de toile dans le coin de la cheminée.
- 1 autre rideau de Bergame avec sa tringue servant à la porte.

DANS LA SALLE ET AU PARQUET.

- 2 canapés.
- 2 banquettes rondes avec leurs fourreaux.
- 7 — — — — —
- 6 tabourets couverts en panne.
- 6 — — — — en toile bise.
- 4 pupitres à deux faces.
- 1 — — — — pour l'orchestre.

16 échelles garnies chacune de deux crochets par le bas portant les décorations.

2 autres crochets à cinq pieds de terre ou environ.

1 petit crochet à chaque, servant à accrocher le porte-lumière.

1 barre de fer à chacune, en haut, portant ledit porte-lumière.

12 porte-lumière garnis chacun des quatre plaques ayant un crochet en haut, et un petit piton pour les tenir.

2 cordages servants à tendre au travers du théâtre pour tenir les deux fermes.

2 petits rouleaux pour les tendre, scellés dans le mur, et 3 barres de fer environ d'un pied et demi.

2 arbres et 2 étuis en dessous du théâtre servants à la cinquième coulisse.

6 baquets pour mettre les lampions dans les coulisses.

5 lustres de cristal avec leurs fourreaux (manque une boule).

7 seaux avec six crochets de fer pour les tenir.

CHAMBRE DES FEMMES.

7 tables garnies de leur soutien.

2 porte-manteaux.

1 chaise percée.

2 pots de chambre.

DANS LE PETIT GRENIER

SERVANT DE MAGASIN AU-DESSUS DE LA CHAMBRE.

34 plaques de fer blanc.

7 doubles bobèches.

12 crochets servants à l'orchestre.

41 rouleaux.

1 serre vice de fer.

15 chaises de paille.

DÉCORATIONS AU GRENIER AU DESSUS DU THÉÂTRE.

- 1 rideau d'avant scène.
- 2 chassis et 1 plafond de draperie.
- 10 chassis de sallon.
- 1 rideau.
- 1 ferme avec une porte.
- 1 autre ferme avec des colonnes isolées.
- 5 plafonds dont un blanc.
- 10 chassis.
- 1 rideau de bois.
- 2 arbres isolés.
- 1 rideau de jardin.
- 5 frises de ciel.
- 10 chassis et 1 rideau place publique.
- 1 maison pour le côté du Roy.
- 1 autre rideau représentant un mur.
- 3 bandes de mur avec leurs crochets et cordes pour les pendre à mesure.
- 8 chassis, 1 rideau, 4 plafonds de chambre rustique et 1 porte découpée pour y mettre au fond.
- 1 trosne avec son marchepied en trois morceaux et son siège.

ACCESSOIRES.

- Le chassis des *Deux Avars*.
- 3 petits vaisseaux.
- 2 grands.
- 1 balcon pour les *Deux Avars*.
- 1 tour servante au fond de mer.
- 1 porte.
- 2 pyramides garnies en papier.
- Le miroir de *Zemire et Azor*.
- 4 jalousies du *Barbier de Séville*.

- 1 coulisse et 1 fenêtre servant à la chambre rustique.
- 2 cabinets, 2 portes servant dans les chambres.
- 2 bancs de gazon.
- 1 buisson.
- 7 petits arbres.
- 2 bancs de montagnes.
- 3 portes de toile.
- 1 toit pour mettre la tête du souffleur.
- 2 portes de jardin à jour à pilliers chaque.

La grotte de *Zemire* et *Azor*.

- 1 grêle, 1 tonnerre, 1 lune, 1 éclair.
- 1 chassis en bois servant à la *fausse magic*.
- 1 cadre pour le soleil.
- 1 — le *tableau parlant*.
- 1 — le *maréchal ferrant*.
- 1 — le pavillon.
- 1 tronc d'arbre.

1 autre cadre pour le pavillon.

1 — le pied de stal dans *la Belle Arsène*.

Les armes de la Ville en transparent.

- 1 vieux cadre d'une maison rustique.
- 2 contrevents grillés en bois de chêne.
- 2 échelles de meunier.

SALLE DE BAL.

- 1 plat fond à quatre parties de gorge et les 4 angles.
- 4 chassis pliés pour chaque côté.
- 1 ferme pour le fond avec une porte.
- 6 colonnes complètes, pareilles à celles de l'avant-scène.
- 16 trapillons pour boucher la place des échelles.
- 4 vis en bois servant à monter le parterre ayant chacune leur barre de fer et un dez de cuivre au bout.

NOTA. — Les pieds destaux sont garnis de portes et de ferrures.

- 1 échelle servant à monter au grenier.
- 1 double échelle de bois blanc.

DANS LE CINTRE.

3 arbres tournants servants pour relever le plafond, garnis chacun d'un tambour.

1 quatrième arbre tournant servant à remonter le plafond de la salle de bal, ayant douze cordes passantes chacune dans une poulie et ayant chacune un porte mousqueton à la corde du tambour.

1 moulinet servant à remonter le contrepoid des rideaux garnis de même.

2 petits moulinets servants au développement de la salle de bal, ayant à chacun trois cordes et à chaque corde un porte mousqueton passant dans un rouleau.

6 chemins pour les rideaux ayant chacun six rouleaux et six cordages pour les rideaux.

1 moulinet pour la lune, avec trois cordes quatre poulies et une corde tendue sur laquelle elle marche.

DESSOUS DU THÉÂTRE.

8 plattes formes garnies chacune d'une poulie avec un boulon et rouleaux.

16 chariots ayant chacun deux roulettes, un crochet à chaque bout garni d'un cordage passant dans les poulies allant accrocher à un autre, ce qui fait faire le changement.

1 arbre tournant garny d'un tambour, de huit cordes allant accrocher les chariots en passant par dessous les rouleaux. D'une corde tenant d'un bout au tambour, passant dans une poulie, et de l'autre au contrepoid qui descend dessous la Halle aux laines où se trouve une guérite en bois blanc garnie d'une porte qui ferme à clef.

1 contrepoid.

1 moulinet servant à monter le contrepoid ayant une corde passant dans une poulie au dessus du tambour et tenante de l'autre bout au contrepoid.

1 autre corde servant de retraite, étant passée à un rouleau sur le plancher et tenant au moulinet.

12 petites cassettes garnies de leurs âmes, poulies et cordages servants à ouvrir les trappes.

3 rouleaux servants de même à ouvrir les trappes.

4 cassettes garnies de leurs âmes, poulies et cordages servants à faire monter une table dessous le théâtre, le plancher pour porter la table, la table, le trulle pour le lever garni de son cordage, et les trappes glissants en deux parties garnies de six verroux et quatre coignées de bois.

3 cassettes pour la planche de lumière garnies en fer blanc, ayant chacune un cordage qui va sous le moulinet qui sert à les baisser.

Les escaliers garnis de rampes de bois, une petite porte en en toile pour la musique.

2 portes pour le parterre.

2 portes de toiles batantes aux escaliers de la grande porte.

1 porte de toile au parquet.

1 autre près la porte du parterre à gauche.

1 porte de toile près l'entrée de la grande porte sur l'escalier.

1 porte de toile fermant à clef sur l'escalier aux premières loges côté du Roy.

1 barrière en bois pour l'escalier.

1 porte de toile côté de la Reine.

DESSOUS LE THÉÂTRE.

Toutes les pièces servant à relever et baisser le parterre, garnies chacune de leurs chaînes et leurs broches à œillet.

3 nates de paille.

1 chaise de bois placée à la croisée au dessous du corps de garde.

1 plate forme de bois.

Le présent inventaire fait double en présence de M. Fouquier négociant et échevin à Saint-Quentin le 6 may 1778.

GREBERT,

*Contrôleur, pour Messieurs de Ville,
de la Salle de Spectacle.*

Vient ensuite, à la date du 18 juin 1788 l'Inventaire « des effets de la Salle de Comédie » qui se borne à ces quelques mots :

Palais et fond, coulisse, son changement entier.

Bois et fond, — —

Chambre et fond, — —

Rue et fond, — —

La mer et fond, avec ses bandes.

Jardin et fond, manœuvre et coulisse.

Prison et fond, ses frises.

Salon et fond, sa manœuvre.

Portant concernant leurs plaques.

Marquise.

Table.

Baraque.

Porte de cabinet.

Cabinet de *Zémire et Azor*.

Le trou de *Zémire et Azor*.

Banc de gazon.

Mur de l'Amant, de l'Amant jaloux.

Grille de jardin.

Carcasse de vaisseau.

- Jalousie.
Grille du caveau de l'*Avare*.
La grotte de *Rose et Colas*.
La porte de la grotte.
4 contre poids.
Tonnerre et grêle, pipe à éclairs.
Grille, 4 escaliers, 1 colonne, carquois.
La baraque de la *Laitière et le Chasseur*.
Le miroir magique.
4 rochers.
5 lustres de cristal avec leurs fourreaux.
La pompe et son tuyau, 6 sceaux.
Le temple de *Méropé*.
3 lanternes.
24 bonnes plaques, plusieurs mauvaises.
4 mouffes, 3 balais de crin, 1 tête loup.
10 fourreaux appartenant aux bancs.
Le cabinet de l'*Avare* sans porte.
2 cœur de sapin, 3 échelles simples, 1 double.
La chaise percée et son pot.
1 pelle à feu et sa pincette.
2 petites paires de chenêts, 1 autre grande et 1 cramaille.
3 terrines de terre.
Le réverbère de la porte.
12 chaises de paille, 3 paillassons, 4 pupitres, 2 paniers,
8 arbres et 1 tronçon.
13 tabourets tapissés.
1 table pliante.
1 cassette.
La cage du *Tableau magique*.
La tente.
Plusieurs bonnes tringues.
Les 3 montants, 6 tire fond.

4 vase en quarton.

Le bureau de M. Grebert fait avec son banc tapissé.

Le char de triomphe fait par la Société.

Fait par moy Claude Dufour, machiniste à la Salle de Comédie.

Nous connaissons maintenant la Salle de Spectacle, sa distribution et sa décoration, nous savons comment et à quels frais elle a été construite. Il nous reste à voir quelles troupes l'ont occupée et quelles pièces y ont été jouées.





CHAPITRE II

CORRESPONDANCE

DU CORPS-DE-VILLE AVEC LES DIRECTEURS ET COMÉDIENS



Nous savons que des troupes d'acteurs venaient à Saint-Quentin longtemps avant la construction de la belle Salle dont nous venons de parler ; de nombreux documens existent relatifs à cette période, sans avoir toutefois un intérêt puissant. Aussi nous bornerons-nous à en détacher deux lettres. La première est ainsi conçue :

A Monsieur Dorigny, mayeur de la ville de Saint-Quentin.

« Les comédiens sortent de chez moy, Monsieur, & sans la préparation à une médecine de demain je me ferois donné l'honneur de vous aller proposer la difficulté qui se rencontre dans le paiement qu'ils

difent vouloir faire de toutes leurs dettes dont la principale & la plus forte regarde le ferblantier qui leur a prêté quatre à cinq cent livres, mais qu'ils ne peuvent payer qu'en ducats d'or sur le pied de 10^l 10^s quoy qu'ils leur ayent été donnés pour 10^l 12^s & qu'ils m'assurent se mettre à Cambray sur le même pied de 10^l 12^s 6^d. Ils m'assurent de plus que les personnes à qui ils devaient à Saint-Quentin & qu'ils ont déjà commencées à payer ont reçu ces mêmes ducats pour 10^l 10^s; par conséquent ils prétendent que le ferblantier ne doit point les refuser; au reste, Monsieur, je trouve ce créantier trop heureux de retirer son épingle du jeu de quelque manière ce puisse être, & je pense qu'il ne s'agit que de luy faire entendre raison. Il n'y a pas si loing d'icy à Cambray où il ne manque pas de commerçants pour le deffaire de cette espèce. Je serois fort fâché que cette difficulté les arrêtât icy plus longtems, & charmé de savoir au vray s'ils ont payé leurs dettes aussi exactement qu'ils s'en vantent, car sans cette assurance je me dispenseray de leur donner le certificat qu'ils me demandent. Ayez la bonté, je vous en supplie, de vous en faire informer & de me faire part de la découverte pour m'empêcher de faire un pas de clerc. J'ay l'honneur, etc.

ROCHEFORT.

Ce mardi au soir 9 aout 1746.

La seconde lettre nous montre également les préoccupations qui assiégeaient l'esprit des habitants

quant à la solvabilité et à la conduite des artistes ; elle est également adressée à M. Dorigny qui répondit négativement. En voici le texte :

MONSIEUR,

« Ne pouvant avoir l'honneur de vous aller trouvé moy même par raport à mes incommoditez, permettez moy de vous escrire cette lettre pour vous demander permission de laisser venir icy la troupe des comédiens qui sont à Rheims & qui sont estimez pour la vie reglez qu'ils tiennent. Le chef a soin lorsqu'ils sortent d'une ville de faire publier que s'il est deu à quelqu'un il n'y a qu'à l'aller trouver, qu'il satisfera sur le champ. Il a aussi soin de prendre des certificats des magistrats & principaux de la ville de leurs bonnes conduites, & depuis peu il a achepté une garde robe chez un seigneur qui lui coûte dix mil livres ; au moyen de quoy il n'y a pas à craindre que cette troupe ne paie pas : les meubles sont plus que suffisants.

J'espère, Monsieur, que vous n'empêcherez pas que nous ne puissions tirer mes sœurs & moi quelque loyer d'un endroit dont nous payons des pensions & rentes qui sont mises dessus sans en recevoir aucun loyer. Vous êtes trop judicieux pour empêcher. J'attendray, Monsieur, vostre réponse pour escrire ; espérant de vous ceste grace je suis, etc.

GALLOIS.

Saint-Quentin, ce 17 juin 1747.

Lorsque les bourgeois louaient leur maison à des Comédiens sans autorisation, ils étaient passibles du tribunal de police; c'est ainsi qu'en janvier 1724, Jean-Louis Muller, marchand, ancien lieutenant de police et échevin de la ville de Saint-Quentin fut condamné à 50 livres d'amende « pour avoir contrevenu aux deffenses à luy faites & prononcées le huit de ce mois, en ce qu'au mespris d'icelle il auroit livré sa maison pour y représenter une comédie & spectacle » la veille, dimanche, à huit heures du soir. Ce qui, à cause de la qualité du condamné et la protection qu'il rencontra près du lieutenant du Roy faillit amener un grave conflit entre la ville et le pouvoir central.

Plus tard, en 1769, « Messieurs ont accordé au sieur Colombe Righyerry & ses associez de représenter en cette ville pendant quinze jours la comédie composée d'opéras comiques & de marionnettes. »

Enfin la Salle de Théâtre est commencée; bientôt elle sera terminée. En 1774, Charles David s'adresse donc au Mayeur et aux Echevins, en ces termes :

MESSIEURS,

« Supplie humblement le sieur David, directeur de la comédie de présent à Arras de lui accorder votre privilége exclusif des spectacles pour l'année prochaine qui commence le lundy de quafimodo 1775; il espère qu'ayant égard aux pertes qu'il a faites vous voudrez

bien, Messieurs, lui continuer l'honneur de votre protection ; le désir de contenter les citoyens de votre ville l'a déterminé à former une troupe de gens à talens, & de bonnes mœurs. Si vous daignez lui accorder cette grâce, il aura la plus inquiète attention à prévenir vos désirs par le bon ordre dans son spectacle, & il adressera ses vœux au ciel pour la conservation de vos jours. A ce qu'il vous plaise.

Charles DAVID.

Sa lettre n'est pas datée, mais c'est probablement elle qui motiva cette délibération : « 8 avril 1774 — Messieurs ont surcis à délibérer sur l'admission de comédiens en cette ville jusqu'à ce que la salle soit entièrement achevée. »

Cependant, dès le 22 juin, R. Renard, cafetier, obtient pour six ans, moyennant 200 livres par an, le buffet de la Salle pour les jours de représentation et de bal. Il était, en outre, chargé de la perception des entrées, etc., moyennant 6 deniers à la livre ; les jours de bal, il éclairait la Salle à ses frais avec 72 bougies et il devait toujours — qu'il y eût bal ou théâtre — payer un contrôleur. Il avait encore la Salle à balayer, les banquettes à broser, le maître des travaux à prévenir en cas de réparation à faire au mobilier, etc.

Le 2 septembre, Renard céda son droit au sieur J.-J. Trefcon, et cette cession fut ratifiée par la Ville ; et le 3 octobre 1778, nouvelle cession aura lieu,

encore avec l'agrément de la Ville, à J. M. Thierry et Louis-Quentin Grébert.

Voilà les directeurs en possession de la Salle, du moins ils peuvent y entrer et donner leurs représentations quand la Municipalité le permet. Voyons donc les rapports que cette situation réciproque des parties contractantes amène forcément et la correspondance qui en résulte.

En avril 1776, Delacroix obtient la permission de venir à Saint-Quentin avec sa troupe. Par une lettre, en date du 17 de ce mois, il promet d'arriver le 28. Il renouvelle cette promesse le 26. Il paraît qu'il ne réussit guère, car nous lisons les deux délibérations suivantes dans les registres du Corps-de-Ville :

« Le sieur de la Croix ayant fait clôture & se trouvant redevable de 189 livres, dans l'impuissance de satisfaire, après avoir justifié des pertes réelles qu'il a faites, nous avons cru devoir transiger avec lui pour ne point risquer de perdre la totalité ; pourquoy nous avons autorisé le sieur Grébert, receveur des produits du Théâtre, de folder avec le sieur de la Croix à une somme de 120 livres.

Huet DE SAUCY.

A Saint-Quentin, ce 25 octobre 1776.

« Messieurs ont arrêté que le sieur de la Croix, directeur de la Comédie, ayant fait des pertes réelles,

dont il justifie, méritoit quelques égards ; ils ont en conséquence déterminé de luy faire une gratification de 69 livres, etc.... »

Le 15 mars 1777 « Messieurs accordent au sieur Casimir & à sa troupe de comédiens la permission de venir en cette ville y représenter la comédie pendant six semaines à compter du 15 mai prochain & de revenir encore le 1^{er} octobre pour y représenter pendant la foire de Saint-Denis ».

Même privilège accordé à Delatour et Casimir, le 3 avril 1778.

En juin de cette année, M^{lle} de Montausier écrit de Versailles pour remercier le Corps-de-Ville et lui témoigner ses regrets de ne pouvoir venir avec une troupe connue il le lui demande.

Le 12 juillet de Nœuville propose d'organiser une troupe, mais il met comme condition qu'il pourra, le reste de l'année, exploiter les autres villes de Picardie ; il est d'ailleurs prié de venir à Reims et Troyes pour la fin de septembre ou le commencement d'octobre.

Le 27 octobre, M^{de} Douvilliers, « directrice des petits comédiens du roi, à Passy près Paris » demande l'autorisation de venir à Saint-Quentin.

Le 23 décembre 1778, Delacroix sollicite le privilège pour le carême et il ajoute « je vous offre ma

troupe qui je puis le dire est encore meilleure que celle que je vous ai présentée il y a deux ans ; je n'ay pas osé cet été aller dans votre ville parce qu'il me manquoit des sujets essentiels que j'ay heureusement trouvés ; nous avons un répertoire considérable & toutes les pièces sont parfaitement sçues ; enfin j'ose me flatter que vous serez enchantés & de la conduite & des talens de cette troupe. »

Le 4 janvier 1779 il écrit de Soissons ; voici les principaux fragments de cette lettre dont l'original, déchiré et usé, tombe en lambeaux : « je vais vous faire un détail vrai & sincère de mon plan pour l'année prochaine.... D'abord ma troupe fera bonne ; j'y ai un trop grand intérêt puisque je suis engagé à fournir à Beauvais où je vais pour la dernière fois à cause de la grande résidence de Messieurs les Gardes du Corps ; j'y resteraï 3 mois, je suivrai Messieurs les Gardes à Saint-Germain où je demeurerai encore un mois ; de là je me propose d'aller passer six semaines à Soissons, d'où je me rendrai à Saint-Quentin pour la foire ; je viendrai de là passer le carnaval à Soissons & je finirai mon année dans votre ville ; j'aurois en tout quatre mois à vous fournir comédie, & je vous promets que dans les années suivantes je ferois entièrement à vos ordres & que vous régleriez le sort de ma troupe.....»

Le 17 du même mois, Tabary, un Saint-Quentinoïis acteur dans une troupe, sans doute celle de Delacroix, remercie de la proposition qu'on lui fait : il n'est pas

directeur et ne désire pas l'être, mais s'il obtient, comme il le demande, le privilège pour celui dont il est le pensionnaire, il sera content de revenir; il désire remplir les rôles des premiers comiques, ou les rôles à manteaux, financiers et paysans.

En juillet 1779, nouvelle demande avec discussion de prix, de M^{de} Douvilliers; dans une autre lettre du même mois elle déclare qu'elle ne pourra venir par ce qu'il lui faut avoir de novembre à Pâques.

A la fin de l'année, Klairwal, acteur de la troupe Le Quain, fait jouer une pièce locale dont nous aurons à reparler au chapitre des *Représentations* et qui, à en juger par la récompense officielle qu'il obtint, eut un grand succès.

L'année suivante M. Huet, Mayeur, reçoit cette lettre :

A Paris, ce 16 mars 1780.

« J'ai trouvé très-juste, Monsieur, les observations que vous m'avez faites sur l'inexécution d'une part des engagemens qui avaient été contractés par les sieurs Latour & Casimir, entrepreneurs de spectacles vis à vis du contrôleur de la salle de comédie à Saint-Quentin, & d'une autre sur l'incertitude où vous êtes si le sieur Driancourt, à qui j'ai donné mon privilège pour les spectacles en Picardie, conduira une troupe dans cette ville aux temps ordinaires.

» Je vais en conséquence faire demander au sieur Driancourt qui est à Paris quelles peuvent être sur cela ses dispositions & vous en faire part.

» Je suis, etc.

Le C^{te} DE PÉRIGORD.

Quelques jours après, de Klairwal écrit en ces termes :

Paris, ce 31 mars 1780.

MONSIEUR,

« J'ai eu l'honneur de voir hier M. Bonnemain, secrétaire de M^{sr} le comte de Périgord & d'avoir une conversation d'une heure avec lui, dont voici la teneur :

» Messieurs les Officiers Municipaux de Saint-Quentin auront la bonté de faire réponse au sieur Driancourt & de lui signifier qu'il ait à conduire une troupe dans l'espace d'un mois au plus tard, faute de quoy ses prétentions sur la ville seront perdues & Messieurs les Officiers Municipaux disposeront de leur permission en faveur de telle troupe qu'il leur plaira choisir.

» Tels sont, Monsieur, les termes dont M. Bonnemain s'est servi, en y ajoutant qu'il fallait prescrire au sieur Driancourt que sa troupe soit bonne. Comme il est physiquement impossible qu'il vienne à bout d'en rassembler une, même passable, n'ayant aucune ressource d'aucun genre & venant de manquer récemment à

Orléans, après avoir dissipé 8,000^l qu'un particulier lui avoit prêtées & qu'il a dissipés ainsi que les recettes. En conséquence, si, par hazard, le sieur Driancourt vient à Saint-Quentin, je crois qu'il fera prudent de veiller sur sa conduite, mais je doute qu'il puisse remplir ses obligations.

» M. le comte d'Agay écrit à M. de Bry par le même courrier & lui mande à peu près les mêmes choses que j'ai l'honneur de vous écrire. Je pars dans deux jours pour Amiens avec la directrice actuelle, nommée madame Lequin, de la troupe de laquelle j'espère que la Province fera contente ; je vous en ferai passer l'état, si vous souhaitez, au cas que Driancourt, comme je le suppose avec vraisemblance, manque à ses engagements avec Saint-Quentin.

» J'espère Monsieur, que vous voudrez bien m'instruire de ce qui se fera à cet égard, afin que je dispose tout pour avoir le plaisir de venir à Saint-Quentin pour la Saint-Denis.

» Je suis, etc.

DE KLAIROWAL.

Le 16 mai, nouvelle lettre de Klairwal, datée d'Amiens. La troupe de M^{de} Le Quain est actuellement à Abbeville (1) ; il désire revoir Saint-Quentin et demande quelles sont les intentions du Magistrat à l'égard de Driancourt.

(1) Il fallut, pour qu'elle pût revenir, que les habitants de la ville d'Amiens lui envoyassent 1,200 livres.

Le 22 juin, l'intendant d'Agay prévient que de Driancourt ayant obtenu pour l'année, privilège de M. de Périgord, il ne peut rien pour un autre directeur ; il sera utile à celui de Reims dès qu'il le pourra et il espère que ce sera bientôt.

Mais le 23 août, en présence de l'insuffisance des acteurs privilégiés, il déclare ne voir aucun inconvénient à l'arrivée d'une autre compagnie, car, ajoute-t-il « il feroit fâcheux que vous n'eussiez point de spectacle pendant la foire. »

Le 24 août 1781, Casimir, qui est à Cambrai, accuse réception de la lettre par laquelle on lui accorde de venir en représentation, il proteste de son zèle et de ses soins.

Le 13 septembre, on lui écrit de ne pas venir ; cette décision inattendue est pour lui un coup de foudre : il a refusé des engagemens ailleurs, et va rester deux mois inactifs, avec des frais considérables ; il attend de la générosité de la ville un dédommagement.

Le 1^{er} janvier 1783, lettre de Valville qui est à Amiens ; il dit :

« Permettez moi de vous présenter mes respects & mes vœux sincères à cette nouvelle année ; souffrez aussi que je profite de la circonstance pour vous remercier de l'obligeant certificat que vous avez bien voulu m'envoyer par M. Grébert.

» J'ai appris par le même M. Grébert que vous

n'aviez pas de troupe pour le carême, & je vous offre la mienne, j'ai tant à me louer des bontés de Messieurs de Saint-Quentin que je ne puis me résoudre à vous laisser sans spectacle pendant ce tems, persuadé que vos messieurs & dames animeront par leurs présences les efforts que nous ferons pour contribuer à leurs amusemens.

» Le public a paru content des talens de ma troupe ; ce sont les mêmes acteurs que je vous propose ; la seule différence consistera dans le choix de nos meilleurs chefs d'œuvre dramatiques, que le tems ne nous a pas permis de jouer sur votre théâtre. »

Il réitère sa proposition le 1^{er} février.

Le 22 janvier, Dalincourt « régisseur de la comédie à Evreux, en Normandie » propose une bonne troupe en tous genres.

Cinq jours après, nouvelle proposition d'un autre directeur, conçue en ces termes :

« Je suis père, & directeur d'une troupe d'enfans jouant l'opéra ; ma fille aînée est connue pour avoir chanté quatorze fois de suite au concert spirituel l'année 81 & tout récemment le jour de Noël dernier. Je les ay présentés dans les plus grandes villes de France telles que Marseille, Lyon, etc. où ils ont fait la plus vive sensation. Comme je fais à n'en pas douter que l'intention de M. Valville est de passer le carême à Amiens, puisqu'il m'a été proposé par plusieurs

» Désirant procurer un bon spectacle dans les villes

personnes de considération de joindre ma troupe à la sienne, son objet étant d'avoir la résidence qui s'assemble complètement dans la quinzaine de Pâque prochain.

» Si effectivement Monsieur de Valville ne change point de dessein & qu'il abandonne Saint-Quentin, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'accorder la permission de faire paraître dans votre ville ma troupe. J'ose me flatter qu'elle vous fera, ainsi qu'aux habitans, quelque plaisir ; c'est, du moins, l'effet qu'elle produit partout où je la présente. Du temps de l'ancienne salle j'en ai conduit une à Saint-Quentin de grands personnages, qui a fait grand effet. J'espère que les petits en feront encore davantage. Honorés moi, s'il vous plaît, Monsieur, d'un mot de réponse. Je suis, etc.

RENAUT.

Mon adresse est chez M^{me} Racine, propriétaire de la salle des spectacles, à la salle de comédie même.

Au mois d'octobre, le Corps-de-Ville reçoit communication du privilège suivant :

« Gabriel-Marie de Talleyrand Périgord, comte de Périgord & de Grignols, prince de Chalais, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur & lieutenant général de la province de Picardie & Pays reconquis, commandant en chef dans celle de Languedoc.

de notre gouvernement général de Picardie, assez considérables pour en soutenir l'établissement, & particulièrement dans celles d'Amiens, Abbeville, Saint-Quentin & Calais, & le sieur Senépart, qui a eu sous nos ordres pendant plusieurs années l'entreprise de ceux du bas Languedoc, s'étant conduit avec intelligence & probité, avons jugé à propos de lui donner & accorder le privilège de conduire des troupes de comédiens français & italiens dans les villes qui dépendent de notredit gouvernement de Picardie, pour jouer & faire jouer sur les théâtres desdites villes, & à l'égard de celles où il n'y en a point d'établis dans les lieux & sur les emplacements qui seront par lui loués de gré à gré, des comédies françaises & italiennes, des opéras sérieux, bouffons & comiques, des pantomines & ballets, comme aussi d'y donner & faire exécuter des concerts, des bals parés, redoutes & autres divertissemens de même nature dans les tems où les théâtres seront ouverts dans les autres villes du Royaume, sans que personne puisse le troubler, ni inquiéter en aucune manière ni sous quelque prétexte que ce soit pendant la durée dudit privilège qui commencera à avoir son effet pendant trois ans à compter de Pâques prochain 1784. Pourront néanmoins les officiers municipaux desdites villes de notre gouvernement admettre momentanément dans leurs salles les troupes qui se présenteront pour y donner des spectacles quand ces salles ne seront pas occupées par le sieur Senépart; & ce, toutefois, de l'agrément de

M. l'Intendant de ladite province, qui veut bien concourir à l'exécution du présent privilège ; bien entendu aussi que lesdites troupes étrangères devront laisser au sieur Senépart led. falles libres lorsqu'il se présentera avec la sienne, ou qu'il y en enverra une à son nom comme faisant partie de son entreprise.

» Mandons & ordonnons aux commandans particuliers des villes de la province de Picardie, aux maires, mayeurs & échevins des villes qui en dépendent, & à tous autres officiers municipaux dans l'étendue de notredit gouvernement, de recevoir led. sieur Senépart & ses troupes exclusivement à toutes autres pendant le tems cy dessus prescrit, sous l'obligation par ledit sieur Senépart d'exercer lui-même notre privilège, & à la charge par lui de se conformer aux réglemens de police & usages établis dans les différentes villes où il se présentera pour y donner des spectacles & où il fera séjourner la troupe, que nous prenons sous notre protection & sauvegarde.

Fait à Paris. le 27 septembre 1783.

Le C^{te} DE PÉRIGORD.

Par Monseigneur

BONNEMAIN.

D'où, quelques jours après, cette lettre :

Paris, le 8 octobre 1783.

MESSIEURS,

« Ayant exercé le privilège des spectacles des

états de Languedoc en l'absence du propriétaire pendant trois ans & sous les yeux de Monseigneur le comte de Périgord, pour me récompenser de ma bonne conduite, ce seigneur a bien voulu m'honorer de celui de son gouvernement de Picardie. Je prends la liberté de vous en donner avis & de vous prévenir que j'en aurai la jouissance depuis Pâques prochain jusqu'en quatre vingt sept.

» Mes principes en tout temps, Messieurs, ont été de faire en sorte d'être toujours agréable à mes supérieurs, & c'est dans cette vue que je m'empresse de me soumettre à vos ordres & de vous demander quels seroient, outre les temps des foires, ceux où vous verrez dans votre ville le spectacle avec plaisir. Ayant comédie & opéra distincts, je me ferai un devoir de vous donner l'un & l'autre dans les saisons propices.

» Je vous prie de croire, Messieurs, que vous ferez aussi bien servi que par mon prédécesseur. J'ai dans mes assemblages des talens de premier ordre, des acteurs brillamment vêtus & dont la conduite irréprochable ne m'a jamais mérité que des louanges.

» Daignez agréer, etc.

SENÉPART.

Le 28 novembre, Durand, directeur de la Comédie à Compiègne, écrit de Soissons et sollicite la permission de venir à Saint-Quentin.

Pour l'année 1784, nous manquons de documens. et nous ne trouvons, pour 1785, que celui-ci :

MESSIEURS,

« Incertaine si vous possédiez un spectacle en votre ville j'ai pris la liberté de vous écrire & de vous en proposer un exécuté par des enfants qui ont joué devant leurs Alteſſes Royales à la Cour de Bruxelles & autres lieux & qui toujours ont fait l'admiration des publics.

» Perſuadée que vous ne me refuserez pas l'honneur de votre protection à ma demande, je pars, au moment que je vous écris de Cambrai pour Le Queſnoy où je vais attendre impatiemment votre réponse. Je ne me déciderai pour aucun autre lieu que je ne l'ai reçue. En conſéquence, je vous ſupplie très inſtamment, Meſſieurs, autant que faire ſe pourra de n'y apporter aucun retard, vu que je ne me déciderai pour aucun autre lieu que je ne l'ai reçue. Je vous demande la permiſſion pour un mois, m'offrant néanmoins de quitter ſi, contre toute attente, vous accordiez la permiſſion à quelque directeur qui dût s'y rendre entre temps.

» Pardon de mon trop de liberté, ſi je ſuis aſſez heureuſe pour que vous acquieſſiez à ma demande croyez que rien ne bornera la reconnaissance de celle qui a l'honneur d'être très parfaitement, MM. etc.

Femme FOLLY.

En marge de la lettre, nous lisons :

Répondu le 5 mai 1785, en observant que M^{de} Folly devait craindre de ne point faire grand chose ici en été, parce que beaucoup de monde allait à la campagne. — Néant depuis le 20 septembre jusqu'au 1^{er} novembre et pendant le Carême.

En 1786, les nommés Garnier et Durand exploitaient le théâtre de Saint-Quentin, ainsi que le démontrent les deux pièces suivantes :

MESSIEURS,

« Supplie très humblement Jean Baptiste Pomignon, régisseur de la troupe de comédie des sieurs Garnier & Durand se trouvant actuellement en cette ville, disant que désirant y jouer des opéra-comiques, il vous plaîse, Messieurs, luy accorder votre permission pour débiter le 31 courant d'aoult jusqu'au 25 septembre prochain, après lequel tems le suppliant s'oblige de se retirer.

» Ce considéré, Messieurs, led. suppliant espère obtenir de nos bontés l'effet de sa prière. Il ne cessera d'intercéder le ciel pour votre conservation.

POMIGNON,

Régisseur de l'Opéra de MM. Garnier & Durand.

Saint-Quentin, le 20 août 1786.

» Messieurs les Magistrats voulant bien m'accorder la permission de continuer les représentations d'opéra,

je me fomet de faire partir la troupe à la première réquisition verbale de Messieurs les Magistrats de cette ville.

POMIGNON.

A Saint-Quentin, le 15 septembre 1786.

Le 26 août, Borsary, cessionnaire du privilège de Senépart, écrit d'Amiens pour demander à venir jouer.

Le 16 novembre, Augustin Borsary, associé pour le privilège s'engage en son nom et en celui de son frère à venir à Saint-Quentin au carême prochain jouer la comédie ou l'opéra à son choix, à l'exclusion d'autre troupe dans les conditions du privilège. Le traité fut signé avec lui par MM. Paul Adrien Pimpré et Joseph Cambronne Carré, échevins.

Borsary ayant besoin d'argent, la ville lui avance 300 livres à rembourser en décembre prochain sous peine de nullité du traité.

Le 27 janvier 1787 M^{me} Naudet répond à M. Grébert qui lui demandait si elle voulait venir; elle le désire, mais elle voudrait avoir la représentation des dimanche, lundi et mardi gras, et les bals.

Le 5 avril, Legrand, cessionnaire du privilège Senépart, écrit d'Amiens pour offrir sa troupe; il annonce notamment « un ballet entier. »

Le 21 février, le comte de Périgord avait renouvelé

à Senépart « la dame son épouse, pour trois autres années » le privilège de 1784, sous la condition d'être personnellement responsable de l'exécution dudit privilège; le 5 octobre, Senépart céda ce privilège à Naudet, de la Comédie française, et à M^{lle} Ribou, comédienne. Le 20 novembre, le comte de Périgord confirma cette cession. Nous donnons ici ces trois faits, à la même date, parce qu'ils sont liés entre eux; revenons au mois de mai et voyons ce qui se passe jusqu'à la fin de l'année.

Le 7 mai, le Corps-de-Ville fait écrire par son greffier Mallet, la lettre suivante à M. de Bonnemain secrétaire du gouverneur de Picardie.

« Il paroît d'après la lettre que nous venons de recevoir du sieur Legrand se disant directeur associé des spectacles d'Amiens & que nous vous adressons, que le sieur Senépart lui a fait la cession pour cette année du privilège qu'il avoit obtenu de M^{sr} le comte de Périgord de donner des spectacles dans les villes de son gouvernement.

» Les bontés, Monsieur, dont vous nous avez honorés dans différentes occasions nous donnent la confiance d'y avoir recours de nouveau en vous priant d'enjoindre au sieur Legrand de faire sa soumission en notre greffe de venir avec sa troupe jouer la comédie en notre ville depuis le 27 septembre jusqu'au 1^{er} novembre temps de notre foire, & depuis le 1^{er} dimanche de Carême jusqu'à celui des Rameaux; nous conve-

nous volontiers que cette dernière saison est peu favorable aux comédiens, mais celle de la foire leur procurant des recettes conséquentes, il est naturel que profitant des avantages de la première saison, ils courent les risques de la seconde ; d'ailleurs, notre salle de spectacles, bâtie depuis peu d'années, a coûté au domaine plus de 90,000 livres & il s'en faut de beaucoup que le produit des représentations couvre la ville des avances qu'elle a faites.

» Nous ne vous laisserons pas ignorer, Monsieur, que le sieur Borfary à qui le sieur Senépart avait fait depuis deux ans la cession du même privilège nous a occasionné cette année une perte assez considérable en ne venant pas au carême dernier comme il s'y étoit engagé avec nous par écrit, & en refusant de payer une somme de 300 livres à laquelle il s'étoit obligé envers le domaine, à l'effet de l'indemniser dans le cas où il ne pourrait remplir les engagements qu'il contractoit de venir jouer la comédie pendant le carême.

» Ces motifs nous font espérer que vous voudrez bien nous autoriser à recevoir dans le courant de ladite année, hors les deux termes ci devant fixés, les comédiens qui pourroient se présenter en notre ville, pour y donner des représentations ; c'est le seul moyen que nous ayons de nous couvrir des sommes que nous avons employées pour la construction de notre salle & que nous employons tous les jours pour ses décorations & réparations. »

Deux jours après le Corps-de-Ville recevait la lettre suivante d'un directeur, plus fort, nous l'espérons, dans l'art de plaire au public qu'en orthographe.

Monsieur le Propriétaire de la salle de spectacle de Saint Cantin en picardi.

MONSIEUR,

» Je pren la liberté de vous ecrire pour vous prié de me faire asavoir si lia une troupe de comedi à Saint Cantin ou si elle doi biento il veni en se que je me propause de pase un mois. Je vous priret de me faire reponce a laittre queu vous aubligeres, Monsieur, sèlui qui a loneur detre votre tres humble serviteur

BOUTOUX

Directeur de spectacle.

Mon adrece & a Chartre en bofe, à la salle.

A Chartres, 9 mais 1787.

Le silence de M. de Bonnemain, amena, de la part du Magistrat, une nouvelle lettre, écrite le 6 juin et dans laquelle on lui disait :

« Nous avons eu l'honneur de vous écrire vers les premiers jours du mois de mai dernier concernant les spectacles de notre ville & celui de vous prier de nous marquer quel parti nous devons suivre à cet égard à l'effet de nous ménager dans tous les tems la protection & la bienveillance de M^{sr} le comte de

Périgord ; nous espérons de jour en jour recevoir de vous une réponse relative à cet objet, mais vos occupations multipliées vous ont empêché sans doute de satisfaire à nos desirs, aussi sommes nous aujourd'hui embarrassés à ce sujet. Il vient de se présenter à notre police de ce jour un directeur de comédie à l'effet d'obtenir de nous la permission de venir avec sa troupe jouer la comédie en notre ville à commencer le 12 du courant jusqu'au 20 juillet suivant. D'après votre silence, Monsieur, & pour ne point mériter de reproches nous n'avons pas osé prendre sur nous de lui accorder la grâce qu'il demandait ; nous nous sommes seulement contentés de lui dire que sous peu nous lui marquerions notre intention. En conséquence, nous vous prions de vouloir bien prendre la peine de nous mander ce que vous pensez des réflexions que nous avons eu l'honneur de vous faire par notre première lettre. Nous vous réitérons que notre hotel de ville, qui a fait des avances considérables pour bâtir notre salle de spectacles éprouverait une perte sensible si nous étions réduits à la dure nécessité de ne recevoir de comédiens qu'aux époques de la foire & du carême. Nous nous flattons que vous voudrez bien nous honorer d'une réponse & faire ce qui dépendra de vous pour nous donner satisfaction. »

Le 16, nouvelle lettre écrite cette fois à M. Godard, ou en son absence à M. de Bonnemain, pour lui dire, en réponse à sa dépêche, qu'il n'y a qu'une foire par

an, fixée au 9 octobre et durant neuf jours. Réitération y est faite de la demande contenue dans les précédentes.

Dès le 6 mars, par acte signé à Amiens, les frères Borsary, avaient cédé pour un tiers leur privilège au sieur Legrand qui devait verser 5,000 livres, « montant & valeur du tiers des meubles, effets, magasin de musique & habits, frais de voyage, etc. » pour un an. Legrand abandonnait en outre Chalons ou Troye aux Borsary.

Par un autre acte du 25 juin, J. Vernon, Simonet et sa femme, Borsary, Debray, Berger, Minard, Duprat, etc., s'associent pour exploiter ensemble le privilège de Picardie et Champagne. « A dater du jour de notre départ de la ville de Reims, disent-ils, nous séjournerons à Saint-Quentin le temps que nous croyons pouvoir y rester. De Saint-Quentin à Amiens jusqu'au 1^{er} octobre, d'où nous retournerons à Saint-Quentin pour y faire la foire dite d'octobre & y rester jusqu'au 15 novembre ; du 15 novembre & jusque & y compris le carnaval, à Arras, & retourner ensuite à Abbeville pour y passer le caresme, & y finir l'année de comédie devant échoir le samedi veille des Rameaux 1778. »

Les choses semblent avoir pris dès lors entre Borsary et Legrand une tournure qui n'avait rien de pacifique ; nous trouvons, en effet, tout un dossier sur leurs discussions.

25 juin, Legrand « affocié des spectacles des provinces de Picardie & de Champagne » s'informe si le Corps-de-Ville de Saint-Quentin a reçu son privilège, il se propose de venir pendant la foire.

1^{er} juillet, Legrand à Messieurs les Associés du spectacle, en la Salle du Spectacle à Saint-Quentin. Il ne peut consentir à la cession que leur a faite Borsary, à moins qu'il ne soit déchargé de toute solidarité, n'entendant entrer pour rien dans les pertes ou les bénéfiques ; qu'il fixera aux associés la marche qu'ils doivent observer ; qu'ils partiront de Saint-Quentin quinze jours avant son arrivée ; qu'ils tiendront la ville d'Amiens à sa réquisition.

3 juillet, Legrand écrit d'Abbeville à la Municipalité de Saint-Quentin pour la remercier de sa protection efficace. Il stipule, de nouveau, les conditions qu'il a imposées aux associés et que ceux-ci ont acceptées, dit-il.

Autre lettre, sans date, mais de la même époque selon toute vraisemblance : Vernon annonce que le 29 ou 30 septembre il viendra à Saint-Quentin ; il reste seul à servir la province, le sieur Legrand s'étant « évadé » et son opéra s'étant « rompu à Abbeville. »

Troyes 5 juillet, les frères Borsary écrivent que leur troupe ne peut y être inquiétée puisqu'ils ont le

privilège et que Legrand n'est que leur associé pour un tiers. — Deux autres lettres sur le même sujet.

Revenant à la correspondance ordinaire, nous trouvons d'abord cette lettre :

La Haye, ce 14 juillet 1787.

MESSIEURS,

« Sur le point de rentrer en France & de quitter la Hollande pour aller occuper la ville de Rheims ma patrie, j'ose vous solliciter à l'effet d'obtenir votre théâtre pour le tems de la foire prochaine. Vous connaissez ma troupe ; je l'ai augmentée de trois sujets dont l'un joue supérieurement l'emploi des pères nobles, qui m'a toujours manqué jusqu'à présent. Cet acteur a donné beaucoup d'étendue à mon répertoire & par son secours j'ai nombre de pièces que je ne pouvais pas jouer sans lui. Je ne doute pas, si vous daignez m'envoyer votre agrément, que je ne fisse d'excellentes affaires à Saint-Quentin dans un mois ou six semaines de séjour, la foire y comprise. Vous pouvez, Messieurs, inférer dans vos conditions celle expresse de passer le carême prochain dans votre ville : je promettrai & je tiendrai parole. J'ai l'honneur d'être connu de vous comme un galant homme & j'ose croire que vous ajouterez foi à mes engagements, même de vive voix & sans les écrire, ce que je ferai pourtant si cela vous convient. Je ne parle pas des mœurs de

mes acteurs, ils ne remplissent que leur devoir & il feroit peu glorieux de tirer vanité d'une chose aussi simple.

» Daignez, etc.

DORFEUILLE,

Directeur de la Comédie Française.

P. S. Le voyage vous paraîtra peut être bien difficile à entreprendre ; mais j'ai des moyens d'aller de la Haye à Rheims pour 40 louis.

A Messieurs les Mayeur & Echevins de la ville de Saint-Quentin, en leur Assemblée, à l'Hôtel-de-Ville Saint-Quentin.

Tout porte à croire que la pétition fut rejetée ; en tout cas nous ne trouvons nulle part trace de son admission.

Le 25 octobre, Janvier, secrétaire greffier de la ville d'Amiens, écrit au nom de la Municipalité : « Nous réclamons avec confiance le secours de votre autorité pour obliger les comédiens qui sont actuellement dans votre ville à remplir ces engagements qu'ils ont contracté vis à vis de nous. »

Un exprès apporte cette dépêche au Magistrat.

On ne se hâtait sans doute pas assez vite, au gré des Amiénois, de faire droit à leur réclamation, ou les directeurs montraient à se laisser convaincre une résistance opiniâtre, car un échange de correspondance s'ensuivit.

Un nouveau messenger arriva en novembre porteur de la lettre suivante :

Amiens, ce 1^{er} novembre 1787.

MESSIEURS,

« Nous avons réclamé votre autorité pour obliger les comédiens qui font actuellement dans votre ville à venir remplir les engagements qu'ils ont contracté vis à vis de nous. L'ordre public, la foi publique, les secours mutuels que les magistrats doivent à l'autorité publique y font intéressés. Nous n'avions pu, lors de la première lettre, vous faire l'hommage de nos signatures ; notre délibération n'avoit été terminée qu'après huit heures du soir, & le sieur Prudhomme, notre envoyé, devait partir le lendemain à cinq heures du matin. Nous vous réitérons instamment notre prière, & nous vous prions d'être bien assurés que nous nous ferions un devoir de déférer en pareille occasion à tout ce que vous désirerez.

» Nous sommes, etc.

Signé :

PAZADRU, MAILLARD, C. POUJOL,
BOITEL, LEFEBVRE DUBOURG père,
BERNARD DECLERY.

Le Corps-de-Ville répondit :

Saint-Quentin, 3 novembre 1787.

MESSIEURS,

« D'après la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 25 octobre dernier & qui nous a été remise par le contrôleur de votre salle de spectacle, nous avons fait assembler & venir par devant nous les comédiens actuellement en notre ville, auxquels nous avons représenté qu'ayant contracté l'engagement de se rendre en votre ville vers les premiers jours de novembre, en quittant Saint-Quentin, ils ne pouvaient y manquer, & avec d'autant plus de raison que vous comptiez sur eux pour y jouer la comédie ; en conséquence, ils partiront mardi d'icy pour se rendre à Amiens, quoique notre intention était de les garder jusqu'au 20 de ce mois comme l'année dernière ; nous nous sommes cependant volontiers déterminés à en faire le sacrifice pendant 15 jours pour vous prouver plus particulièrement le plaisir que nous avons eu de vous être utile & le dévouement avec lequel nous avons l'honneur d'être, etc.

ESMANGARD, J. LAURENT, MALLET.

Le 11 novembre, Delval, qui est à Boulogne-sur-Mer, propose sa troupe : « fans être de la première force. dit-il, elle fait plaisir partout. »

Le 13 du même mois, de St Martin, alors à Vincennes, offre de venir avec une troupe des Variétés et d'Ambigu-Comique jouer un répertoire « dans lequel se trouve les trois quarts de pièces inconnues à la Province. »

Il nous faut franchir un espace de quatre mois avant de rencontrer une pièce intéressante. A la date d'avril 1788 apparaît pour la première fois le nom de Naudet, artiste et directeur, sur lequel nous fournirons plus loin quelques explications au point de vue des rôles qu'il créa. Pour le moment contentons-nous de ne voir en lui que l'entrepreneur de Spectacles et remettons à plus tard notre jugement sur l'acteur.

Le 3 avril 1788, Naudet signifie en ces termes, la cession que Senépart lui fait du privilège :

MESSIEURS,

« J'ai l'honneur de vous adresser la copie du privilège de la province de Picardie & la cession qui m'en a été faite par M. Senépart. Vous y verrez, Messieurs, que j'ai seul le droit avec M^{lle} Ribou de conduire une troupe de comédie dans votre ville. Le privilège est exclusif, je vous prie de vouloir bien l'enregistrer. Je vous prierai aussi Messieurs de me marquer le temps où vous voulez du spectacle afin que je puisse prendre les précautions nécessaires pour que le service de la province soit bien fait.

» Je puis vous assurer que la troupe est bonne, que les fujets qui la composent sont honnêtes & que personne n'est plus en état de vous contenter que celui qui est, avec la plus respectueuse considération, etc.

NAUDET

Pensionnaire du Roi à la Comédie-Française,
rue & place du Théâtre-Français à Paris.

A Messieurs les Officiers Municipaux de la ville de Saint-Quentin.

Le 9, il écrit de Reims pour demander à venir jouer et il insiste sur ce point que les troupes qui viendront en son absence lui devront payer quart des recettes.

Le 26, il est rentré à Paris, il prévient qu'il débute, le 12 mai, par Amiens; de cette ville il écrira pour prendre date.

Le 12 juin, en effet, il annonce qu'il pense quitter bientôt Abbeville et venir à Saint-Quentin vers le 15 ou 20 août. M. Grébert lui répond le 16 que sa lettre arrive d'autant mieux qu'une autre troupe avait sollicité de jouer du 25 juillet au 25 août et qu'il va lui répondre négativement.

Voici ensuite quelques pétitions adressées par des

directeurs ; la première est adressée au lieutenant de police de la ville :

Verneuil au Perche, le 19 juillet 1788.

MONSIEUR,

« Ma société, trop nombreuse & trop conséquente par les talens & la mise pour des villes du genre de Verneuil & ne s'y étant rendue que pour profiter du passage des troupes envoyées dans la Bretagne, me charge de vous demander votre suffrage pour nous rendre dans votre ville, où nous serions enchantés de concourir à vos plaisirs. Nous osons espérer que vous voudrez bien nous répondre & nous marquer vos intentions parce qu'aussitôt après la réception de vos ordres nous ferons partir nos équipages & nous mettrons en route. Je suis, etc.

CHEVALIER,

Comédien.

M. Grébert lui répond le 24 que la ville ne demande pas mieux que de le laisser venir ; mais il y a un privilégié et quand celui-ci arrive il faut lui céder la place ; or il a promis sa troupe pour le mois prochain ; les magistrats ne garantissent rien, ils n'assurent leur permission que jusqu'au 15 août.

Trompés sans doute par un faux bruit, « ayant appris, disent-ils, que la troupe de M^{de} Naudet est

rompue, les nommés Bigeault, De Volmerouges & Debray, annoncent de Tournay, le 1^{er} août, qu'ils vont venir à Saint-Quentin jouer des pièces nouvelles, telles que les *Amours de Bayard*, *l'Ecole des Pères*, *Novagorod sauvé*, *Les Etourdis*, etc..., » selon toute vraisemblance ils furent priés de ne pas se déranger; M^{de} Naudet annonça, en effet, le 4 août, qu'elle arriverait le 20; toutefois elle ne put mettre complètement son projet à exécution. Ayant reçu, du Corps-de-Ville, une lettre apportée par un exprès, elle promet le 1^{er} septembre de débiter le 11.

A sa lettre, la Ville répondit en envoyant ce billet :

A la troupe de Cambrai.

« Vous pouvez arriver, Messieurs, quand il vous plaira, Messieurs les Officiers Municipaux vous accordent leur salle jusqu'au 28 septembre, & si votre troupe est bonne ils pourront vous favoriser davantage.

Ce 3 septembre 1788.

En même temps, Naudet recevait ce témoignage de mécontentement :

Ce 4 septembre 1788.

« L'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin est très étonné, Monsieur, que vous foyez aussi peu exact à tenir vos promesses & que vous croyez pouvoir vous attribuer un droit sur son théâtre lorsqu'il ne vous plaît pas de

venir l'occuper. Vous avez tellement remis votre arrivée de jour en jour & lassé la patience de Messieurs les Officiers Municipaux qu'ils me chargent de vous dire que vous ne pouvez plus jouir de la salle avant le 1^{er} octobre parce qu'ils viennent de l'accorder à une autre troupe. A l'époque du 1^{er} octobre, la salle fera disposée pour vous recevoir en vertu de votre privilège, mais encore faudra t-il que vous offriez de meilleures furetés pour votre arrivée que les vaines promesses que vous avez tant de fois faites & violées, sans quoi, Messieurs les Magistrats pourraient prendre des arrangemens qui vous feraient défavorables & auxquels vous n'auriez pas le droit de vous opposer, puisque ce ferait à votre négligence seule qu'il faudrait vous en prendre. »

Cette lettre fut réitérée le lendemain 5 dans une nouvelle dépêche où la ville insistait pour obtenir des garanties, prévenant que le silence de Naudet serait considéré comme un refus dégageant de toute espèce de privilège en sa faveur. Une plainte fut également portée à l'Intendant de Picardie : Il s'empessa d'adresser au Mayeur sa réponse, ainsi conçue :

Amiens, le 6 septembre 1788.

« J'ai reçu, Monsieur, vôtre lettre du 3 de ce mois. J'ai fait demander sur le champ Mad^e Naudet, directrice de la comédie, je lui ai fait prendre lecture de votre lettre. Elle m'a dit que ses malles étaient faites

& les routières arrêtées pour partir lundi pour se rendre à Saint-Quentin, qu'elle peut d'autant moins changer ses dispositions que suivant son privilège la salle doit lui être ouverte à son arrivée ; que c'est dans l'intervalle d'une lettre qu'elle a écrite au contrôleur de la salle de Saint-Quentin qu'avant de recevoir sa réponse vous avez pris une troupe étrangère. Elle veut toujours partir lundi prochain & elle vous envoie un exprès pour vous en prévenir. Vous pourriez envoyer à Amiens la troupe que vous avez & recevoir celle de M^{de} Naudet. Je ne vois que ce moyen à employer pour ne pas mécontenter le comte de Périgord.

» Je suis etc.

D'AGAY.

Cette combinaison fut sans doute adoptée, en tout cas la troupe de Cambrai ne vint pas et la ville de Saint Quentin ressentit une fois de plus ce qu'il y avait d'inconvenant et de vexatoire dans le privilège. Du reste il ne va plus durer longtemps, 89 approche et le souffle immense de la Révolution l'entraînera dans l'abîme où furent précipitées la monarchie et toutes les institutions qui en étaient la conséquence et le cortège nécessaire.

Voici que dès le commencement de l'année, l'agitation générale inquiète les directeurs. Nous avons la preuve de l'émotion qui se produit par la correspondance qui fut alors échangée.

M. Grébert écrivit à une personne dont nous ne savons pas le nom mais qui évidemment était le Mayeur de Saint-Quentin, une lettre ainsi conçue :

MONSIEUR,

« J'ay reçu avant hier la lettre de M^{de} Naudet, & hier j'ay eu l'honneur d'aller chez vous vous en faire part, mais je n'ay trouvé personne & porte fermée, j'ay écrit de suite à M^{de} Naudet sur les objets qu'elle demandoit que je ne croyais pas qu'elle put venir les trois jours gras à cause des bals & redoutes qui sy donneront, & quant aux deuils & mauvaises affaires, que cela ne feroit presque pas sensible, parce que ceux qui pouroient en souffrir étoient des fabricans de Campagne qui ne peuvent par conséquent faire tort au spectacle, & qu'à l'égard des abonnements je ne pouvois en faire d'avance qu'autant qu'elle désignera le genre de troupe qu'elle doit envoyer & surtout qu'elle l'envoie assez tôt pour débiter le 1^{er} dimanche de Carême; que j'attendois sa réponse de suite. J'ai l'honneur, etc.

GRÉBERT.

31 janvier 1789.

Le 28 février, l'échevin commissaire aux spectacles d'Amiens, M. Pazadru annonce que la ville d'Amiens ne retiendra pas la troupe Naudet jusqu'à Pâques, elle la laissera partir plus tôt afin d'être

agréable à Saint-Quentin et de permettre de se délasser à quantité de personnes qui doivent être agitées par la politique, l'assemblée du Tiers se tenant le mois prochain.

Sérigny, sollicité par les Magistrats de venir à Saint-Quentin, écrit le 12 mars, qu'il a traité avec Cambray; qu'il lui serait difficile d'en sortir et qu'il est arrêté par « les entraves qui paroissent autour de la Comédie de votre ville; ne prévoyant y aller pouvoir donner que quelques représentations par semaine ce qui feroit coûteux, & obligé de payer un sixième par représentation cela paroît donner beaucoup de peines fans espérer tirer aucun bénéfice; » il croit cependant pouvoir, la semaine suivante, aller donner une ou deux représentations.

Il arriva en effet, ou plutôt il envoya sa femme demander qu'on le dispensât du sixième ou du loyer, et qu'on lui assurât « les frais de voyages & jettons qu'elle donne tous les jours à ses pensionnaires, qui font de trois livres par chacun. »

Le 3 avril, Naudet écrit d'Amiens :

MONSIEUR,

« Les ordres que nous avons reçus de rester à Amiens le carême nous ont empêché de vous donner une troupe à Saint-Quentin; nous en sommes très fâchés pour deux raisons, la première parce que

nous l'avions promis, la seconde parce que nous y avons perdu.

» Je n'ai imaginé d'autres moyens pour montrer ma bonne volonté à la ville que d'y aller faire l'ouverture à Pâques prochain.

» Je vous envoie ci-inclus, Monsieur, une copie du nouveau privilège que M^{gr} le C^{te} de Périgord m'a fait l'honneur de m'accorder ; je vous supplie de vouloir bien le faire enregistrer. Je vous supplie aussi, Monsieur, d'engager M. Grébert à proposer des abonnemens, & de nous favoriser, car l'année que nous venons de passer est affreuse. Si cependant, Monsieur, vous imaginiez que dans cette saison, il n'y a rien à faire à Saint-Quentin, je vous prie de vouloir bien me le dire.

» J'ai l'honneur, etc.

NAUDET.

Sur un avis favorable il arriva avec ses acteurs.

Le 9 mai, lettre de M^{me} Naudet ; elle explique qu'elle perd beaucoup d'argent ; que le 30 avril, les 5, 7 et 9 mai elle a dû mettre aux frais une somme de 69 liv. ; elle reconnaît qu'à Amiens elle paie le 5^e, mais c'est après que les frais sont couverts ; elle sollicite qu'il en soit de même ici, pour elle, « dans un temps malheureux, où tout conspire contre le spectacle. » Le même jour, M. Grébert expose les mêmes faits à M. Néret, mayeur, et ajoute que la veille la recette a

été fort mauvaise, quoique l'on donnât une pièce nouvelle.

Le 25, Naudet, probablement sur son départ, rappelle qu'il a un privilège, que les autres troupes autorisées par la ville lui doivent le quart des recettes ; il prie la ville de tenir la main ferme à cette perception : en cela, il ne fait qu'exercer son droit et « il doit en rendre compte à M^{sr} le C^{te} de Périgord. »

La ville de Saint-Quentin, trouvant sans doute exorbitant cette quarte d'un nouveau genre et n'admettant pas la théorie de Naudet, l'en prévint ; il répliqua par cette lettre adressée à M. Néret :

MONSIEUR,

« M. Grébert, par une réponse que j'ai reçue de lui hier 28 du courant, me fait savoir que Messieurs les Officiers Municipaux de Saint-Quentin, me croyant mal fondé dans mes prétentions sur la troupe qui occupe mon privilège, je rends compte de cette réponse aujourd'hui à Monseigneur le Comte de Périgord ; jusqu'à ce qu'il m'ait fait parvenir ses ordres, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me permettre de persister dans mes droits. Par mon privilège, aucun spectacle ne peut s'établir dans les villes de la Picardie sans violer les droits du Gouverneur & sans me faire tort. Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur, en me continuant les bontés que vous m'avez montrées quand j'étois à Saint-Quentin.

» Je vous prie donc , Monsieur , de vouloir bien faire garder une note exacte des recettes que la troupe actuelle y aura faites pendant son féjour.

» J'ai l'honneur, etc.

NAUDET.

Paris, ce 29 juin 1789.

Plusieurs mois se passent et les événemens que chacun connaît se déroulent avec une rapidité foudroyante. Le monde du Théâtre en fut forcément bouleversé et la lettre suivante nous montrera que si Naudet insistait tant sur les droits qu'il tenait du comte de Périgord c'était à cause des devoirs qu'ils lui créaient. Il s'adresse au Corps-de-Ville :

MESSIEURS,

« On m'écrit d'Amiens qu'on vous a promis d'être à Saint-Quentin pour y jouer la comédie dimanche prochain, 5 du courant ; on me mande en même tems que si la troupe n'y est pas ce jour-là, vous pourriez permettre à une autre de s'y établir. Je ne fais pas, Messieurs, si vous voulez annuler mon privilège ; mais je vous supplie, si c'est votre intention, de vouloir bien aussi annuler mes engagemens. Depuis vingt mois que j'ai l'honneur d'être directeur de la Picardie je perds 40,000 livres. Je ne vous crois pas capables de vous porter à l'ombre d'une injustice. J'ai envoyé ce que j'ai pû pour le départ de la troupe, car les espèces

font rares à Paris, on me mande qu'il faut encore 25 louis ; je crois, & j'attends de votre équité, que bien loin de permettre à une autre troupe d'aller à Saint-Quentin, vous aurez la bonté de faire passer ce petit secours à la directrice à Amiens. Si vous le faites dans ce moment difficile pour moi, je vous en réponds & vous prie de m'en instruire pour assurer votre remboursement & vous témoigner ma reconnaissance , si vous croyez ne pas devoir me rendre ce service, je vous supplie de me faire parvenir vos intentions sur le privilège.

» J'ai l'honneur, etc.

NAUDET,

Comédien français, Pensionnaire du Roi,
Lieutenant de la Garde nationale parisienne ;
rue & place du Théâtre-Français.

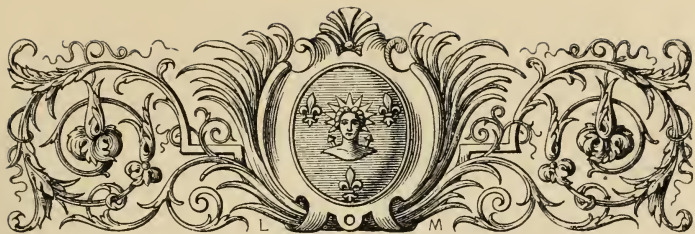
Paris, ce 3 octobre 1789.

P. S. La troupe pourroit être à Saint-Quentin au plus tard jeudi prochain.

Elle vint en effet, et Sérigny demanda de Cambrai, le 5 novembre, la permission de venir aussitôt après.

Nous voilà à la fin de l'année 1789. C'est à cette date que s'arrêtent d'ordinaire les travaux historiques, il nous faut donc terminer ici ce long chapitre.





CHAPITRE III



LES TROUPES



PENDANT toute la période qui s'est écoulée entre l'inauguration de la salle de spectacle et la Révolution, plusieurs troupes se sont succédées sur la scène du Théâtre de Saint-Quentin.

Ces troupes comprenaient des acteurs de comédie et drame, et des acteurs d'opéra ; nos directeurs modernes n'ont rien innové à cet égard.

Nous ne possédons les listes que d'un très petit nombre de ces troupes. Nous allons les publier successivement, en suivant, autant que possible, l'ordre chronologique.

ÉTAT

DE LA TROUPE PRIVILÉGIÉE
DE S. A. S. M^{GR} LE DUC DE BOURBON,
POUR LA PROVINCE DE CHAMPAGNE.
Sous la Direction du sieur VALVILLE.

TRAGÉDIE ET COMÉDIE

MM.

Boquay, grands 1^{ers} rôles.
Baptiste, fils aîné, jeunes 1^{ers}, petits maîtres, forts 2^e,
doubles des 1^{ers}.
Dubaret, 2^e et 3^e amoureux.
Saint-Vallier, 2^e et 3^e amoureux, doubles des jeunes 1^{ers}.
De Villeneuve, rois, pères nobles.
Bailly, 2^e rois, rôles à récits, 3^e rôles, grands confidents
raisonneurs.
Dorsan, confidents, raisonneurs, 2^e pères.
Valville, manteaux, financiers, paysans, grimes.
Planterre, paysans, confidents, accessoires,
Baptiste, père, 1^{ers} comiques, grande livrée.
Brochard, crispins, marquis ridicules, arlequins, niais, etc.
Baptiste, fils 3^e jeunes rôles, 2^e comiques, accessoires.
Millerand, 2^e comiques, souffleur.
Valville, fils, rôles d'enfant.
Bertrand, machiniste-décorateur.
Trigory, magasinier.

MM^{des}

Baptiste, reines, mères nobles, grandes coquettes, forts
1^{ers} rôles.
Bailly, 1^{res} amoureuses, princesse dans la tragédie.

MM^{des}

Millerand, 2^e reines, grandes confidentes, caractères.
Aug. Bailly, ingénuités, 2^{es} rôles.
Bachelier, 1^{res} soubrettes, confidentes.
Brochard, 2^e — —
Baptiste fille, jeunes rôles.
Valville fille, rôles d'enfant.

ÉTAT

DE LA TROUPE D'OPÉRA ET ORCHESTRE.

MM.

Dubaret, 1^{er} haute contres.
Saint-Vallier, colins, 2^e haute contres.
Planterre, 1^{res} basses tailles.
Baptiste, 2^e —
Brochard, laruettes.
Baptiste l'ainé, taille, double les amoureux, chœurs.
Dorsan, taille, accessoires, chœurs.
Baptiste 3^e, dessus, jeunes rôles, chœurs.
De Villeneuve, basse taille, accessoires, chœurs.
Boquay, base-taille, accessoires, chœurs.

MM^{des}

Bachelier, 1^{re} chanteuse.
Bailly, 1^{re} chanteuse, duégne.
Baptiste, 1^{re} duégne.
Millerand, 2^e —
Brochard, } accessoires, chœurs.
Planterre, }
Aug. Bailly, 2^e chanteuse.
Baptiste fille, jeunes rôles, chœurs.

ORQUESTRE.

MM.

Bachelier, maître de musique, 1^{er} violon.
Chambon, 1^{er} violon.
Baptiste, 2^e violon, alto.
Ferdinand père, 1^{er} cor.
Ferdinand fils, 2^e cor.
Baptiste père, basse.
Gravida, contrebasse.

Toutte cette troupe est bien en équipages, décorations, magasin, etc.

ÉTAT

DE LA TROUPE DE COMÉDIE

Des sieurs SENÉPART *et* LUVILLE.

COMÉDIE, TRAGÉDIE ET DRAME.

Luville, roy, père noble, raisonneur.
Senépart, financier, manteau.
Carlisle, 1^{er} rôle tragique et comique.
Saint-Clair, fort jeunes 1^{er} et 2^e rôles.
Vazelles, jeunes 1^{er}, 2^e et 3^e rôles.
Coste, 3^e rôles, confidants.
Duplessis, 1^{er} comique.
Dumaniant, 2^e comique.
Aubert, utilité, pitre.
Corrigny, souffleur.

MM^{des}

Vazelle, 1^{er} rôle tragique et comique.
Dumaniant, jeune forte 1^{re}, 2^e tragique et comique.
Montainville, 3^e amoureuse.
Senépart, caractère, mère, confidente.
Duplessis, confidente, utilité.
D'Argenville, utilité, 2^e soubrette.
Luville, 1^{re} soubrette.

OPÉRA.

Carliste, 1^{er} rôle.
Florival, colin.
Saint-Denis, 1^{re} basse taille.
Duplessis, 2^e —
Coste, laruelle.
Vazelle, }
Dumaniant, } utilités.
Senépart. }

MM^{des}

Beck, 1^{re} chanteuse.
Montainville, 2^e chanteuse.
Vazelle, mère et duégne noble.
D'Argenville, }
Senépart, } duégnés.
Dumaniant, }
Luville, } utilités, chœurs.
Duplessis. }

ORCHESTRE.

Lacombe, 1^{er} violon, maître de musique.
Dollé, —



Lachnilh, 2^e violon et haut bois.

Materne, violon et 2^e cor.

Barrié, basson et flûte.

Beck, violoncelle et basse.

Bourson, tailleur, costumiste, magasinier.

LISTE NOMINATIVE

DE MM^{RS} ET MM^{DÉS} LES PENSIONNAIRES FORMANT LA
TROUPE DE M^R NAUDET ET DE M^{ELLE} RIBOUX.

MM.

Després, les 1^{ers} rôles.

Monrose, première haute-contre.

De Valmore, les pères nobles et les rois,

Salincourt, jeunes premiers.

Gazel, financiers, paysans, secondes basses-tailles.

Fusil, 1^{er} comique, trial.

Lefébure, 2^e comique, laruettes.

Saint-Aubin, trial et laruette.

Saint-Vallier, 3^e rôles, pères dindons.

Farges père, 1^{res} basses-tailles.

Saint-Préal, colins.

Baland, accessoires, m^e de ballet.

D'Hernancourt, 3^e basses-tailles.

Farges fils, 3^e hautes-contres.

Saint-Aubin cadet, confidents, 3^e amoureux, 3^e basse-taille.

Saint-Far, accessoires.

Martin, m^e de musique.

Kreutzer, 1^{er} violon.

Desjardins, 2^e —

Lombard, bassier.
Chàlon, Hautbois.
Pelissier, cors.

MM^{des}

Delasablonne, 1^{er} rôle.
Monrose, 1^{re} chanteuse.
Manmèrs, jeunes 1^{res}.
Dubois, ingénuités.
Fusil, soubrettes, dugazon.
Fleury, confidentes, duégnés.
Dermilly, reines, caractères.
Balan, 2^e soubrettes, 1^{re} danseuse.
Lefébure,
Saint-Vallier, } accessoires, chœurs.
Lucile, }
D'Hernancourt. }

Trigory et son épouse, magasiniers.
Azémar, machiniste.
Joseph, garçon de théâtre.
Bousquet, perruquier.

LISTE

DE LA TROUPE DE COMÉDIE.

Sous la Direction de Madame NAUDET, à Saint-Quentin.

M^{de} Naudet, chez M. Desein, place Saint-Quentin.

MM.

Valmor, chez M^{de} Alard.
Depres et sa femme, chez M^{de} Dechamps, rue du Petit-Paris.
Chevalier et sa femme, chez M^{lle} Cuilde, rue des Canonnières
Grandville, chez Trefecon.

MM.

Saint-Vallier, sa femme et son fils, chez la ve Pontoy, rue Saint-Thomas.

Berger et sa femme, chez Lamy, sur la place.

Perseval, son fils et Saint-Aubin, chez M. Devienne, menuisier, rue de la Fosse.

Journal et sa femme, chez Maillé, ferblantier, rue Saint-Jean.

Baland et sa femme, chez le sr Dubois, épicier, sur la place.

Bergegnon, chez M. Trefecon.

Lelage et Seigne, chez M. l'abbé Gris, rue du Petit-Paris.

Ozemar, chez la V^e Lucas.

Bosquet et sa femme, chez Lamy.

Alexandre, chez Carlier.

MM^{des}

Martin, chez Lavière.

Mimy et sa mère, chez Larbouté, boutonier.

Guénard, chez M^{elle} Dubois.

Lucile, chez le sr Bayeux.

Borsary et les d^{elles} Alexandre, chez M^{de} Tilloy.

Genitour, chez Godelis, au Lion d'or. (1)

Tolmer, chez Vignan, perruquier.

NOMS ET ADRESSE DE L'OPÉRA.

M. et M^{de} Montrose, chez M. Guilbeaux, rue Saint-Thomas.

M. et M^{de} Farge et son fils, au coin de la place.

M. et M^{de} Dernancourt, chez Sarrazin, menuisier, rue du Bout-du-Monde.

M. et M^{de} Lefevre, chez Palle, perruquier, rue d'Isle.

(1) C'est au *Lion d'or* que naîtra un jour l'artiste distingué qui brilla longtemps sur la première scène française et dont nous parlerons plus loin : LEROUX.

- M. Saint-Réal, chez Lucas, derrière la Ville.
M. Osmar, id. id.
MM. Frédéric et Desjardins, musiciens, chez Erboutés,
rue d'Isle.
M. Kretze, chez Lonja, coutellier, rue d'Isle.
M. Martin, chez Priez, culotier, id.
M. Lombar, chez Dubois, épicier, rue des Canonniers.
M. Pellissier, chez Labbé Hainaut, rue Saint-Jacques.
M. Gazel et M^{de} Fleury, chez Bocquet, rue des Cordelières.
M. Soland, chez Touchon, Marché-aux-Volailles.
M. Joseph, chez Bigaud, rue des Cordelières.
M. Després, chez M^{de} Dubois, rue des Canonniers.
M. et M^{de} Baland, chez Delarivière et St Fal.
M^{de} Lasablonne et M^{lle} Lain chez Tombe, rue des Toiles.
M^{de} Magnier, mère et fille, chez M^{de} Deschamp.
M. St Aubin, chez Dubois Mangout.
M. Dumont, chez Boutel, boutonnier.
M. et M^{de} Terigory, chez Dubois.
M^{de} Naudet, chez M^{de} Tillois.
M. et M^{de} Fusil, chez Negret.
M^{de} d'Hermilly, chez Prier, culotier, au coin de la Croix de
fer.
M. Salincourt, chez Duffos, vitrier.
M. Valmon, chez M^{de} Allard.
M^{de} St Valier, chez François, menuisier, rue Sainte-Marguerite.
M^{de} Dubois, chez M^{de} Tillois.
Joseph, garçon de théâtre, chez Bigaud.
Bosquet et sa femme, perruquiers, chez Longa, coutellier, rue
de la Sellerie.

Ces acteurs sont tous inconnus, bien que quelques-uns portent les noms d'artistes célèbres avec lesquels ils n'ont eu probablement que ce point commun.

Faisons toutefois exception en faveur du Directeur Naudet, au sujet duquel Lemazurier (1) dit simplement : « a débuté le 22 septembre 1784, par les rôles d'*Auguste* dans *Cinna* & de *Philippe Hombert* dans *Nanine*, a été reçu en 1786 & s'est retiré en 1806. » Il jouait surtout les pères nobles. C'est le même sans doute qui se montra si hostile à Camille Desmoulins, et qui donnait, aux spectateurs qui le sifflaient, rendez-vous dans la rue, confondant un peu trop ses deux titres de Comédien français et d'Officier de la Garde nationale de Paris.

(1) Galerie historique des Acteurs du Théâtre-Français.





CHAPITRE IV

LES REPRÉSENTATIONS



U XVIII^e siècle, la police de la salle de spectacle n'était pas toujours facile à faire ; si de nos jours encore il se produit parfois de fâcheux incidens, ils étaient bien plus nombreux et fréquens alors.

Aussi est-il peu étonnant de voir que le Corps-de-Ville dût prendre, à diverses reprises, des ordonnances pour régulariser, autant que possible, le service pendant les représentations et empêcher tout désordre.

Parmi les documens de ce genre que nous rencontrons, nous citerons tout d'abord le suivant :

ORDONNANCE

DE POLICE DE MESSIEURS LES MAYEUR ET ÉCHEVINS
DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN,
PORTANT RÉGLEMENT POUR LES SPECTACLES.

Du mercredi 2 octobre 1776.

L'ordre & la tranquillité qui doivent régner sur le Théâtre, dans l'intérieur comme dans l'extérieur des Salles de Spectacles, étant de la dernière importance, & informés que les anciennes ordonnances de police ne sont pas exactement observées & qu'il s'introduit successivement divers abus qui nuisent autant à la recette qu'à la police du Spectacle : Nous avons ordonné ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Nulle personne ne pourra entrer au Spectacle sans payer, n'exceptant de la rigueur de cette règle que les personnes attachées nécessairement au service, lesquelles feront tenues de représenter au contrôleur un billet timbré *Entrée* & paraphé, qu'il ne pourra prêter à d'autres personnes. Il recevra une contremarque timbrée *Billet d'Entrée gratuite*.

ART. II.

Comme les loges louées soit au mois, soit à la semaine, soit au jour, deviennent une source d'abus préjudiciables à la recette du Spectacle, en ce que l'on peut se procurer des entrées gratuites sous prétexte d'aller à telle loge louée à tel propriétaire ; pour rétablir l'ordre, il sera dorénavant donné au locataire d'une loge un nombre de coupons égal au nombre de

perfonnes qui doivent la remplir, & le contrôleur ne laiffera paffer que les repréfentans defdits coupons.

ART. III.

Aucune perfonne ne pourra fortir pendant la durée du Spectacle qu'elle ne foit munie d'une contremarque fans laquelle elle ne pourra rentrer.

ART. IV.

Faisons défenses les plus expreffes de maltraiter de paroles, ou autrement, les receveurs, contrôleurs, commis à la recette des billets d'entrée, & voulons qu'il foit rendu compte de ceux qui contreviendront aux difpofitions de cette ordonnance.

ART. V.

Le tumulte qui règne fouvent aux répétitions, par le nombre de perfonnes qu'on y admet, étant un obftacle à leur exécution, en détournant l'attention qu'on doit y apporter, en caufant des dégradations dans la Salle & autres abus ; Nous avons interdit au public l'entrée des répétitions & laiffons à la prudence du Directeur de la Troupe, de n'y admettre que les perfonnes abfolument néceffaires.

ART. VI.

Nous interdisons pendant la durée des repréfentations, l'entrée du Théâtre, du foyer & loges des acteurs, à toute perfonne étrangère au fervice du Spectacle, pour ne pas retarder l'action, ni troubler les perfonnes employées au changement des décorations.

ART. VII.

Le Directeur fera fonner la cloche pour affembler la Troupe, le jour des repréfentations, à cinq heures précises. La toile

fera levée à cinq heures et demie, sans pouvoir retarder, sous aucun prétexte, l'heure de la scène, que de la permission des Magistrats.

ART. VIII.

Les acteurs seront tenus de se rendre aux répétitions à l'heure indiquée par le Directeur, sous peine de *trente sols* d'amende ; & ceux d'entre eux qui ne seront pas prêts à cinq heures & un quart, les jours des représentations, seront amendés de la somme de *trois livres*. Enjoignons au Directeur de retenir lesdites amendes sur les appointemens des contrevenans ; nous réservant de prononcer de plus fortes peines en cas de récidive.

ART. IX.

La porte du Spectacle ne fera pas ouverte avant 4 heures après midi, à l'arrivée du receveur dans sa loge & des contrôleurs à leur poste. Les places aux Balcons, aux premières Loges, Parquet & Amphitéâtre, seront payées à raison de 1 liv. 16 s., celles des secondes Loges à 1 liv. 4 s., mais celles du Parterre et du Paradis à 12 sols. (1)

Et fera notre présente Ordonnance lue, publiée & affichée partout où besoin sera & exécutée nonobstant opposition ou appellation quelconque & sans préjudice d'icelle.

Donné à l'audience de Police, le mercredi 2 octobre 1776.

Signé

MALLET,

Greffier, Secrétaire.

A Saint-Quentin, de l'Imprimerie de F. T. Hautoy, Libraire et Imprimeur du Roy, 1776.

(1) Le prix imprimé et élevé à 15 sols fut effacé sur l'Ordonnance même et ramené à 12 par note à la main.

L'imprimeur Hautoy eut quelques années après, à faire pour la Ville un grand placard in-f^o, que nous reproduisons aussi :

« Sachent tous, que le samedi 17 mars 1787, l'Audience tenant par devant Nous Mayor & Echevins, Juges Civil, Criminel, de Police, des Manufactures & Voyers de la Ville, Faubourgs & Banlieux de Saint-Quentin, le Procureur-Fiscal nous a remontré avoir appris que, le 12 mars présent mois, il s'est furtivement introduit dans le Parterre de la Salle des Spectacles de cette Ville plusieurs Domestiques qui s'avisèrent de pousser & repousser, même d'insulter plusieurs honnêtes Bourgeois qui y étoient ; à quoi étoit nécessaire de pourvoir, pour éviter de pareilles inconduites, lesquelles mènent très souvent à des rixes fâcheuses : à ces causes, il requéroit qu'il Nous plût faire défenses à tous Domestiques de s'introduire à l'avenir même en payant, dans la Salle, lors des Spectacles, que dans le Paradis qui en dépend, sous telles peines qu'il appartiendra. SUR QUOI FAISANT DROIT ; faisons très expresse inhibitions & défenses à tous domestiques de s'introduire à l'avenir dans cette Salle, pour y prendre part aux Spectacles, même en payant, autre qu'au Paradis qui en dépend, sous les peines de droit.

» Et fera notre présente Ordonnance exécutée selon la forme & teneur, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans préjudices d'icelles.

Donné à Saint-Quentin, lesdits jour & an.

Signé

MALLET,

Secrétaire. Greffier.

Ajoutons encore, pour en finir immédiatement avec cet ordre d'idées, la lettre anonyme que voici :

A Monsieur le Maire de Saint-Quentin.

Saint-Quentin, ce 22 avril 1789.

MONSIEUR,

« J'ai trop souffert de voir la scène qui s'est passée hier au théâtre pour ne pas me faire un devoir de vous en rendre compte.

» Différentes personnes étaient sur ce..... théâtre mardi 22 de ce mois tandis que..... rendait le médecin malgré (*sic*) lui.

» J'ai, dis-je, trop souffert d'entendre un valet de ville dire à un jeune homme qui a des sentimens « Monsieur, j'ai ordre de la part de Monsieur le Maire de vous faire sortir d'ici sur le champ. » Ce jeune homme lui répondit avec la plus grande prudence en lui disant : « donnez-moi le temps de parler à une personne qui, seule, est cause que je suis ici ; en fuitte je me retirerai. » Ce vil serviteur ne voulut point entendre raison, au contraire il reprit la parole & dit au jeune homme : « je vais aller chercher mon fusil & vous faire sortir de force. » Le jeune homme peu accoutumé à entendre de pareilles menaces se retira aussitôt sans répliquer, malgré qu'il en eût peut être eu le droit.

» Je m'attendais que conformément à l'ordre qu'il

a dit avoir reçu de vous, Monsieur, j'allais fubir la même scène ; mais ma furprife fut grande de voir qu'il ne me dit mot, ni à d'autres personnes de cette ville qui fe trouvaient auffi au théâtre.

» Mais, Monsieur, en lui donnant cet ordre prétendu, lui avez-vous tracé des exceptions, je ne le crois pas. Je vous connais trop judicieux pour le faire ; & je fuis même certain qu'en leur donnant ces ordres vous leur impofez la condition exprefse de les exécuter envers tous.

» Vu ce que deffus, je vous fupplie donc, Monsieur le Mayeur, de vouloir bien leur enjoindre de ne pas outrepafter vos ordres ; ou bien de les exécuter en entier ; c'est le motif de cette lettre.

» J'ai l'honneur d'être, avec refpect, Monsieur, le plus fomis de vos ferviteurs.

*Une perfonne qui ne veut pas être malé comme le
jeune homme cy-deffus.*

Nous avons hâte de quitter cette partie curieuse sans doute, mais peu digne, au fond, de l'histoire même d'un théâtre et d'arriver enfin non plus aux incidens qui se sont produits pendant les représentations, mais aux représentations elle-même.

Nous renvoyons au chapitre fuyant les programmes : on verra ainsi tout ensemble et les pièces jouées et les recettes qu'elles ont faites. Nous devons cependant, en ce chapitre, consacrer quelques lignes

à un drame historique et purement local ; si faible qu'il soit, il mérite une mention spéciale.

Cette pièce, qui a été imprimée en 1779 chez Hautoy porte pour titre : *Henri IV à Saint-Quentin, Drame, en prose & en deux actes, avec des notes historiques, par M. Klairwal, représenté pour la première fois à Saint-Quentin le vendredi 5 novembre 1779, et pour épigraphe, le fameux vers de Santeuil : Civis murus erat, satis est sibi Civica virtus.*

Les personnages sont :

Henri IV, roi de France et de Navarre.

Balagny, prince de Cambrai.

Le comte de Chaulnes.

Dorigny, Mayor de Saint-Quentin.

Caignard, }
Vallois, } échevins.

D'Y, père, citoyen.

D'Y, fils, chef d'une Compagnie Bourgeoise.

Amélie, fille du Mayor.

Un officier de la Garde Bourgeoise.

Soldats de Henri IV.

Ecuyers de Balagny.

Gardes du Mayor.

L'action se passe à l'Hôtel-de-Ville.

Quant au sujet même de la pièce, voici comment l'auteur prend soin de nous l'expliquer en son *Avertissement*.

« Ce fut en 1588, au mois d'avril, que Balagny

vint mettre le siège devant Saint-Quentin, & Henri IV n'y fit son entrée qu'en décembre 1590. J'ai cru pouvoir rapprocher ces deux époques par un léger anachronisme que les règles du Théâtre autorisent, & dont je n'aurai pas fait mention, si je n'eusse appréhendé qu'on m'accusât d'ignorer l'histoire de la Ville en l'honneur de laquelle j'ai composé ce drame. La vérité seule en fait le mérite, & les récompenses honorables qu'il m'a fait obtenir ne m'aveuglent pas sur les défauts que l'œil de la critique y pourra trouver. Ne pouvant inférer dans la pièce toutes les anecdotes & les traits d'histoire qui attestent le courage & la fidélité des habitants de Saint-Quentin, j'y supplée par les notes qui font à la suite de l'ouvrage ; elles serviront de preuves à tout ce que j'ai avancé, & j'indiquerai les sources où je les ai puisées.

» Je dois, & je rends avec plaisir, un hommage public de reconnaissance à un citoyen de cette Ville, M. Margerin, lieutenant criminel au Bailliage de Saint-Quentin, dont les aïeux ont exercé les premières charges municipales & signalé leur zèle sous les règnes de Henri III, Henri IV & Louis XIV.

» C'est lui qui, sans m'avoir parlé, m'a fourni l'idée de la pièce. Je sus qu'il avoit dessein d'insérer dans la *Bataille d'Ivry* une scène qui rappelât plusieurs traits glorieux pour sa Patrie, & je me hasardai d'étendre son projet. Les Archives m'ont été communiquées, les cabinets m'ont été ouverts, & je ne suis, à proprement parler, qu'un compilateur exact. Sous

un pinceau plus savant, le tableau eût été fini ; sous le mien, ce n'est qu'une esquisse. »

Hélas ! oui, une simple esquisse et d'une faiblesse déplorable. Cependant l'on fit bon accueil au comédien-auteur, et nous savons qu'à la seconde représentation, il reçut « des mains de Monsieur de Bry, Mayor, assisté du Corps Municipal (1) une montre d'or sur laquelle sont gravées les armes de la Ville avec le mot *veritati* pour légende. Tous les spectateurs témoignèrent leur contentement par des acclamations & des applaudissemens unanimes & réitérés. » C'est Klairwal lui-même qui prend soin de nous l'apprendre ; nous en sommes également instruits par une délibération du Corps-de-Ville à la date du 13 novembre. Nous reproduisons sur le titre de ce volume la gravure qui était sur la montre ; cette montre d'ailleurs avait une certaine valeur ainsi que nous le voyons par le *Mandement* que nous avons également fait reproduire et qui dit que « Monsieur Cambronne Huet, receveur des deniers de la salle des spectacles, payera des premiers deniers de la caisse, à Monsieur Gobinet de Villecholle, échevin & argentier, la somme de deux cent livres dix sols par lui déboursée en conséquence de l'arresté de la Chambre, du six de ce mois, pour le prix d'une montre d'or, gravure, clef & cordon qui a été donnée en présent au nom de la Ville au

(1) MM. Gobinet de Villecholle, Cambronne Huet, Duplessis, Dollé Lenoir, Petrus. Muller, échevins, Mallet, lieutenant.

fieur de Clairwal auteur de la pièce d'Henry quatre à Saint-Quentin qui a été représentée avec succès. »

L'auteur reconnaissant dédia son drame à la Municipalité et lui adressa la lettre suivante :

« Messieurs, le prix glorieux & public que vous avez daigné décerner à mon zèle bien plus qu'à mes talens, les applaudissemens de vos concitoyens à la vue du gage de votre bienveillance, & les sentimens de reconnoissance dont je suis pénétré, m'autorisent à vous offrir l'hommage de ce drame.

« Mon dessein, Messieurs, en le composant fut de célébrer une Ville qui, non moins que Calais (1), est digne de vivre dans la postérité par le patriotisme, la valeur & la fidélité qui, de tems immémorial, la caractérisèrent. Je n'ai pas l'orgueil de comparer mon ouvrage à celui de l'Académicien dont la République des lettres regrette la perte : le mien n'a d'autre mérite que le sentiment qui le dicta & vos bontés qui l'ont couronné.

» Je suis, etc.

En présence de cette modestie de l'auteur, ne voyons, dans son œuvre, que l'intention louable qui la lui a fait écrire et ne rendons pas compte d'une pièce dont le simple résumé serait déjà par lui-même une critique sévère.

(1) Allusion au fameux siège et au drame de Du Belloy.

Quoiqu'il en soit, malgré son peu de valeur, et à cause de son sujet, cette pièce devait être signalée ; le nom de Klairwal est désormais trop intimement lié à l'histoire du Théâtre de Saint-Quentin pour que nous ne lui ayons pas consacré cette mention favorable.

Nous devrions donner ici la liste des pièces jouées à Saint-Quentin ; nous préférons la reporter au chapitre suivant pour mettre en regard le tableau des recettes réalisées par ces pièces ; l'intérêt de ce rapprochement nous semble motiver suffisamment notre détermination. Outre les auteurs classiques, il y en a d'autres — en plus grand nombre même — qui ont eu les honneurs de la scène ; nous ne nous y arrêterons pas. Toutefois citons, à cause de son caractère local, la *Rosière de Salency*. C'est le titre d'une comédie de Favart, avec musique de divers auteurs. On connaît l'historique de cette institution créée par saint Médard pour récompenser la vertu champêtre, nous n'avons donc ici qu'à analyser la pièce, ou plutôt à reproduire l'analyse qu'en donne le *Dictionnaire dramatique* :

« Trois jeunes filles de Salency partagent les suffrages pour le prix de la Sagesse. Hélène, d'un caractère gai, vif et libre, fille de M^{me} Michelle, meunière, qui l'aime et qui en est aimée, prouve que le cœur est le meilleur guide pour se bien conduire. Thérèse, qui a dans M^{me} Grignard une surveillante sévère et impérieuse, fait connaître que la contrainte est un moyen

peu sûr pour faire aimer la vertu. Nicole, fille simple, montre les dangers auxquels l'ignorance expose. Hélène et Colin s'aiment sans oser se le dire ; leur amour éclate par la gêne où le Régisseur, homme riche qui veut épouser la Rosière, met les amans et par la tracasserie qui jette des soupçons sur la sagesse d'Hélène, en supposant qu'on lui a écrit une déclaration d'amour et donné un ruban qui étaient, au contraire, destinés à Thérèse par Richard son amant. Le Bailli, homme cérémonieux, met beaucoup d'importance et de formalité dans l'ordonnance de cette fête, et dans l'examen qu'il fait des filles concurrentes. Le Régisseur contraste parfaitement avec lui en répandant beaucoup de gaieté, de légèreté et d'aisance dans les entretiens qu'il a avec ces jeunes filles. Quand on vient au moment de déclarer le prix, Hélène l'obtient parce que les reproches qu'on lui faisait tombent à l'examen des preuves de sa vertu et d'une conduite sage et prudente. Cependant elle refuse le prix, en avouant son inclination pour Colin qui a été malheureux et persécuté à cause de son amour pour elle. Le Régisseur attendri par la générosité de ses sentimens, seconde lui-même le mariage de ces amans. »

La *Rosière de Salency* est encore le titre d'une comédie de M. de Pezay, musique de Grétry. Dans cette nouvelle pièce « Cécile, fille du bon homme Herpin, et désignée Rosière, est à la veille de son

triomphe. Elle aime Colin, dont elle est adorée. Malheureusement le Bailli l'aime aussi ; mais ne pouvant s'en faire aimer, il prend le parti de la persécuter. Il épie Cécile, et la surprend dans la nuit parlant d'amour avec Colin et lui laissant prendre un baiser. Il a des témoins de ce forfait : et, tout fier de la découverte, il menace Cécile de la perdre, si elle ne consent à l'épouser ; mais elle rit de son amour et de ses menaces. Furieux, il émeute les paysans, leur dénonce Cécile comme ayant flétri à l'honneur, fait enlever le drapeau blanc qui était à la porte de la Rosière, et annonce un nouveau choix. Colin prend le parti d'aller trouver le seigneur du village pour lui demander justice : il part, malgré un orage affreux : le bruit se répand qu'il s'est noyé en passant la rivière à la nage. Cécile, apprenant ce nouveau malheur, va pour se noyer elle-même lorsqu'elle aperçoit Colin qui vient lui annoncer l'arrivée du seigneur et la fin de leurs maux. En effet, le seigneur, instruit de l'injustice de son Bailli, couronne lui-même Cécile et la marie avec Colin. »

La comédie de Favard date de 1769, celle de M. de Pezay est de 1774. Laquelle fut jouée à Saint-Quentin, furent-elles représentées toutes deux : c'est ce que nous ne pouvons décider car aucun texte ne nous éclaire sur ce point, peu important d'ailleurs.

Laissons de côté toutes les autres pièces qui n'ont pas d'intérêt spécial pour nous ; arrivons enfin, et pour

terminer ce chapitre, à une représentation qui produisit en ville une grande et vive impression et qui, vraiment touchante en sa simplicité, mérite d'être racontée.

Nous laissons la plume à un témoin oculaire et auriculaire qui va nous la retracer, mais avant nous devons rappeler brièvement les faits qui motivèrent cette manifestation.

En 1789, M. Néret (1) était Mayor de la ville de Saint-Quentin ; c'était l'arrière petit-fils du Néret qui, avec Langlois et L'Huillier, ouvrirent les portes de Paris à Henri IV. Homme éclairé, bienfaisant, très-modéré en même temps qu'énergique, il avait rendu d'immenses services lors de la disette ; il évita, par sa sagesse, l'effusion du sang qui sans lui eût coulé plusieurs fois dans la ville. Aussi, à cette époque, tous les habitans professaient-ils pour lui une admiration et une reconnaissance sans borne. De là l'origine de l'incident dont nous reproduisons le récit d'après M. Grébert qui assista à la représentation.

« Le 5 juillet, à la fin de la comédie donnée en la salle des spectacles où l'on y représentait l'opéra de *Blaise & Babet*, le public fit retentir sa joie lorsqu'il entendit une scène & un vaudeville à la louange de M. Néret, Mayor, pendant la durée desquels on

1) M. Félix Le Sérurier, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, et petit-neveu de M. Néret, a bien voulu nous communiquer le manuscrit de Grébert dans lequel nous avons trouvé les détails de cette représentation.

apporta sur le devant du théâtre le buste de mondit sieur le Mayeur, posé sur une table couverte d'un beau tapis ; au bas du buste était une inscription en transparent portant : *Vive Néret!* Ce fut alors que tous ceux qui composaient l'assemblée firent éclater leur satisfaction générale par des applaudissements réitérés & mille bravos légitimement dûs au respectable magistrat père du peuple.

« Ci-joint en conséquence la scène qui a été dite & le vaudeville qui a été chanté si majestueusement.

M. DEBELLEVAL.

« Mes amis ne parlons que du plaisir que j'ay de vous voir
» tous rassemblés ; j'attendois avec impatience ce moment pour
» vous faire connaître un mortel bienfaisant, à qui bien plus
» qu'à moy vous devez adresser vos hommages, vous vous
» acquitterez sûrement avec zèle du devoir que vous impose sa
» reconnaissance.

Mme ALIX

« Oh, oui, Monseigneur, montré-nous tant seulement itila
» qui fait le bien & vous voirez que nous ferons pour luy de
» tout cœur.

« Au même moment est paru le buste de M. Néret, ils s'écrièrent :

« C'est notre bon seigneur, c'est notre bon père. »

MATURIN.

« Ah ! Monseigneur, vous avez bien raison, sans doute il
» mérite tous nos hommages & nous d'avons r'mercier la Pro-
» vidence de nous l'avoir donné dans ce tems de détresse puis-
» qu'il veille sans cesse à notre subsistance & que, par ses soins
» vigilants, il écarte de nous la misère.

M. DEBELLEVAL.

« Joignez-vous donc à mes chants pour célébrer ses vertus.

MATURIN.

« C'est bien dit, Monseigneur, le mariage de mes chers
» enfants ne peut être terminé sous de meilleurs auspices.

LE SEIGNEUR :

Chantons Néret, que notre amour
Fixe sa joie en ce féjour.
Vive Néret ! Pour notre amour
Il ne peut être un plus beau jour.

LE CHŒUR.

Chantons Néret, etc.

UN ACTEUR.

Des soins qu'il prend sans cesse
Pour le commun bonheur
Qu'une vive allégresse
Soit le tribut flatteur.

LE CHŒUR.

Chantons Néret, etc.

UN AUTRE ACTEUR.

De notre amour sincère,
O ciel, entends les vœux !
Qu'il ferve encore de père
A nos derniers neveux.

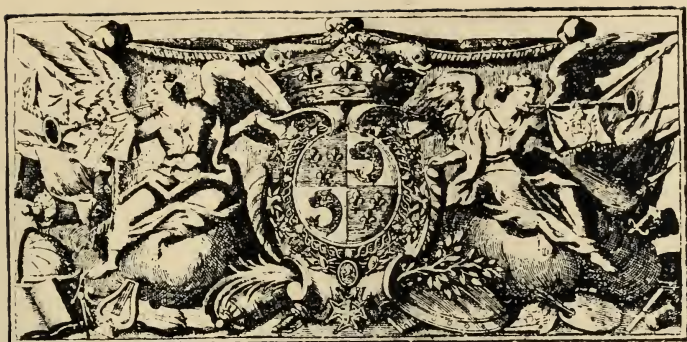
LE CHŒUR.

Chantons Néret, etc.

UN ACTEUR, Au Parterre.

Nous étions bien sûr de plaire
Par cet hommage mérité ;
C'est votre amour qui nous éclaire
Et votre cœur nous l'a dicté.
Puisse toujours vôtre suffrage
Faire aussi germer nos talens.
Leurs fruits mûriront avant l'âge
Vous les cueillerez au printemps. »

Le buste fut ensuite couronné par toute la troupe au milieu des applaudissemens de la salle attendrie. M. Néret était, avec sa femme, au nombre des spectateurs ; il n'avait pas été averti de cette cérémonie et, avec sa modestie qu'égalaienent seuls ses lumières et son dévouement, il se défendit toujours d'avoir mérité ce touchant hommage. On lui réservait un autre témoignage de reconnaissance : quelques années après il fut arrêté comme suspect ! Mais laissons ce dernier et trop triste épisode ; que notre souvenir s'arrête à la soirée du 5 juillet 1789.



CHAPITRE V

LES RECETTES



BIEN que les recettes varient avec la valeur même des troupes, il n'est pas sans intérêt de connaître à quelles sommes s'élevèrent ces recettes pendant un certain nombre d'années.

Nous n'avons pas toujours les chiffres exacts, mais nous savons que la ville prélevait le 5^e ou le 6^e, suivant les directeurs, et dès lors on peut, par les

listes que nous publions et qui indiquent les sommes prélevées par la ville, calculer la recette totale.

Outre ce 5^e, la ville touchait 15 livres par représentation pour le loyer de la salle. Elle avait, d'autre part, à sa charge, l'entretien des décors qu'elle fournissait, 3 livres à payer chaque soir au comptable et 15 sols au buraliste.

Ceci est vrai pour les premières années qui ont suivi l'inauguration de la salle ; plus tard les prix ont varié, car nous trouvons à la date de 1786 cet état des frais incombant au directeur :

Loyer de la salle,	18	livres
Buraliste,	1	10 s.
Gardes et Sergens,	4	16
Habilleuses,	1	
Affiches,	2	10
Afficheur,	»	12
Musiciens,	15	
Pompier,	1	
Garçon de théâtre,	2	
Tapissier,	»	10
	<hr/>	
Total,	61	livres 18 sols,

Pour 1774, nous avons seulement la liste suivante des recettes de la ville :

(Les 22 premières représentations manquent)

23 ^e représentation, —	4 août,	38	livres
24 ^e —	5 —	44	4 s.
25 ^e —	7 —	47	18

26 ^e	représentation, —	9 août,	35 livres	10 s.
27 ^e	—	12 —	44	18
28 ^e	—	14 —	37	18
29 ^e	—	18 —	31	4
30 ^e	—	21 —	61	10
31 ^e	—	23 —	41	4
32 ^e	—	28 —	53	12
33 ^e	—	30 —	31	6
34 ^e	—	2 septembre,	35	5
35 ^e	—	3 —	24	18
36 ^e	—	4 —	74	8
37 ^e	—	5 —	181	5
38 ^e	—	6 —	225	15
39 ^e	—	id. de nuit,	49	5
40 ^e	—	7 septemb.,	254	15
41 ^e	—	8 —	136	
42 ^e	—	9 —	147	15
43 ^e	—	10 —	32	10
44 ^e	—	11 —	73	2
45 ^e	—	13 —	34	6
46 ^e	—	15 —	33	4
47 ^e	—	18 —	56	2
48 ^e	—	20 —	32	12

DIRECTION GAINVILLE

49^e représentation, — 25 septembre, 43 l.

(1^{re} de la D^{on}).

50 ^e	représentation, —	27 —	29	10 s.
51 ^e	—	29 —	40	18
52 ^e	—	30 —	26	8
53 ^e	—	2 octobre,	56	10
54 ^e	—	4 —	33	18

55 ^e	représentation,	—	6 octobre,	45	livres 16 s.
56 ^e	—	—	9 —	74	
57 ^e	—	—	10 —	33	2
58 ^e	—	—	11 —	34	8
59 ^e	—	—	12 —	38	
60 ^e	—	—	13 —	31	
61 ^e	—	—	14 —	30	2
62 ^e	—	—	15 —	26	4
63 ^e	—	}	16 octob., 56, 14		
			bal de nuit, 5, 2	51	1
			dép. 10, 15, reste		
64 ^e	—	—	18 octobre,	39	2
65 ^e	—	—	23 —	57	16

1775

1 ^{re}	représentation,	—	1 ^{er} septemb.,	34	l. 6 s.
2 ^e	—	—	3 —	45	10
3 ^e	—	—	5 —	38	14
4 ^e	—	—	7 —	30	16
5 ^e	—	—	8 —	32	5
6 ^e	—	—	9 —	22	19
7 ^e	—	—	10 —	51	9
8 ^e	—	—	12 —	28	11
9 ^e	—	—	14 —	44	5
10 ^e	—	—	15 —	47	9
11 ^e	—	—	16 —	32	11
12 ^e	—	—	17 —	52	5
13 ^e	—	—	19 —	44	19
14 ^e	—	—	21 —	33	5
15 ^e	—	—	22 —	33	1
16 ^e	—	—	24 —	53	17
17 ^e	—	—	26 —	33	17
18 ^e	—	—	28 —	44	5

19 ^e rep.	— 29 sept.	— <i>Mélanide, — les Précieuses,</i>	25	1. 9 s.
20 ^e	— 1 ^{er} oct.	<i>Surprises de l'Amour, — Fausse Agnès,</i>	60	19
21 ^e	— 3 —	<i>Radamiste, — le Mary re- trouvé,</i>	34	1
22 ^e	— 5 —	<i>le Philosophe marié,</i>	24	5
23 ^e	— 6 —	<i>Phèdre et Hypolite, — le Retour imprévu,</i>	29	1
24 ^e	— 8 —	<i>les Illinois, — l'Isle déserte,</i>	72	1
25 ^e	— 9 —	<i>le Joueur, — la Coupe en- chantée,</i>	34	19
26 ^e	— 10 —	<i>l'Orphelin de la Chine, — Marchand de Smyrne,</i>	58	15
27 ^e	— 11 —	<i>Père de Famille, — Fausse infidélité,</i>	45	19
28 ^e	— 12 —	<i>l'Indigent, — Ecole des Maris,</i>	43	15
29 ^e	— 13 —	<i>Olimpie,</i>	66	15
30 ^e	— 14 —	<i>Bataille d'Ivry,</i>	96	00
31 ^e	— 15 —	<i>l'Ecossaise, — les Folies amoureuses,</i>	63	3
32 ^e	— 16 —	<i>Albert, — la Mère confi- dente,</i>	56	19
33 ^e	— 17 —	<i>Andromaque, l'Impromptu,</i>	40	5
34 ^e	— 18 —	<i>les Deux Amis, — Consen- tement forcé,</i>	28	7
35 ^e	— 19 —	<i>Zaïre, — l'Esprit de con- tradiction,</i>	32	5
36 ^e	— 20 —	<i>Esope à la Cour, — Lucas et Colinette,</i>	29	10
37 ^e	— 22 —	<i>Mérope, la double Epreuve,</i>	64	9

1776

DIRECTION DELACROIX

1 ^{re} rep.	— 4 mai,	— <i>le Sorcier et le Tonnellier,</i>	20 ^{l.}	7 ^{s.}
2 ^e	— 5 —	<i>le Tableau parlant, — la Clochette,</i>	27	4
3 ^e	— 7 —	<i>le Déserteur, — Nanelle et Lucas,</i>	18	13
4 ^e	— 9 —	<i>l'Ami de la Maison, — le Maréchal,</i>	28	11
5 ^e	— 10 —	<i>Zemire et Azor,</i>	24	5
6 ^e	— 12 —	<i>Tomes Jones, — Annette et Lubin,</i>	26	17
7 ^e	— 14 —	<i>le Déserteur, — Mazet,</i>	19	7
8 ^e	— 16 —	<i>le Roy et le Fermier, — le Cady dupé,</i>	34	3
9 ^e	— 19 —	<i>la Rosière de Salency, — Isabelle et Gertrude,</i>	67	19
10 ^e	— 21 —	<i>les Deux Chasseurs, — Sancho Pança,</i>	15	19
11 ^e	— 23 —	<i>les Deux Avides, — la Servante maîtresse,</i>	21	1
12 ^e	— 24 —	<i>la Bonne Fille, — Annette et Lubin,</i>	23	1

1776

RETOUR DE LA TROUPE DU S^r DELACROIX

1 ^{re} représentation,	— 6 octobre,	45 ^{l.}	9 ^{s.}	6 ^{d.}
2 ^e	— 8 —	11	5	

3 ^e	représentation,	—	9	octobre,	35	l.	1 s.	6 d.
4 ^e	—		10	—	30		2	6
5 ^e	—		11	—	43		9	6
6 ^e	—		12	—	36		5	
7 ^e	—		13	—	63		4	
8 ^e	—		14	—	32		8	
9 ^e	—		15	—	34		10	
10 ^e	—		16	—	42			
11 ^e	—		17	—	43		14	
12 ^e	—		19	—	31		12	6
13 ^e	—		20	—	87		19	6
14 ^e	—		21	—	29		10	6

1777

CASIMIR DIRECTEUR

1 ^{re}	représentation,	—	23	février,	50	l.	7	
2 ^e	—		25	—	41		5	
3 ^e	—		27	—	35		17	
4 ^e	—		28	—	62		3	
5 ^e	—		2	mars,	69		1	
6 ^e	—		3	—	32		15	
7 ^e	—		5	—	35		15	
8 ^e	—		7	—	41		11	
9 ^e	—		9	—	51		5	
10 ^e	—		11	—	48		5	
11 ^e	—		13	—	39		3	
12 ^e	—		14	—	41		15	
13 ^e	—		16	—	73		11	
14 ^e	—		18	—	42		7	
15 ^e	—		19	—	42		17	
16 ^e	—		20	—	36		7	
17 ^e	—		21	—	45		1	
18 ^e	—		22	—	48		13	

1777

CASIMIR ET DELATOUR DIRECTEURS

1 ^{re} rep.	— 21 sept.,	— <i>la Bonne Fille</i> , — <i>la Fausse Magie</i> ,	38 l.	5 s.
2 ^e	— 22 —	<i>la Coquette corrigée</i> . — <i>Tableau parlant</i> ,	35	3
3 ^e	— 24 —	<i>le Déserteur</i> , — <i>la surprise de l'Amour</i> ,	24	3
4 ^e	— 26 —	<i>le Bourru</i> , — <i>Julie</i> ,	43	17
5 ^e	— 28 —	<i>la Belle Arsenne</i> , — <i>les Fausses Infidélités</i> ,	41	17
6 ^e	— 30 —	<i>le Mercure</i> , — <i>Crispin médecin</i> ,	27	17
7 ^e	— 2 oct.,	— <i>le Maréchal</i> , — <i>Dupuis</i> ,	22	9
8 ^e	— 3 —	<i>les Amans généreux</i> , — <i>Silvain</i> ,	24	5
9 ^e	— 5 —	<i>la Colonie</i> , — <i>les Fourberies de Scapin</i> ,	55	9
10 ^e	— 7 —	<i>Arlequin</i> , — <i>Maître et Valet</i> , — <i>les Deux Arares</i> ,	23	3
11 ^e	— 9 —	<i>Nanine</i> , — <i>Sancho</i> ,	44	9
12 ^e	— 10 —	<i>le Soldat Magicien</i> , — <i>Eugénie</i> ,	43	13
13 ^e	— 11 —	<i>Beverley</i> , — <i>la Clochette</i> ,	28	1
14 ^e	— 12 —	<i>Zemire et Azor</i> , — <i>l'A-mant auteur</i> ,	82	3
15 ^e	— 13 —	<i>l'Ami de la Maison</i> , — <i>l'Oracle</i> ,	33	7

16 ^e rep.	— 14 oct.,	— <i>le Barbier, — l'Amitié à l'épreuve,</i>	58 ^{l.} 13 ^{s.}
17 ^e —	15 —	<i>le Légataire, — le Tonnelier,</i>	32 15
18 ^e —	16 —	<i>l'Ecole des Femmes, — la Fausse Magic,</i>	22 1
19 ^e —	17 —	<i>Fleur d'Epine, — les Deux Amis,</i>	49 19
20 ^e —	19 —	<i>les Trois Sultanes, — Toinon, Toinette,</i>	63 9
21 ^e —	21 —	<i>l'Amant bourru, — le Sorcier,</i>	37 17
22 ^e —	23 —	<i>Zaïre, — la Paysanne curieuse,</i>	23 19
23 ^e —	24 —	<i>les Trois Fermiers, — l'Enfant prodigue,</i>	43 1
24 ^e —	26 —	<i>l'Amoureux de quinze ans,</i>	43 9
25 ^e —	27 —	<i>les Trois Fermiers, — l'Amant bourru,</i>	70 19

1778

CASIMIR ET DE LA TOUR

1 ^{re} rep.	— 12 mars,	— <i>l'Ambitieux, — le Tableau parlant,</i>	27 ^{l.} 11 ^{s.}
2 ^e —	13 —	<i>la Colonie, — la Surprise de l'Amour,</i>	19 3
3 ^e —	15 —	<i>le Bourgeois-Gentilhomme, — la Fausse Magic,</i>	51 15
4 ^e —	16 —	<i>la Bataille d'Ivry, — les Vendanges de Surène,</i>	35 17

5 ^e rep.	— 17 mars,	— <i>le Célibataire, — la Suite de Julie,</i>	27 l.	19 s.
6 ^e	— 19 —	<i>l'Illustre Voyageur, — l'Amy de la Maison,</i>	32	9
7 ^e	— 22 —	<i>les Francs-Maçons, — la Rosière,</i>	57	7
8 ^e	— 24 —	<i>la Fausse Agnès, — les Trois Fermiers,</i>	33	15
9 ^e	— 25 —	<i>Zemire et Azor, — le Legs,</i>	32	17
10 ^e	— 27 —	<i>Rodogune, — le Huron,</i>	44	9
11 ^e	— 29 —	<i>Molière, — le Soldat Magicien,</i>	55	9
12 ^e	— 30 —	<i>l'Amoureux de quinze ans, Crispin,</i>	24	11
13 ^e	— 31 —	<i>le Barbier, — le Tonnelier,</i>	19	11
14 ^e	— 2 avril,	<i>le Déserteur, — le Théâtre à la mode,</i>	40	3
15 ^e	— 3 —	<i>les Vestales, — Silvain,</i>	26	11
16 ^e	— 5 —	<i>Cartouche, — les Trois Fermiers,</i>	45	1
17 ^e	— 6 —	<i>la Mère jalouse, — la Bonne Fille,</i>	29	11
18 ^e	— 7 —	<i>le Retour de la Tendresse, — la Fuite par Amour,</i>	33	17
19 ^e	— 9 —	<i>les Contre temps de l'Amour, — Julie,</i>	26	17
20 ^e	— 10 —	<i>les Trois Sultanes, — la Jeune Indienne,</i>	32	1
21 ^e	— 11 —	<i>Clôture. — Les Deux Avars, — l'Amant bourru,</i>	38	19

1778

1 ^{re} rep.	— 17 sept.	— <i>Silvain, — le Philosophe marié,</i>	25 l. 7 s.
2 ^e —	19 —	<i>la Fuite par Amour, — le Tableau parlant,</i>	25 11
3 ^e —	20 —	<i>le Tambour nocturne, — les Trois Fermiers,</i>	37 15
4 ^e —	21 —	<i>le Déserteur, — la Fausse Agnès,</i>	25 17
5 ^e —	24 —	<i>les Vestales, — le Maître en Droit,</i>	21 17
6 ^e —	25 —	<i>la Rosière, — l'Épreuve,</i>	22 11
7 ^e —	27 —	<i>Gabrielle d'Estrées, — le Tonnelier,</i>	53 15
8 ^e —	29 —	<i>l'Avare, — le Soldat Magicien,</i>	25 17
9 ^e —	1 ^{er} oct.	<i>la Coquette corrigée, — Rose et Colas,</i>	23 19
10 ^e —	2 —	<i>l'Esprit follet, — la Fausse Magie,</i>	22 15
11 ^e —	4 —	<i>l'Homme noir, — le Mariage fait et rompu,</i>	54 15
12 ^e —	6 —	<i>les Dehors trompeurs, — Isabelle et Gertrude,</i>	23 7
13 ^e —	8 —	<i>le Légataire, — les deux Avars,</i>	25 9
14 ^e —	9 —	<i>la Fée Ursule, — le Legs,</i>	33 17
15 ^e —	10 —	<i>le Barbier, — les Racleurs,</i>	28 19

16 ^e rep.	— 11 oct.,	— <i>le Bourgeois-Gentilhomme,</i> — <i>l'Amant bourru,</i>	67 ^{l.} 19 ^{s.}
17 ^e —	12 —	<i>Molière, — Bucéphale,</i>	24 7
18 ^e —	13 —	<i>Zémire et Azor, — la</i> <i>Double Métamorphose,</i>	48 9
19 ^e —	14 —	<i>Silvain, — les Trois Ri-</i> <i>vaux,</i>	45 11
20 ^e —	15 —	<i>le menteur, — l'Homme</i> <i>noir,</i>	37 13
21 ^e —	16 —	<i>le Déserteur, — la Fausse</i> <i>Magie,</i>	44 5
22 ^e —	18 —	<i>la Colonie, — le Tuteur</i> <i>dupé,</i>	85 7
23 ^e —	19 —	<i>les Contre-temps, les Trois</i> <i>Fermiers,</i>	52 5

1779

1 ^{re} rep.	— 21 févr.,	— <i>l'Ecole des Amis, — la</i> <i>Fausse Magie,</i>	45 ^{l.} 15 ^{s.}
2 ^e —	23 —	<i>le Méchant, — les Femmes</i> <i>et le Secret,</i>	24 13
3 ^e —	25 —	<i>Eugénie, — le Tableau</i> <i>parlant,</i>	18 11
4 ^e —	26 —	<i>Démocrite, Rose et Colas,</i>	13 17
5 ^e —	28 —	<i>Pierre le Cruel, — le Mi-</i> <i>licien,</i>	52 13
6 ^e —	2 mars,	<i>Zémire, — la Nouvelle</i> <i>Epreuve,</i>	20 17
7 ^e —	4 —	<i>Adélayde Duguesclin, —</i> <i>Isabelle,</i>	22 9

8 ^e rep.	— 5 mars,	<i>le Maréchal travesty, — la Feinte par Amour,</i>	181.	35.
9 ^e	— 7 —	<i>les Trois Fermiers, — le Médecin par occasion,</i>	38	17
10 ^e	— 9 —	<i>Mustapha, Zeaugis,</i>	35	19
11 ^e	— 10 —	<i>l'Homme noir, — le Dé- serteur,</i>	15	19
12 ^e	— 12 —	<i>les Caquets, — l'Amitié à l'épreuve,</i>	18	11
13 ^e	— 14 —	<i>la Pupille, — les Pèlerins de Lamecque,</i>	43	5
14 ^e	— 16 —	<i>le Jeune Etourdy, — le Roy et le Fermier,</i>	23	1
15 ^e	— 17 —	<i>la Fausse Magie, — la Colonic,</i>	13	11
16 ^e	— 18 —	<i>la Rosière, — Silvain,</i>	26	5
17 ^e	— 19 —	<i>la Double Métamorphose, — la Belle Arsène,</i>	55	1
18 ^e	— 21 —	<i>les Muses rivales, — Mus- tapha,</i>	35	13
19 ^e	— 22 —	<i>Chevalier françois, — l'A- veugle de Palmire,</i>	19	5
20 ^e	— 24 —	<i>le Père de Famille, — Sancho;</i>	20	7
21 ^e	— 25 —	<i>l'Amoureux de quinze ans, — Lucile,</i>	41	17
22 ^e	— 26 —	<i>l'Amilié, — Zémire,</i>	21	17
23 ^e	— 27 —	<i>l'Amy de la maison, — le Devin du village,</i>	34	17

1779

Le 9 mai, pour la Comédie bourgeoise, reçu par la ville, de M. Megret,	120 ^{l.}
Octobre, Novembre 1779, la troupe,	1202 5 ^{s.}
Le 22 mai 1780, — <i>Nanine</i> , — <i>Mercure galant</i> ,	9 ^{l.}
23 — — <i>Eugénie</i> , — <i>les Fausses Infidélités</i> ,	14 2 ^{s.}

Août 1780

LES JEUNES ENFANTS DU S^r BERNARDY

1 ^{er} rep. — 6 août,	<i>Zénéïde</i> , — <i>la Belle Arsène</i> ,	44 ^{l.} 19 ^{s.}
2 ^e — 7 —	<i>la Rosière</i> , — <i>le Consentement forcé</i> ,	26 13
3 ^e — 8 —	<i>Jugement de Midas</i> , — <i>le Consentement forcé</i> ,	33 3
4 ^e — 9 —	<i>le Barbier</i> , — <i>Tableau parlant</i> ,	29 19
5 ^e — 10 —	<i>l'Amant jaloux</i> , — <i>Magasin des Modernes</i> ,	44 13
6 ^e — 11 —	<i>Trois Sultanes</i> , — <i>Cady</i> ,	30 19
7 ^e — 12 —	<i>le Maréchal</i> , — <i>Deux Jannots</i> ,	22 7
8 ^e — 13 —	<i>Zémire</i> , — <i>les Veuves Turques</i> ,	61 9

Les abonnemens, bien qu'ils fussent très-probablement, encouragés par une réduction de prix.

étaient peu nombreux : en effet, on n'en compte que dix pour 1778 aux noms de MM. Fizeaux, Le Sérurier, de Brissac, de Sobre, Destrée, Baumier, de Méricourt, M^{mes} Postel, Cottin et Norving. Cependant, en 1779, nous en trouvons davantage. Voici, en effet, la liste des sommes prélevées par la ville sur les abonnements de :

MM. Desnoyers (20 représentations),	4 ^{l.}
Delaville id.	4
D'Albenas id.	4
Bardeaux id.	4
Fizeaux id.	4
Bideaux (aux 2 ^e loges),	1 16 ^{s.}
Delapleigner,	1 16
M. et M ^{de} Néret (8 représentations),	3 4
M. Deratre (20 représentations),	4
Melle Deratre,	4
M ^{de} William,	3 4
MM. Gatellier,	3 4
Le Serurier,	4
Isaac Dumoutier,	4
M. et M ^{de} Cottin,	8
MM. Colliette,	3 12
Cromelin,	2 16
M. et M ^{de} Destrée,	8
M. et M ^{de} Dutronquoy,	3 4
M. et M ^{de} Paulet,	9
2 Delles Paulet,	4
M. et M ^{de} Norving,	8
M. de Brissac,	4
M. et M ^{de} Dumoutier,	8

Les autres spectacles, nous le savons, n'étaient pas sans rapporter quelque argent à la ville. Ainsi pour l'exercice de 1776-77, nous voyons qu'elle a reçu :

Troupe de Melle de Montausier,	1735 l. 8 s.
Grand Concert (M. Cottin),	700
Delle Persenne (Joueur de Goblets, août 1775),	12
Barbe Nicolet (Ménagerie : Lions et autres bestes),	12
Massara et Scinder (Joueurs de Goblets et Mandolines),	9
Une hongroise (Danseur de Cordes),	30
Comédiens du duc de Gesvres, de la Croix Dr,	368 3

En 1777, la ville perçoit de :

Casimir et Delatour, directeurs,	1400 l. 13 s.
Desains (Concert des Armateurs),	400
Grébert, Thiéry et Cie, pour Bals.	400
id. Buffet,	150

En 1778, les directeurs paient 778 3

Pour terminer ce chapitre, où les chiffres abondent et deviennent fastidieux, faisons un examen comparatif des recettes générales et des frais que doivent supporter les directeurs. C'est l'année 1784 qui nous le fournira ainsi qu'on peut le voir par le tableau de la page suivante.

1784

SÉJOUR DE MM. SENÉPART ET LUVILLE, DIRECTEURS ASSOCIÉS

Dates	Représentations	Recettes générales	Frais	Ville	Directeurs nets
26 sept.	1 ^{re}	270 ^l 5 ^s	60 ^l 13 ^s	26 ^l 18 ^s	182 ^l 9 ^s
28	2 ^e	120	50 8	11 4	58 8
30	3 ^e	79 4	48 8	6	24 16
1 oct.	4 ^e	196 4	48 8	20 6	127 10
3	5 ^e	415	48 8	46 6	320 6
5	6 ^e	151 18	50 8	16 10	85
7	7 ^e	119 8	50 8	12 18	56 2
8	8 ^e	130 16	50 8	9 14	70 14
9	9 ^e	164 10	50 8	14 2	100
10	10 ^e	590 10	50 8	55 10	484 12
11	11 ^e	438 12	50 8	49 4	339
12	12 ^e	415 16	50 8	48	317 8
13	13 ^e	478 4	52 8	57 2	368 14
14	14 ^e	373 16	50 8	39 18	283 10
15	15 ^e	448 16	50 8	57 10	340 18
16	16 ^e	503	50 8	56 12	396
17	17 ^e	597	50 8	72 16	474
18	18 ^e	464	50 8	59 6	354 6
19	19 ^e	303 12	50 8	34 12	218 12
20	20 ^e	247 4	53 8	28 8	164 18
21	21 ^e	219	50 8	24 4	144 8
22	22 ^e	382 4	52 4	42 4	287 16
23	23 ^e	111	46 8	10 12	54
24	24 ^e	433 12	50 8	47 12	335 12
25	25 ^e	351 6	53	41	257 6
26	26 ^e	114 12	48 8	9 18	56 6
27	27 ^e	139 4	52 8	16 16	70
28	28 ^e	149 12		11 8	85 16
29	29 ^e	147 12		14 18	80 6
31	30 ^e	407 18		41 8	314 2
2 nov.	31 ^e	516 18	59 18	55 14	401 6
3	32 ^e	408	53 18	51 18	302 4

En récapitulant, nous trouvons :

Recettes générales.	9888 ^{l.} 12 ^{s.}
Frais,	1641 19
Ville,	1090 8
Directeurs,	7156 5

De même, pour l'année 1787 nous voyons :

TROUPE BORSARY

Dates	Représentations	Recettes générales	Frais	Ville	Directeurs nets
3 sept.	1 ^{re}	2751 12 ^s	601 18 ^s	261 18 ^s	1871 16 ^s
1 oct.	2 ^e	138	60 18	13	64 2
4	3 ^e	141 12	61 18	13 8	66 6
5	4 ^e	100 8	60	7 12	32 16
7	5 ^e	352 6	62 8	40 4	249 14
8	6 ^e	156 4	60 18	16 10	79 16
9	7 ^e	265 10	60 18	24 4	180 18
10	8 ^e	200 2	60 18	20 10	119 4
11	9 ^e	293 4	60 18	34 2	199 4
12	10 ^e	374 14	60 18	45 18	268 8
13	11 ^e	319 10	60 18	41 2	218
14	12 ^e	686 14	60 18	84 2	541 14
15	13 ^e	383 2	60 18	47 10	274 4
16	14 ^e	377	60 6	42 2	272 12
17	15 ^e	349 10	60 18	38 18	249 14
18	16 ^e	309 4	60 18	35 8	212 18
19	17 ^e	229 2	60 18	29 4	139
20	18 ^e	192 10	60 18	18 6	113 6
21	19 ^e	537 10	72 3	62 14	402 31
23	20 ^e	482 10	69 10	52 10	360 10
25	21 ^e	120 14	63 4	12 8	45 2
26	22 ^e	94 6	60 18	7 10	25 18
28	23 ^e	311 10	62 18	28 8	220 4
30	24 ^e	114 2	63	10	41 2
31	25 ^e	385 6	63	44	278 6
2 nov.	26 ^e	123 14	67 18	10 18	44 18
4	27 ^e	417 14	61 18	41 12	315 4

Quant à l'année 1789, elle fut désastreuse pour les directeurs, une lettre de Naudet, que nous avons publiée au chapitre III, nous a déjà éclairé sur ce point. Voici quelques chiffres qui ne laissent aucun doute, ce sont ceux des recettes des directeurs, déduction faite des frais généraux et du loyer à la ville, c'est-à-dire les sommes qu'ils encaissaient et avec lesquelles il leur fallait payer leur troupe et réaliser ensuite un bénéfice quand il restait quelque chose : ce qui paraît n'avoir pas été le cas ici, puisqu'on trouve une soirée produisant seulement dix sols !

1 ^{re} représentation, —	4 octobre.	97 ^{l.} 6 ^{s.}
2 ^e —	6 —	» 10
3 ^e —	9 —	40 5
4 ^e —	10 —	12 11
5 ^e —	11 —	336 4
6 ^e —	12 —	109 18
7 ^e —	13 —	210 3
8 ^e —	14 —	202 18
9 ^e —	15 —	169 10
10 ^e —	16 —	195 16
11 ^e —	17 —	220
12 ^e —	18 —	475 14

Les événemens arrivent et se succèdent, graves, terribles : le théâtre va se fermer et sera de longues années avant de se rouvrir. Avec Naudet finit et meurt la dernière troupe privilégiée et les acteurs quittent la scène pour entrer dans le monde où vont se dérouler tant de drames !



CHAPITRE VI

BALS ET REDOUTES



VOIQUÉ la salle fût surtout consacré aux représentations théâtrales, elle servait encore aux bals, concerts, redoutes et autres réjouissances publiques de même nature.

Les documents relatifs aux concerts sont assez nombreux, et cela n'a rien que d'ordinaire dans une ville où les réunions musicales ont toujours été très en faveur et où elles continuent, sous les auspices de plusieurs sociétés, avec un franc et large succès.

Nous trouvons d'abord la pétition suivante :

« Les fouffignés, compofant la Société des Amateurs de cette ville de Saint-Quentin, affemblés pour délibérer au fujet du bail à passer avec Meffieurs les Mayeur & Echevins de cette ditte ville de la Salle de Spectacles pour y donner leurs concerts au lieu & place de la falle de Monsieur de la Haye que laditte Société occupoit cy-devant & dont le bail est expiré, ont par ces présentes donné pouvoir à Monsieur Desains, notaire, l'un d'eux, de traiter avec mefdits sieurs les Mayeur & Echevins à ce fujet, signer au nom de laditte Société le bail qui fera passé pour 3, 6 ou 9 ans à la volonté respective des parties, pourvu que le loyer n'excede pas la somme de 200 livres chacune année, & généralement de stipuler dans ledit bail toutes les clauses, charges & conditions qui feront nécessaires, promettant avoir le tout pour agréable. Fait et passé à Saint-Quentin, cejour'huy 25 aoust 1774.

LA BEYRIE DE VILEAR, COULLIETTE, MARGERIN,
J. Ifaac DUMOUSTIER, DESAINS, LAURENT,
MAUROY, GABET, fils, ROGER,
D'AUTERIVE, fils, GAMBIER, CAMBRONNE, Adam,
VIÉVILLE, fils, PETIT, DESJARDINS, DUEEZ,
HARLÉ, GALLOIS DE L'EPÉE, GASTELLIER,
POSSET.

Controlé à Saint-Quentin, le 9 novembre 1774,
reçu 14 fols.

THIBAUT.

A la date du 11 novembre de la même année, nous lisons :

« Messieurs les Mayeur & Echevins de la ville de Saint-Quentin étant assemblés en leur Chambre de Conseil de l'Hôtel-de-Ville s'est présenté M^e Jean-Louis Defains, notaire royal & ancien échevin de cette ville, y demeurant, tant en son nom que comme fondé de la procuration de Messieurs de la Société du Concert des Amateurs de cette ville sous signatures, privées du 25 août dernier, deument contrôlée en cette ville le 9 de ce mois par Thibault qui a reçu le droit. Laquelle demeure jointe & annexée à la minute des présentes pour y avoir recours en cas de besoin, lequel sieur Defains a requis audit nom mesdits sieurs de leur accorder la Salle de Spectacles pour y donner des concerts. »

Ce qui lui fut accordé par bail de 3, 6, 9 années à la volonté respective des parties, moyennant 200 liv. par an, de faire balayer et tenir propre la Salle et d'y faire les menues réparations et remédier à tous les dégâts survenus à la salle pendant qu'ils en jouiront, sans droits de sous-location, mais la ville pouvait dans l'intervalle des concerts la louer « tant que et à qui bon lui semblera. »

Huit jours après, en la Chambre du Conseil se présente « Messire Louis-Daniel Cottin, écuyer, seigneur de Notre-Dame & autres lieux, » qui, au nom de la Société de l'ancien Concert vient ratifier les conditions ci-dessus.

Les *almanachs de Picardie* nous fournissent aussi quelques indications précieuses ; c'est ainsi qu'ils nous disent :

« Cette Société (de musique) qui n'est composée que de citoyens de l'un & de l'autre sexe, se soutient depuis longtemps avec succès. Elle a ses directeurs, ses abonnés, ses gagistes. Il y a concert public dans une des Salles du Gouvernement, tous les lundis depuis le 1^{er} octobre jusqu'à Pâques. Il est vocal & instrumental. Les jeunes demoiselles, appartenant aux meilleures maisons de la Ville, se donnent la peine d'y chanter.

» Les abonnemens sont de 50 & de 25 livres. Les amateurs de musique & les étrangers y sont bien reçus. La dame qui occupe cette maison en fait les honneurs avec autant de politesse que d'attention (1) ».

« En même temps, dit M. A. de Marsy (2), en même temps que la Société de musique, existait le *Concert des Amateurs*. Il se donnait le dimanche de quinze en quinze jours. M. Dollé, violon d'une grande célébrité, y était attaché depuis 1762 ; le directeur était M. Dumont. Ces concerts se donnèrent d'abord dans la Salle de M. Marolle (3), puis chez Delahaye. »

Plus tard, les deux sociétés de musique quittèrent leur premier local, et, en 1777, nous les

(1) 1755, p. 173.

(2) *St-Quentin à la fin du XVIII^e siècle, dans le Vermandois.*

(3) 1763, p. 108.

trouvons « réunies dans la Salle neuve de Spectacle. Les concerts y ont lieu tous les lundis, le parterre se relève à la hauteur du théâtre & forme une salle oblongue, richement décorée & bien éclairée par cinq lustres de chrystal; l'orchestre occupe le tiers de l'espace & le surplus est rempli par des amateurs assis sur des banquettes; les dames se placent dans les premières loges, & *cel ensemble fait le plus bel effet possible.* (1).

» De plus, tous les dimanches, il y avait redouté pendant l'hiver, du 15 novembre jusqu'au Carême. L'ouverture s'en faisait par un concert instrumental, et on dansait jusqu'à neuf heures du soir. On y trouvait des rafraichissements et tout était ordonné et conduit par quatre bourgeois intelligens qui s'étaient réunis pour procurer au public des amusemens honnêtes et tranquilles. »

Après les concerts, sur lesquels nous croyons inutile d'insister plus longtemps, il nous reste à dire deux mots des bals.

Il est bon d'abord de voir comment la Salle était arrangée, quels en étaient l'économie et l'aspect dans ces fêtes pleines de gaieté et d'entrain.

Les Archives de la Somme nous donnent cette description :

« L'emplacement est marqué sur le plan par

(1) 1778, p. 17.

fix colonnes qui s'ôtent au tems des spectacles. La largeur de la Salle est marquée par des lignes ponctuées marquées d'un S (28 pieds 8 pouces de large.)

» Le plancher du parterre, parquet & orchestre s'élève par 4 verrins au niveau du théâtre & de l'amphithéâtre à la ligne marquée T.

» La Salle de balle (*sic*) depuis l'amphithéâtre jusqu'à la ligne ponctuée S a 57 pieds 2 pouces sur 28 pieds 8 pouces. La Salle pour le spectacle contient environ 600 personnes. »

Le plan dont il s'agit est celui figuré en la planche III, mais, quoiqu'en dise la description que nous venons de reproduire, la ligne T et les verrins X ne sont visibles que sur le *profil*, c'est-à-dire planche IV.

Les fêtes qui se donnèrent au Théâtre furent assez nombreuses. Un document curieux nous conserve le souvenir de l'unes d'elles.

A l'occasion et « en réjouissance de l'heureuse délivrance de la Reine », il y eut le dimanche 3 janvier 1779 un *bal masqué*. Le prix des places était de 30 sols par personne et « 12 sols aux secondes loges pour la vue du bal seulement, pourvu que l'on y vienne sans être masqué. — La livrée n'entrera pas, même en payant, » disaient les prospectus.

De même que pour les représentations, c'est en vertu d'un privilège que les bals et redoutes avaient lieu, mais cette fois c'est le Corps-de-Ville qui accordait cette faveur. Ainsi, nous lisons dans les

Registres de la Chambre du Conseil à la date du 28 novembre 1783 :

« Messieurs ont accordé aux fleurs Thierry, Chevrier, Grébert & Bernoville, demeurant en cette ville. le privilège exclusif de donner des bals & redouttes à la salle de spectacle de cette ville, à commencer du 6 décembre 1783 jusques compris le jour du mardy gras prochain inclusivement en payant au domaine de l'Hôtel-de-Ville la somme de 850 livres. »

Le comte de Périgord ne dédaigne pas écrire au Corps-de-Ville la lettre suivante pour recommander deux de ses protégés.

A Messieurs les Officiers Municipaux de Saint-Quentin.

A Paris le 23 mars 1785.

« Les fleurs Thiéry & Chevery, Messieurs, désirent d'obtenir l'affurance de la Direction des bals & redoutes dans votre ville pendant 9 ans, entreprise qu'ils disent avoir montée il y a déjà 15 ans.

» Ils promettent de faire des dépenses pour le plus grand amusement du public relativement à la durée du privilège que je leur en accorderais & paroissent pouvoir compter sur des témoignages favorables de votre part.

» Cet arrangement, au reste, m'ayant paru très convenable puisqu'il n'étant point sujet aux spéculations

momentanées des entrepreneurs, comédiens ou autres, je ne vois point d'inconvénient à l'adopter.

» Cependant, Messieurs, je n'ai rien voulu faire sans avoir pris votre avis.

» Soyez persuadés de la sincérité des sentimens avec lesquels je suis, très parfaitement, Messieurs, votre affectionné serviteur.

» Le C^{te} DE PÉRIGORD.

Pour terminer cette partie de notre étude, citons un Mémoire assez curieux que nous reproduisons en entier.

« Ni l'animosité ni la partialité pour ou contre aucun entrepreneur n'ont décidé la démarche des jeunes gens qui ont eu l'honneur de voir M. le Mayeur.

» Le motif naturel de danser au bal suffisoit pour les y déterminer.

» C'est à présent procédé par l'arrangement de deux difficultés dont ils s'étoient plaints & qu'ils ont terminé avec le sieur Renard lui-même.

» Ces deux difficultés étoient 1^o la longueur des contredanses dont le choix déféré au premier venant n'étoit pas réglé. 2^o la distribution des billets indicatifs des contredanses où chacun doit danser, qui se faisoit sans suite, sans ordre.

» Le sieur Renard a promis de suivre les réglemens de MM. les Magistrats à ce sujet.

» Il numérotera les contredanses inférées dans son tableau pour que l'on en danse à la fois une courte & une longue & l'on

fuvra l'ordre du tableau jufqu'à la fin fauf à reprendre fon commencement lorsqu'il fera épuifé.

» Il a promis de faire enfler fes billets indicatifs des contredanfes fuivant leur ordre numérique de manière qu'ils ne puiffent être distribués que fuivant le même ordre aux danfeurs à mefure qu'ils entreront dans la falle.

» Il ne reffe donc à cet égard qu'à prier MM. les Magiftrats de faire exécuter les promeffes de l'entrepreneur.

» Au moyen de cela un feul objet demeure à régler.

» Cet objet eft le plus intéreffant.

» On ne danfe à la Redoute que fix contredanfes.

» Vingt-quatre cavaliers feulement danfent à la fois.

» Le fleur Renard prétend qu'il entre à la Redoute 110 cavaliers auxquels il faut qu'il donne à chacun un billet pour danfer les uns après les autres.

» Quand 24 cavaliers ont occupé la première contredanfe il faut que 24 autres occupent la deuxième & ainfy de fuite jufqu'à ce que les 110 cavaliers aient danfé ou réellement eux-mêmes ou fictivement en faifant danfer leurs amis à leur place, après quoy les 24 premiers recommencent.

» Le fleur Renard dit que ne faifant danfer que fix contredanfes c'est-à-dire 24 cavaliers à la fois pour faire ainfy danfer 110 cavaliers, il faut qu'il mette 4 contredanfes de diftance entre les contredanfes qu'il donne à danfer à chacun.

» Il eft certain que s'il entre 110 cavaliers au bal, cela eft vray.

» Il y a plus, fi parmi ces 110 cavaliers quelques-uns veulent prendre plufieurs fois un billet d'entrée on avoue qu'il eft difficile de les en empêcher ; on ne peut pas diftinguer abfolument fi telle perfonne n'eft pas déjà venue ; on le feroit qu'on ne pourroit guère lui foutenir en face que la chofe eft réelle, & il faut convenir que les obftacles à cet égard font merveilleux pour couvrir le défir qu'auroit l'entrepreneur de vendre plufieurs cachets.

» Alors le nombre réel des cachets délivrés aux cavaliers excède le nombre réel des cavaliers ; s'il passe le nombre de 120, l'entrepreneur se trouvera autorisé à dire que pour faire danser le surplus de 120 cavaliers il faut que les premiers dansans attendent la fin de cinq contredanses pour recommencer leur tour. On ne danse que 10 ou 11 contredanses. On n'en auroit donc au plus que 2 par chaque bal & beaucoup de personnes encore n'en auroient qu'une.

» Il est constant que tôt ou tard le bal public seroit déserté d'après un tel inconvénient ; n'y pouvant pas danser à cause du peu d'étendue de l'emplacement, on chercheroit, on trouveroit en se divisant en plusieurs sociétés le moyen de former des bals où du moins on dansât, car bien sûrement on ne va au bal que pour danser.

» Il n'y a qu'un remède.

» C'est d'augmenter le nombre des contredanses.

» MM. les Magistrats verront, d'après un plan légèrement exquissé mais exact qu'on leur mettra sous les yeux, que dans la disposition actuelle de la salle il y a de chaque côté un espace vuide entre les colonnes & les banquettes latérales du fond de la salle & le mur marqué espace est absolument perdu.

» Ils verront au plan qu'en enlevant les colonnes & reculant les banquettes contre le mur il y aura assez de place pour danser 8 contredanses sans que les simples spectateurs aient moins de terrain pour se promener. Au moyen de cela 32 danseurs seront satisfaits à la fois & comme le nombre de 128 danseurs est constamment le plus grand qu'on ait vu & qu'on soit dans le cas de voir à la Redoute même en comptant les personnes qui prennent plus d'un billet d'entrée, il faut noter que c'est en comptant ces *doubles entrans* que le sieur Renard a trouvé 110 danseurs à la dernière Redoute. Il s'ensuivra que quand les 4 premières contredanses seront dansées ils seront tous satisfaits & les premiers en tour pourront recommencer.

» En conséquence l'entrepreneur ne pourroit jamais & il lui

feroit défendu d'éloigner les contredanfes de plus que du n^o 1^{er} au n^o 5, excepté pour les bals mafqués.

» Voila le projet & fes avantages démontrés géométriquement.

» Mais les jeunes gens ont l'honneur d'observer à MM. les Magiftrats que ce n'eft que pour les dernières Redoutes du Carnaval qui font les plus nombreuses qu'il faut donner à l'entrepreneur la facilité de mettre entre les contredanfes la diftance de 4. Il eft certain que pendant les mois de décembre & janvier il ne doit y avoir que l'intervalle de 3 & les numéros par conféquent sauter du n^o 1^{er} au n^o 4.

» Les anciens entrepreneurs ne faifoient danfer que 6 contredanfes, par conféquent avoient moins de facilités de fatisfaire le public : leur Redoute a été l'an paffé aufly fréquentée que peut l'être celle du fleur Renard. Cependant l'intervalle qu'ils mettoient de contredanfe à autre étoit fuivant les cartes qui font icy jointes

Scavoir

Au 26 janvier de 1 à 3.

Au 2 février de 1 à 5.

» Ainfi l'entrepreneur aétuel qui au moyen des deux contredanfes de plus fatisfait 32 perfonnes à la fois au lieu de 24 doit écarter encore moins fes contredanfes.

» Le fleur Renard a dit qu'il confentoit au projet des 8 contredanfes, mais pourvu qu'il ne lui en coutât rien.

» Le projet doit coûter, Meflieurs, fuivant la demande & le prix qu'en a fait le fleur Doublet, charpentier travaillant ordinairement à la falle, une fomme de douze livres pour mieux boucher l'emplacement des couliffes fur lequel il faudroit danfer.

» On ne fait pas de réflexion fur le refus de 12 livres de la part du fleur Renard pour opérer le feul moyen de réparer le mécontentement du public : cependant le fleur Renard a promis 1200 livres dimanche dernier il a vu ce que, fans éclat, d'un commun accord, les jeunes gens mécontents & avec raifon de

venir au bal pour ne pas danser pouvoient sur son bénéfice en s'interdisant volontairement le plaisir dont il faut lui payer encore la privation ! est-il prudent quand son bal ne tient qu'à 12 livres de s'entêter vis-à-vis du public ?

» MM. les Magistrats verront mieux que lui que pour ne pas danser il est inutile de payer le bal ; & que 12 misérables livres qu'un seul jeune homme ne peut payer ne doivent pas arrêter un projet avantageux à l'Hôtel-de-Ville même et au sieur Renard puisqu'il soutiendra l'entreprise des Redoutes, que le sieur Renard doit les sacrifier sur des profits déjà étendus si l'Hôtel-de-Ville ne lui en fait pas le cadeau.

» Il y aurait peut-être une deuxième dépense ce seroit celle de l'impression des billets indicatifs des contredanses qui ne sont imprimés que pour 6 & qu'il faudroit pour 8 mais il est possible si l'entrepreneur veut économiser sur ce point qu'il ajoute les nos 7 & 8 à la main, une carte cy jointe lui démontrera. »

Ce Mémoire nous semble être de la fin de 1783 ou du commencement de 1784, et il paraît qu'il y fut fait droit au moins en partie. En effet, nous possédons quelques-unes des cartes indicatrices de l'ordre des danses. Celles de 1783 ne mentionnent que six danses, nous en voyons huit, au contraire, sur une carte du 8 décembre 1784, où les nos 7 et 8 sont mis à la main. A moins toutefois que cette dernière carte ne soit celle dont il est parlé aux dernières lignes du Mémoire, auquel cas elle déterminerait exactement la date de ce factum. Les deux explications nous paraissent également vraisemblables, le lecteur appréciera et choisira. Aussi bien ce détail n'a-t-il qu'une importance relative.

Puisque nous nous occupons des réjouissances théâtrales, ne dédaignons pas une pétition qui fut favorablement accueillie et qui est conçue en ces termes :

Aux citoyens Président & Officiers Municipaux de la commune de Saint-Quentin.

CITOYENS,

» Désirant concourir aux amusements des habitants de cette commune, le pétitionnaire vous demande la permission de donner quelques feux d'artifice au jardin de l'Arquebuze, &, comme il résulte de toutes ces sortes de spectacles une juste indemnité pour les pauvres, c'est un titre d'être utile aux indigents de cette commune, qui fait espérer au pétitionnaire que vous voudrez bien accueillir sa très humble pétition.

» Signé : POINÇON. »

Au-dessous, on lit :

« L'Administration Municipale du canton de Saint-Quentin, à M. le Commissaire du Directoire exécutif, accède à la demande qui lui est faite par le citoyen Poinçon, & arrête que, conformément à l'article 2 de la loi du 2 frimaire dernier, il est tenu de verser es

main du receveur du bureau central de bienfaisance
le quart de la recette brute qu'il fera.

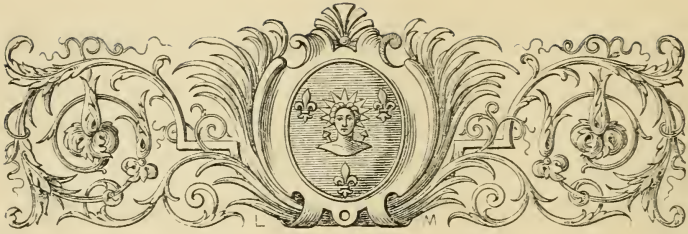
» A cet effet, expédition du présent fera transmise
audit bureau central.

» En féance, le 8 germinal, 6^e année républicaine.

(Cachet). Signé : DU PLAQUET com^{re},
LE ROI CRETEIL ft, SARGET adjt, DELAFONS V., p. »

Ces textes ne se rapportent pas directement au
théâtre, mais comme ils font allusion à une grave et
intéressante question, celle du droit des pauvres,
nous avons pensé qu'il pouvait n'être pas inutile de les
signaler en passant et sans nous y arrêter davantage.





CHAPITRE VII



LES PREMIÈRES AU XIX^E SIÈCLE

QUE que nous nous sommes efforcés de reproduire dans les chapitres précédents c'est la physionomie du théâtre de Saint-Quentin jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ; on pensera peut-être qu'il ne faut pas entièrement dédaigner l'histoire contemporaine et qu'il est bon de publier, ne fût-ce qu'à titre de matériaux pour l'avenir, quelques notes sur les premières représentations et les pièces importantes ou locales qui furent jouées sur notre scène depuis soixante-dix-huit ans.

Un habitant de la Ville, M. Cambronne Petit, fit représenter en l'an XII, *la Gloire et l'Amour ou l'Anglais vaincu*.

Vers 1816, M. Esmangard écrivit le *Siège de Saint-Quentin, drame patriotique tiré de la bibliothèque des Romains* ; nous ne savons si cette pièce a paru sur la scène ; le manuscrit autographe, conservé à la Bibliothèque communale, forme un cahier de 76 pages ; on l'a relié avec une coutume rimée du bailliage de Saint-Quentin !

Une revue locale vint ensuite dont un avocat, M. Gavet, put réclamer une grande part ; les couplets en sont d'une aimable gaieté.

Franchissons un certain nombre d'années ; nous arrivons au *Duel de la Tour*, d'Arsène Houssaye, joué le 4 mai 1856, à l'inauguration de la statue du célèbre pastellite.

Le 12 mai 1859, à l'occasion du Concours régional agricole, représentation avec le concours de Leroux et de M^{de} Madeleine Brohan de la Comédie Française, de M^{de} Juliette et de M^{lle} de Cerny, artistes. Le programme était :

1^o *Croque-Poule*, vaudeville.

2^o *Le Verre d'Eau*, comédie de Scribe.

3^o *L'Invasion autrichienne ou les Français en Italie*, à-propos patriotique en un acte, par M. Besombes et F. Ribeyre, rédacteur du *Journal de Saint-Quentin*.

L'année 1865 voit naître une pièce locale de M. Eck, intitulée *Gabrielle de Vergy*. Voici en quels termes s'exprime M. Léon Magnier, dans son feuilleton du *Courrier* :

« La chronique des amours de Raoul de Coucy et de noble dame Gabrielle de Vergy, dame de Fayel, est l'un des monuments les plus anciens de la littérature de notre pays aux XII^e et XIII^e siècles. Le manuscrit de la bibliothèque nationale, illustré d'enluminures qui laissent bien loin derrière elles les plus splendides illustrations modernes, nous a conservé un remarquable spécimen de la poésie de cette époque encore à demi barbare, en même temps qu'un tableau frappant des mœurs féodales.

» Cette histoire, ou plutôt cette légende attachante, est tour à tour passionnée et naïve, mêlée des récits des tournois et des combats dans lesquels le héros de l'histoire, le châtelain de Coucy, aussi habile troubadour que vaillant champion, ne cesse de faire briller son chevaleresque caractère : nous le trouvons dans cette odyssee, tantôt composant en l'honneur de sa dame les chants d'amour les plus exaltés, tantôt luttant dans les passes d'armes et les combats, jusqu'au jour où il part pour la croisade, combat les Sarrazins, et où, tombant sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, sa dernière pensée est pour son amante fidèle. Il charge son écuyer de lui reporter son cœur et ses gages d'amour. — Nous sommes loin de ces farouches

éperviers du Nord qui faisaient pendre des écoliers aux portes de leur castel pour avoir chassé des lapins sur leurs domaines ; — mais avec le sire de Fayel, nous revenons aux horreurs de la féodalité. L'écuyer est surpris par le mari, et l'époux jaloux tire tout à la fois du mort et de celle qui trahit sa foi une sinistre vengeance : il fait manger à sa femme le cœur de son amant. L'amante, affolée en apprenant l'horrible repas, jura de ne plus prendre de nourriture, et se laissa mourir de faim.

» Tel est le thème sur lequel un de nos compatriotes a tenté de s'essayer. A-t-il réussi, et doit-il être satisfait de la soirée de jeudi ?

» Nous n'hésitons pas pour notre part à fournir à cette question une réponse affirmative. — Le succès a été aussi franc et aussi complet que possible, et nous tenons à constater que c'était bien là un succès de vrai public et non pas, comme on a voulu le faire entendre, le résultat d'une cabale montée par la camaraderie. Que les bruits moins qu'indulgents, parvenus sans doute aux oreilles de l'auteur, ne troublent pas son sommeil, et qu'il jouisse en paix de la réussite de son œuvre de début.

» Est-ce à-dire pour cela que le travail de M. Eck soit irréprochable et sans défaut, et qu'il doive continuer de couler ses productions futures dans le moule où il a fondu *Gabrielle de Vergy* ? — Loin de là. Il y a beaucoup à dire. Et d'abord l'auteur a eu trop peur, il n'a point assez osé. — Il avait bien choisi son sujet,

et un vétéran en eût facilement tiré des situations dramatiques et passionnées. Le débutant lui-même pouvait en profiter, et s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il a trop craint la folle du logis, et l'imagination ne lui a pas mis *le diable au corps*. — C'est là ce qui rend lourde l'exposition. — C'est ce qui fait que les deux premiers actes laissent incertaine la réussite de l'ouvrage. Mais, s'il y a des défauts, il y a aussi des qualités, et les trois derniers actes rachètent amplement cette imperfection, si grave qu'elle soit. Nous n'entendons pas parler de ce qui touche aux *ficelles* du métier; il est par trop évident que l'auteur s'est hasardé sans avoir presque lu ni entendu de drames. Il n'est pas jusqu'à cette inexpérience qui ne nous ait séduit. Somme toute, pour avoir, sans la meute de la *Jeunesse du roi Henri*, sans le plafond de la *Maison du Baigneur*, sans le vaisseau du *Fils de la Nuit*, sans trucs, sans ballets, produit une œuvre de la valeur de *Gabrielle de Vergy*, M. Eck mérite mieux que des encouragements, il mérite même mieux qu'un succès de terroir. Toutefois, qu'il nous permette un conseil tout bienveillant. — S'il veut maintenir sa pièce au théâtre, s'il veut surtout lui faire franchir les limites de l'octroi Saint-Quentinois, qu'il n'hésite pas à remettre sur le métier et à remanier de fond en comble les deux premiers actes, qu'il donne plus de relief aux caractères de Raoul et de Gabrielle. — Avec cette retouche de composition, il pourra donner une vie plus qu'éphémère à une pièce dont le style, parfaitement

correct d'un bout à l'autre, mérite une mention toute particulière (1). »

Quelques jours après les représentations de *Gabrielle de Vergey* et pour mieux sanctionner le succès de ce gros drame, parut une parodie pleine de gaieté et d'esprit ; elle est signée de « Serpentino, et illustrée par Ch. Onard. » Ces pseudonymes cachent deux hommes aimables s'il en fut, l'un enlevé il y a peu d'années par une mort foudroyante, l'autre devenu un grave employé dans une importante compagnie de chemin de fer !

Continuant les citations, nous arrivons aux *Bandes basin ou Saint-Quentin en 1966*, revue locale en 2 actes et 5 tableaux, par M. Lepailleur ; jouée pour la première fois le jeudi 18 janvier 1866, cette pièce eut environ quinze représentations.

Cette revue est d'une grande faiblesse ; nous en détachons cependant le rondeau suivant, qui fut chanté par M^{me} Renard : il a cet intérêt d'indiquer les noms de négociants célèbres de la ville et à ce titre il aura plus tard quelque valeur.

LA RÉCLAME

Allons, voyageur qui passe,
Ecoute bien ce refrain,
Pour que tu trouve à sa place
Chaque chose à *Saint-Quentin*.

(1) *Courrier de Saint-Quentin*, du 15 mars 1865.

Descends *Hôtel d'Angleterre*,
Chez *Istre* tu dîneras :
Si tu fais trop bonne chère,
Va, *Lobjois* te guérira.

Place tes valeurs chez *Née*,
Abonne-toi au *Glanceur*,
Prends ton café chez *Mémée*
Et *Duflot* pour ton tailleur.

Chez *Biženius* ta voiture.
Prends *Leduc* pour cordonnier.
Villain-Barbier ta coiffure,
Gadmer pour ton pâtissier.

Lecocq-Duflot tes bâtisses,
Tes armes chez *Chenevier* ;
Chez *Eck*, bonbons de réglisse ;
Prends *Bourgeois* pour bijoutier.

Chez *Doloy* ta librairie,
Mourcau pour ton imprimeur ;
Prends chez *Dufour* ta soierie,
Et *Bernard* pour ton coiffeur.

Chez *Farfelier* tes musiques ;
Prends tes grains chez *Vézien*,
Leclercq, sommiers élastiques ;
Fais *Lecocq* ton pharmacien.

Prends *Courtois* pour violoniste
Et tes toiles chez *Cadot* ;
Guyot sera ton dentiste
Ton peintre sera *Létot*.

Enfin de peur que tu cherche
L'article de Saint-Quentin :
Jupons tuyautés chez *Derche*,
Broderie *Hector Basquin*.

Mouchoirs *Dufrenne-Marlière*,
Nouveautés de *Carpentier*,
Tes tulles sont de *Cliff Frères*,
Cambronne ton cotonnier.

Hurstel, la laine filée ;
Delsart, ton fondeur de fer ;
Crinolines chez *Lebée*,
Drouart articles divers.

Si tu prends de la potasse,
Des alcools, du sucre aussi
Et même de la mélasse
Va chez *Robert de Massy*.

Chez *Pommery* tes cigares,
Chez *Duval* pour tes velours,
Appell' dans une bagarre
Dardelin à ton secours.

Il est pourtant quelque chose
Que je voudrais bien nommer,
Mais ma pudeur s'y oppose :
C'est *Charles-Six-Boutillier*.

Allons, voyageur, etc.

Dans cette pièce, la musique était de MM. Do-

merguez et Laroche, et les décors de M. Ancelet, peintre et graveur.

Un acte de revue locale fut intercalé par M. Lepailleur dans les *Filles de l'Enfer*, sous le titre : « Où ça ? à Saint-Quentin, suite des *Bandes basin*. » La première représentation est du 29 avril 1866.

Enfin les *Nouvelles Bandes basin*, du même, parurent le dimanche 24 mars 1867 ; des personnalités ayant excité d'assez vives protestations, la pièce fut mise en interdit par un arrêté du maire le lendemain 25 mars.

Pendant sa direction, au mois de mars 1866, M. Lepailleur fit jouer un drame historique en 6 actes appelé le *Siège de Saint-Quentin*. C'est du siège de 1557 qu'il était question dans cette pièce, ainsi que de beaucoup d'autres choses. Le drame tomba de la façon la plus complète et l'auteur n'en fut point nommé.

La Chasse aux Proverbes ou un Auteur joué, comédie proverbe en 1 acte, représentée le 24 mars 1867, eut le même sort.

Le Point du Jour, cantate pastorale de MM. J. et L. Malézieux, auteur des *Noces de Prométhée*, eut deux auditions, en 1867.

En 1869, M. Emile Beaudemont fit représenter *Un pastel de Delatour*, comédie drame en 2 actes et

en vers, épisode de l'année 1785. L'auteur eut cette bonne fortune d'avoir pour interprète des artistes de la Comédie-Française.

Viennent ensuite :

La Bataille de Saint-Quentin, marseillaise du Nord, chant patriotique en 7 couplets, par M. Léon Magnier, musique arrangée par M. H. Vatin, a eu deux auditions ; la première le 17 novembre 1871.

La nouvelle Année, à propos en 4 actes, représentée pour la première fois le 28 décembre 1871, est est tombée sous les sifflets à la seconde.

Le Siège de Paris, pièce historique en 8 actes, par M. Lepailleur a été joué le 18 janvier 1872, et deux autres fois ensuite.

Le 19 Janvier, épisode dramatique en 1 acte, en vers par MM. Georgès Français et Charles Magnier (1), représenté le 21 janvier 1872, obtint un vif succès et fut joué à diverses reprises. Deux éditions, l'une in-8° de 20 pages, l'autre in-12 de 32 pages furent enlevées rapidement. Nous détachons de cette pièce le récit du Combat du 8 octobre 1870, où les habitants de Saint-Quentin, ville ouverte, énergiquement secondés par le Préfet

(1) Notre camarade et ami Charles Magnier, fils de l'ancien rédacteur du *Courrier de Saint-Quentin*, est, comme son père, un poète aimable dont le vers facile se lit avec plaisir ; il a bien voulu nous aider et nous fournir d'utiles renseignements pour ce chapitre.

de l'Aisne M. Anatole de la Forge, repoussèrent les Allemands :

« par la mâle vertu
De tous les habitants, par leur valeur stoïque
Nous vîmes s'illustrer une ville héroïque,
Saint-Quentin, se montrant digne de ses aïeux,
De ses murs repoussa l'ennemi furieux.
Aussitôt que je sus la cité menacée,
Je saisis mon fusil, vieille arme délaissée
Que la rouille rongait, et je devins soldat,
.
Les ponts étaient coupés; de fortes barricades
Protégeaient les tireurs, formant des embuscades ;
Derrière ces remparts improvisés, pompiers,
Gardes nationaux attendaient, l'arme aux pieds,
Qu'il plût aux Allemands d'attaquer nos murailles.
Nous sentions sur nos fronts le souffle des batailles
Depuis que le tocsin sombre avait retenti.
Oubliant un instant les haines de parti,
Ils étaient tous venus, riches et prolétaires,
Ouvriers, francs-tireurs, gardes et volontaires,
Unis devant la mort, dans l'espoir du succès ;
Ils étaient tous soldats, ils étaient tous Français !...
L'Allemand apparut enfin ; la fusillade
Commença vivement, et de la barricade
On fit sur les Prussiens des feux de peloton.
« Nous en démolissons, c'est sûr, » disait-on.
Le Préfet et les Chefs allaient à gauche, à droite
En donnant des conseils..... j'essayais mon front moite
Quand un garde tomba, le sang jaillit sur moi ;
Dans l'un de ces moments où l'on est hors de soi
Où s'enflamme le cœur, je tirais.... un nuage
Enivrant de fumée entourait mon visage,

J'étais dans un brouillard impossible à percer
Quand j'entendis soudain l'engagement cesser :
Les ennemis vaincus, s'éloignaient de la ville,
Et battaient en retraite en passant par Neuville ;
Une clameur immense accueillit leur départ !....

Après cet « épisode dramatique » nous trouvons, par ordre de date : *Comment on perd un pari*, comédie en 1 acte, par M. A. Marck (17 mars 1872).

La Fête interrompue, opéra comique en 1 acte, paroles de M. Edmond Delière, rédacteur du *Guetteur de Saint-Quentin*, musique de M. Am. Marié fut représentée le jeudi 11 février 1875.

Le lundi 26 novembre 1877 eut lieu une soirée donnée par la Société Académique de Saint-Quentin et où notamment fut exécutée pour la première fois une cantate, *Don Juan et Haydée*, paroles de M. Edmond Delière, musique de M. le prince de Polignac.

Enfin pour terminer, signalons également un chœur patriotique dont les paroles sont du sympathique rédacteur du *Guetteur*, M. Ed. Delière, et la musique de M. Marié.

Ainsi qu'on le voit par ce qui précède la ville de Saint-Quentin a fourni depuis moins d'un siècle de nombreux auteurs, musiciens et poètes, de mérite inégal sans doute, mais dont quelques-uns ont un talent incontesté. Aussi est-ce avec plaisir que nous saluons leurs noms au passage.

La décentralisation littéraire est chose bonne et utile ; nous ne pouvons donc qu'applaudir à tous les efforts tentés dans cette voie, donner en passant un mot d'encouragement à ceux dont les œuvres moins bonnes ont échoué, féliciter les vainqueurs de ces luttes pacifiques, exciter les uns et les autres à de nouveaux travaux qui ne seront jamais, quelle que soit leur importance, sans profit pour ceux qui les écriront, ni sans gloire pour la Cité qui les aura vus naître.





CHAPITRE VIII

BIOGRAPHIE



Il y aurait, ce nous semble, une lacune fâcheuse dans cette étude si nous n'accordions un chapitre, si court qu'il fût, aux artistes nés à Saint-Quentin ; si nous ne jetions quelques fleurs sur leur tombe.

Nous ne parlerons pas des acteurs qui jouaient les *Mystères* dans la Collégiale de Saint-Quentin ; c'étaient des artistes amateurs, ouvriers ou bourgeois, qui occupaient leurs loisirs de la semaine à apprendre

les rôles qu'ils disaient le dimanche après vêpres ; la pièce finie, ils rentraient à l'atelier ou dans leurs boutiques et reprenaient leurs travaux ordinaires.

Consacrerons-nous un souvenir à un comédien-auteur dont le nom est bien connu, à Dancourt ? Le savant archiviste de la Comédie-Française, M. Monval, nous a obligeamment signalé ce problème à résoudre de savoir en quel lieu était né Dancourt. Malheureusement la solution est presque impossible et nous n'avons pu la trouver. Ce que nous savons c'est que son nom de famille était Carton, nom qui existe encore en Picardie ; que son père était écuyer ainsi qu'un de ses oncles, Pierre Carton ; que sa mère s'appelait Louise de Londé ou Londy ; qu'il naquit le 1^{er} novembre 1661 ; enfin que son grand-père aurait été sénéchal de Saint-Quentin, mais aucun historien local ne parle de lui ; les registres des paroisses, dont plusieurs contiennent à cette date d'importantes lacunes, sont muets sur son compte, ce qui peut aussi s'expliquer facilement par cette autre considération qu'une partie de sa famille était protestante et que, même né dans une des paroisses dont nous avons les registres complets, on ne pourrait y trouver son nom. Les baptêmes des catholiques y étant seuls mentionnés. Son nom de guerre *Dancourt* pourrait être une abréviation de *d'Hancourt*, il faudrait alors conclure que Florent Carton aurait pris pour pseudonyme le nom d'un petit village du Vermandois, Hancourt, distant de

quelques kilomètres de Saint-Quentin. Nous devons donc nous borner à constater en passant que si nous ne pouvons, à l'aide d'une preuve directe, revendiquer pour Saint-Quentin l'honneur d'avoir vu naître Dancourt, il est néanmoins possible de l'attribuer avec quelque vraisemblance, à cette ville ou à la contrée dont elle était la capitale.

Nous n'avons pas le même embarras quant à cet autre artiste, si fin, si distingué, qui brilla d'un vif éclat et que nous rendent plus sympathique encore les malheurs qui le frappèrent à la fin de sa carrière et de sa vie : Leroux.

Paul-Louis Leroux naquit à Saint-Quentin le 29 janvier 1819 ; son père, un brave homme qui se qualifiait modestement d'aubergiste, tenait dans la rue d'Isle, *le Lion d'or* aujourd'hui disparu ; après avoir fait donner à son fils une bonne instruction il lui laissa le choix entre la prêtrise ou la pharmacie, Leroux opta pour le théâtre : on pense s'il eut des difficultés à surmonter pour vaincre les répugnances de sa famille ! Enfin, il triompha de tous les obstacles ; le voilà à Paris : il entre au Conservatoire le 22 juin 1838 et en sort au mois d'octobre 1841 pour débiter à la Comédie-Française.

Il eut un grand succès : « bien fait, la figure agréable et d'élégantes manières, il joignait à ces dons de la nature des qualités plus précieuses encore, fruit d'études bien dirigées et heureusement secondées par l'intelligence. Il portait bien l'habit brodé, se pré-

sentait avec aisance et distinction et donnait aux personnages qu'il représentait une légèreté spirituelle et de bon goût ; son organe seul était faible et manquait de timbre et de relief ; il avait aussi à vaincre un jeu naturellement froid et une mémoire rebelle ; mais avec l'habitude de la scène, les deux premiers défauts devaient disparaître ; quant à la déesse Mnémosine, elle et lui ne vécurent jamais en bonne intelligence.

« Ce fut surtout à son dernier début, dans le *Menteur*, qu'il se concilia les suffrages et parut réaliser, autant que possible, les principaux traits du portrait que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur :

Il vint hier de Poitiers, mais il sent peu l'école,
Et si l'on pouvoit croire un père à sa parole,
Quelque écolier qu'il soit, je dirais qu'aujourd'hui
Peu de nos gens de cour sont mieux taillés que lui.

En somme ses débuts furent des plus heureux, et Leroux devint pour trois ans pensionnaire de la Comédie. Ses études au Conservatoire l'avaient familiarisé avec le répertoire classique ; aussi remplit-il avec correction et avec une élégance chaque jour mieux appréciée les rôles d'amoureux et de jeune premier dans la comédie et dans le drame. Il eut plusieurs créations qui le firent remarquer et notamment celles d'Octave dans *l'Homme de Bien*, d'Augier, (15 novembre 1845) à laquelle il dut sa promotion au

sociétariat, franchissant, en quelque sorte, d'un bond, la distance qui sépare l'aspirant de l'élu (1). »

Leroux créa ensuite avec bonheur des rôles importants : il joua *le Joueur*, *le Distrain*, *le Philosophe marié*, *le menteur*, et encore le Marquis de *Turcaret*, l'Abbé d'*Adrienne Lecouvreur*, Mnester de *Valéria*. A la première représentation de ce drame (28 février 1851) se passa un incident curieux dont le feuilleton du *Temps* nous a conservé le souvenir. « Mnester, en scène avec Messaline, lui faisait une déclaration et l'attirait près de lui sur un canapé. Ce canapé avait été mal assujéti par le machiniste. Au moment où les deux personnes allaient s'asseoir, il recula de lui-même : elles tombèrent l'une sur l'autre, risquant de se casser quelque membre ; mais, soit hasard, soit habitude de la scène, toutes deux gardèrent en roulant beaucoup de décence et de dignité. Le public, qui crut que c'était un jeu de scène, éclata en applaudissements. Cet accident, que personne ne voulut prendre pour ce qu'il était, mit tout Paris en émoi, et l'on ne parlait que de cela sur le boulevard. — Avez-vous vu *Valéria* ? — Non, mais il paraît qu'il y a une scène.... oh ! mais une scène.... Enfin Leroux, prend Rachel à bras-le-corps, la jette par terre et roule sur elle. — Pas possible ! — On dit que c'est très-bien fait. C'est un peu vif, mais pas indécent... Cette Rachel ! toujours reine, même en ses plus grands emportements !

(1) *Galerie historique de la Comédie-Française*, par DE MANNE et MENÉTRIER.

— Ce qu'il y a de plus curieux dans cette histoire, c'est que le bruit en vint au Ministre qui envoya tout aussitôt au théâtre, l'ordre de supprimer le jeu de scène... et les journaux crièrent contre la censure qui coupait ainsi méchamment à une grande actrice ses plus beaux effets. »

Leroux par son talent aimable, son aménité envers tous, un commerce sûr, une assiduité scrupuleuse dans l'accomplissement de tous ses devoirs d'artiste, avait su conquérir une brillante position et atteindre à une célébrité de bon aloi, longtemps incontestée.

Cet heureux horizon se tacha cependant de quelques points noirs ; l'entrée de Bressant d'abord, celle de Delaunay ensuite vinrent enlever au consciencieux artiste des rôles qu'il avait tenus non sans éclat et qu'il considérait un peu comme siens. Ce ne fut pas son seul chagrin ; la mémoire lui faisait de plus en plus défaut et le laissait parfois dans un embarras trop visible ; il en résultait une gêne pénible pour ses camarades et pour le public où il comptait de vives et légitimes sympathies ; il fallut enfin se rendre à l'évidence et, accablé par un travail sans relâche, il dut quitter la Comédie-Française. Le 4 février 1874, il mourait à Alger, à l'âge de cinquante-cinq ans, vivement regretté, estimé et plaint de tous ceux qui l'avaient approché. Le nombre des rôles qu'il joua est considérable ; la liste en est longue, depuis celui de Léon de *Monsieur de Montgaillard* (1842), jusqu'à celui de Hoche du *Lion*

amoureux et de Torelli du *Fils* (1866) ; il avait su trouver, dans beaucoup, des effets qui lui étaient propres et même il réussit pleinement dans *Tartuffe* où, sans abandonner les traditions, il mit cette originalité qui est, comme la griffe du lion, la marque d'un talent supérieur.

Artiste distingué, aimable dans le monde, partout gentilhomme plein de courtoisie et de finesse, Leroux méritait que nous consacrons ces quelques pages à sa vie dignement remplie, cet hommage à sa mémoire.





POSTFACE



Si longtemps que nous ayons retenu l'attention bienveillante du lecteur, quelque regret que nous éprouvions à nous séparer de lui, nous voilà au terme de la route qu'il nous restait à parcourir ensemble ; le voyage est accompli, il faut nous quitter. Mais avant, jetons un dernier regard en arrière. Nous n'avons pas la prétention de juger notre œuvre et de la trouver sans défaut, nous croyons cependant n'avoir omis aucun détail, n'avoir négligé aucun document de ceux qui sont parvenus à notre connaissance. Notre but a été de réunir des matériaux, nous les avons amassés aussi nombreux que possible ; tout en avouant volontiers que le dernier mot n'est pas dit et surtout qu'on pourra le dire en de meilleurs termes, nous serons satisfaits si les chapitres qui précèdent ont présenté quelque intérêt.

Deux points nous restent à examiner, que nous avons laissés de côté.

Le premier et le plus important est le séjour problématique de Molière à Saint-Quentin. Le grand comique est-il venu en

Picardie, s'est-il arrêté dans la capitale du Vermandois ? Plusieurs personnes, notamment M. J. Claretie, se sont posé cette question, sans pouvoir la résoudre. Pour nous, il nous semble difficile de prendre parti pour l'affirmative, plus difficile encore de soutenir victorieusement une pareille thèse. Le seul argument favorable peut être tiré de la scène IX, acte II, de *M. de Pourceaugnac*. Lucette, contrefaisant une Languedocienne, Nérine, une Picarde, se disputent ; elles se plaignent devant Oronte d'avoir été trompées et toutes deux épousées par le héros de la pièce ; la première s'écrie :

« *Tout Pézenas a bîst notre mariatge.* »

A quoi Nérine riposte :

« *Tout Chin Quentin a assisté à no noche.* »

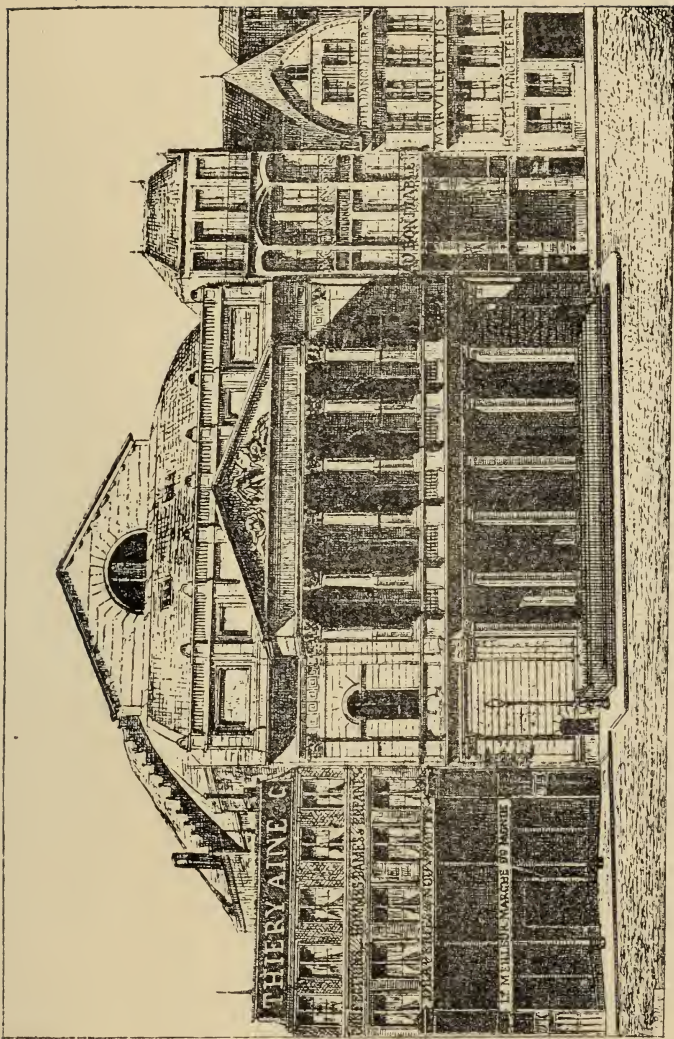
Or Molière, qui fait parler si bien le patois languedocien à Lucette, a séjourné assez longtemps, comme on sait, à Pézenas ; mais Nérine ne parle pas moins bien picard ; donc Saint-Quentin serait le lieu où Molière aurait appris ce patois.

Il y a là, à vrai dire, un raisonnement qui au premier abord paraît assez solide ; on voit vite cependant qu'il manque de fermeté et qu'il fournit tout au plus un point de départ à des recherches qui pourraient le confirmer si elles étaient heureuses, et le faire triompher ; ou qui, au contraire, le détruisent et montrent sa vanité si elles n'aboutissent pas. Inutile de dire, n'est-ce pas, qu'aucun historien local ne parle du séjour ou du passage de Molière ; c'est donc aux Archives communales qu'il faut demander la solution du problème ; mais nous croyons qu'elles ne la contiennent pas. En effet, la liasse relative au théâtre est absolument muette à cet égard ; d'un autre côté, depuis l'année 1601 où une troupe fut autorisée à jouer dans la ville, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les *Registres de la Chambre du Conseil* que nous avons parcourus très-attentive-

ment en lisant chaque délibération ne statuent sur aucune demande de ce genre. La preuve matérielle manque encore de ce côté, bien que le silence si long et inexplicable du Corps-de-Ville, (car il est venu évidemment des troupes d'acteurs dans cet espace d'un siècle et demi) ne permette pas d'opposer une dénégation formelle à la théorie adverse. Peut-être pourrait-on soutenir qu'une autre preuve de la non présence de Molière à Saint-Quentin est dans l'absence de son passage dans les villes intermédiaires comme Noyon ou Compiègne, car au XVII^e siècle on n'allait pas en quelques heures, comme aujourd'hui, de Paris à Saint-Quentin et il est certain que les acteurs se seraient arrêtés en route pour se reposer ou plutôt pour donner une représentation. Enfin, Molière n'a-t-il pu connaître à Paris des Picards, bourgeois ou domestiques, de qui il aurait appris ce qu'il lui fallait savoir pour écrire une scène de comédie ? En présence de tous ces élémens divers et contradictoires nous croyons que le doute s'impose à nos esprits et qu'il est impossible de trancher, dans l'état de la cause, la question d'une façon définitive dans un sens ou dans l'autre.

Le second fait sur lequel il nous reste à attirer l'attention du lecteur est la reconstruction de la salle de spectacle, de 1842 à 1844. Elle a été construite sur l'emplacement de l'ancienne et de la maison de l'Ange qui, cette fois, put être acquise par la ville : on se rappelle qu'autrefois, la propriétaire de cet immeuble refusa de le céder. La maison de l'Ange, dont nous avons donné plus haut un dessin, a donc été démolie, mais sa façade n'a pas été détruite : elle fut achetée par M. le duc de Vicence qui la fit transporter à son château de Caulaincourt avec l'intention, non encore réalisée, de la reconstruire dans son parc.

Lors des travaux pour les fondations de cette salle, on découvrit une magnifique mosaïque gallo-romaine ; malheureusement, l'administration municipale ne la fit pas enlever :



Théâtre de Saint-Quentin.

on la brisa et les fragmens ont été dispersés : les principaux sont conservés dans le Musée de la Société Académique de Saint-Quentin, et dans les collections de plusieurs amateurs, notamment MM. de Chauvenet, Pinguet-Gronnier et G. Lecocq ; il serait cependant assez difficile, en réunissant ces fragmens, d'en reconstituer une grande partie, on pourrait du moins retrouver le dessin du sujet principal et de la bordure.

L'ancienne salle ne contenait qu'environ 500 places ; la nouvelle en contient plus du double ; elles se répartissent ainsi :

Avant-Scènes des premières	16 places.
Premières	92 —
Baignoires	44 —
Stalles	29 —
Parquet (y compris 12 strapontins).	53 —
Avant-Scènes des secondes	16 —
Secondes de face	37 —
Pourtour	61 —
Parterre	205 —
Secondes de côté	80 —
Avant-Scènes des troisièmes	16 —
Troisièmes	380 —

Construite sur les plans de M. Esuy, architecte à Caen, la salle fut inaugurée en 1844 ; la dépense s'éleva à environ 700,000 fr.

Le dessin que nous donnons ci-dessus et que nous devons à notre collaborateur et ami M. Pilloy, représente la façade principale sur la Grand'Place.

On y voit un perron de plusieurs marches qui mène à un péristyle d'entrée, au premier le balcon du foyer occupant.

comme ce foyer, toute la largeur de la façade; enfin, l'édifice est terminé par un attique dont les sculptures ne sont pas sans valeur.

C'est par la Grand'Place qu'entre le public; les artistes, les musiciens, etc. ainsi que les spectateurs arrivant en voiture entrent par l'issue de la rue de la Comédie.

C'est dans cette salle, avons-nous besoin de le dire, qu'ont eu lieu les principales et les plus nombreuses des représentations dont nous avons parlé plus haut, c'est là aussi que furent donnés des concerts, que des conférences furent faites, qu'Alexandre Dumas père se fit entendre, etc. En 1859, cette même salle servit au « Banquet des Membres du Comice Agricole de Saint-Quentin, donné à l'occasion du Concours régional. » Une gravure, que nous avons trouvée dans la collection si complète de M. Edouard Fleury, a conservé le souvenir de ce banquet et nous montre les Membres du Comice assis autour d'une table qui occupe toute la scène et le parterre (le plancher ayant été relevé ce jour-là comme les jours de bal) tandis que les loges sont remplies de dames aux toilettes élégantes.

Lorsque l'on représenta les *Pilules du Diable* il y a quelque vingt ans, la direction fit afficher une curieuse lithographie pleine d'entrain, de vigueur et de gaieté. La composition, pittoresque et amusante, était de M. Em. Ancelet, graveur, l'habile décorateur du Théâtre, dont nous avons eu déjà occasion de parler.

Le même artiste fit aussi un grand panneau représentant l'intérieur de la salle un jour où l'on jouait les *Bandes basins* et au moment où le décor figure la grand'place de Saint-Quentin, avec son Hôtel-de-Ville gothique si intéressant. Ce dessin, réduit par la photographie, fut répandu en grand nombre dans la ville, mais il serait difficile aujourd'hui d'en trouver plusieurs épreuves.

Enfin, pour terminer ce qui touche l'iconographie du Théâtre,

signalons les gravures qui en ont été faites dans *Saint-Quentin ancien et moderne*, édité par M. Doloy, les Guides, la *Géographie de l'Aisne*, de Joanne, etc.

Tels sont les quelques renseignemens sommaires que nous avions à donner sur la nouvelle Salle de Spectacles.

Il existe encore à Saint-Quentin une autre salle plus petite et moins convenablement située, c'est celle dite des *Variétés*. Elle a été rarement occupée d'une façon régulière par une troupe pendant toute la saison théâtrale, mais elle sert souvent à des représentations données par des artistes de passage, à des fêtes intimes comme les élèves du Lycée en ont offertes à leurs parents et amis il y a deux ans, à des concerts, distributions de prix, etc.

Signalons enfin et sans y insister la vaste salle du Cirque, construite en pierre et briques et qui, par sa solidité, ses vastes proportions, le nombre considérable d'auditeurs qu'elle peut contenir sert, non-seulement à l'usage pour lequel elle a été plus spécialement édifiée, mais encore à des concerts populaires, aux réunions des Sociétés de Secours mutuels, à des Conférences, comme celles faites par MM. Choublier, en 1870, Passy et de la Forge plus récemment. C'est là aussi qu'un banquet fut offert à M. Gambetta quand il vint à Saint-Quentin. Le Cirque, par ses dimensions considérables, est appelé à servir pour toutes les fêtes réellement populaires.

Quant aux théâtres forains qui passent chaque année en notre ville, il nous semble inutile d'en parler et nous croyons pouvoir nous arrêter ici sans craindre d'être trop incomplet.

Il nous reste, en terminant, un devoir à remplir envers les personnes qui ont bien voulu nous aider dans notre tâche : Grâce à MM. Mariolle, Maire, et Poette, Secrétaire de la Mairie, nous avons pu puiser, avec fruit, dans les Archives de la Ville, la plupart des matériaux dont nous nous sommes servi. MM. Pinguet, architecte et Pilloy ont bien voulu faire pour nous des recherches dont nous les remercions vivement :

M. Boca, Archiviste de la Somme, nous a communiqué avec sa bienveillance habituelle la liasse relative à Saint-Quentin et nous a autorisé à dessiner les plans et profils que M. Ris-Paquot, artiste peintre, a reproduits ci-dessus ; la planche représentant la maison de l'Ange est de M. Malézieux, les deux grands dessins dans le texte sont exécutés l'un d'après M. Bénard, l'autre par M. Pilloy ; les têtes de pages, planches et gravures diverses sont de MM. Yves et Barret, Dujardin, héliograpeurs, et Léon Le Maire, graveur. A tous ceux donc, artistes et savans, qui nous ont prêté leur aimable collaboration, nos plus sincères remerciemens.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE	1
INTRODUCTION.	3
CHAPITRE PREMIER. — La Salle.	15
CHAP. II. — Correspondance du Corps-de-Ville avec les Directeurs et Comédiens	53
CHAP. III. — Les Troupes	95
CHAP. IV. — Les Représentations.	105
CHAP. V. — Les Recettes	123
CHAP. VI. — Bals et Redoutes.	142
CHAP. VII. — Les Premières au XIX ^e siècle	156
CHAP. VIII. — Biographie	169
POSTFACE	176



FACADE DU COTÉ DE LA HALLE AUX POISSONS

GRANDE PLACE

Maison de
Petite B

Corps
de
Parde
& autres

PLACE de 25 pieds

PASSAGE DE L'ENTRÉE

THEATRE
56 Pieds

PARTERRE
14 Pieds

COUVOIR pour les MUSEIENS.

Embrasure
12 Pieds

BOIS

Balcon

sur la Rue de la Halle aux Poissons.

autres parts
Chambre
de la Veuve
Cecile
Cuisine
Chambre

Cour
14 Pieds

Chambre pour le
passage des acteurs
18 Pieds
Chambre
pour les Acteurs
15 Pieds
loge pour habiller
les Acteurs
15 Pieds

CHAMBRE

COUR

CHAMBRE

CHAMBRE

Même maison
Petite C.

PASSAGE DE LA HALLE AUX POISSONS

HALLE

CHAMBRE

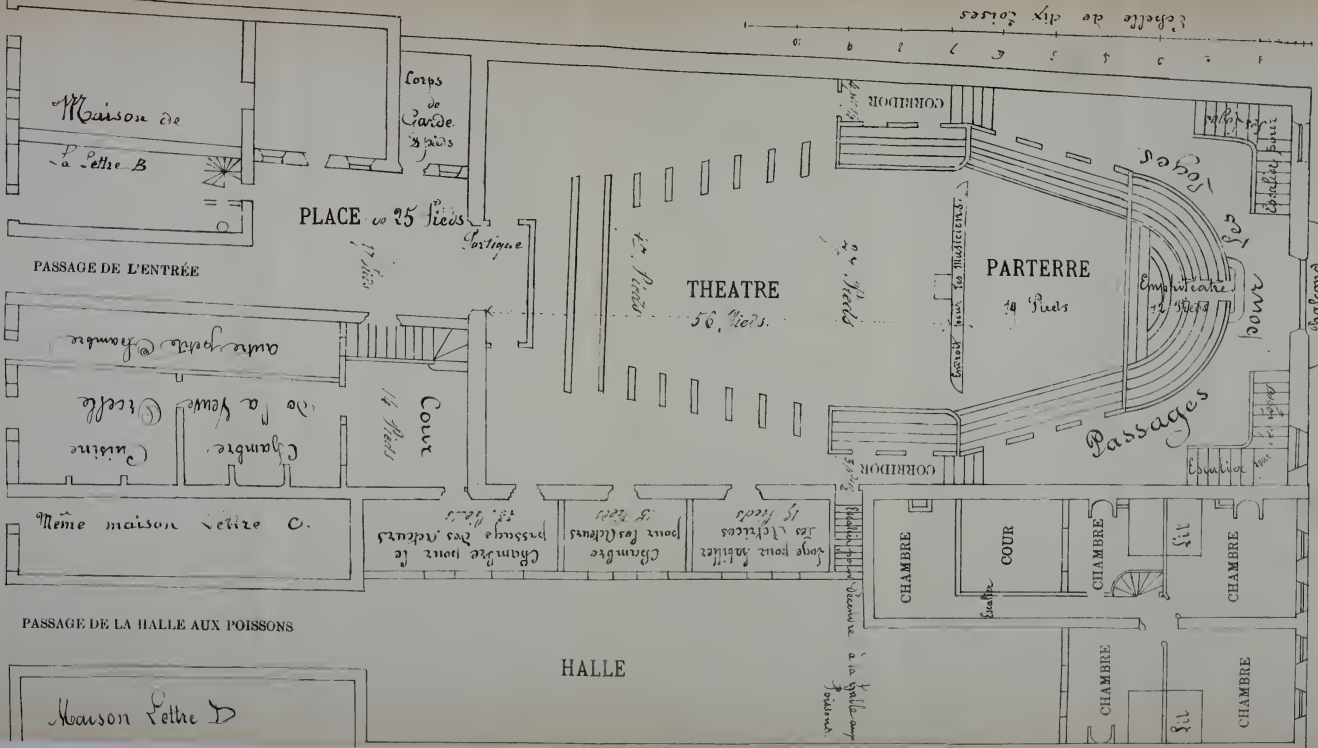
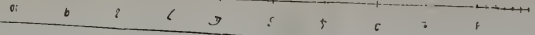
CHAMBRE

CHAMBRE

Maison Petite D

à la Halle aux
Poissons

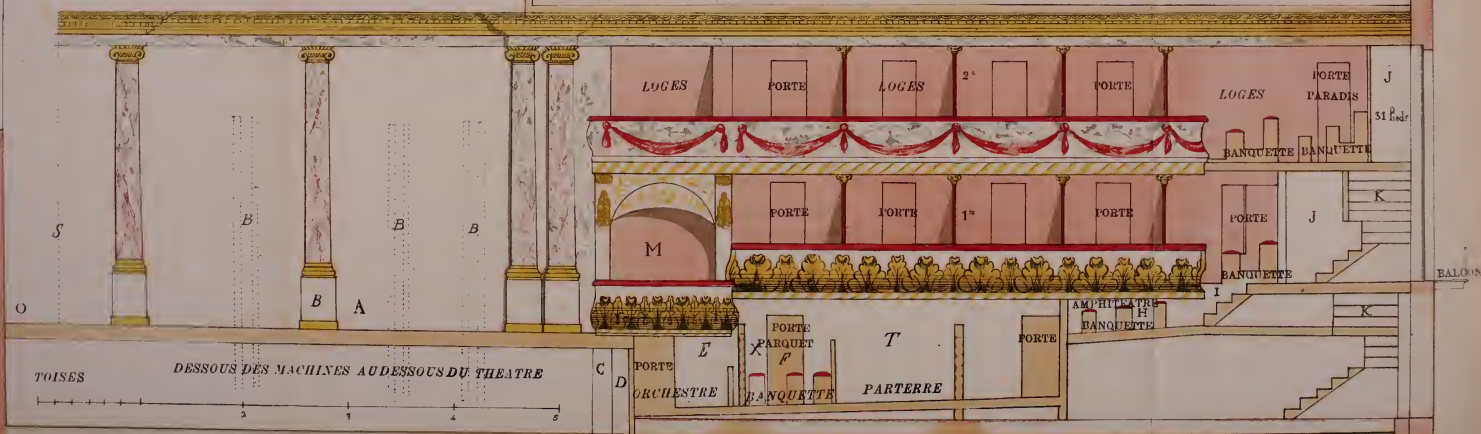
échelle de dix toises



PROFIL DE LA SALLE DE
COMEDITE SUR LONGEUR

GRENIER

EMPLACEMENT DES MACHINES POUR
FAIRE JOUER LES DECORATIONS

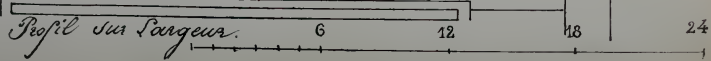


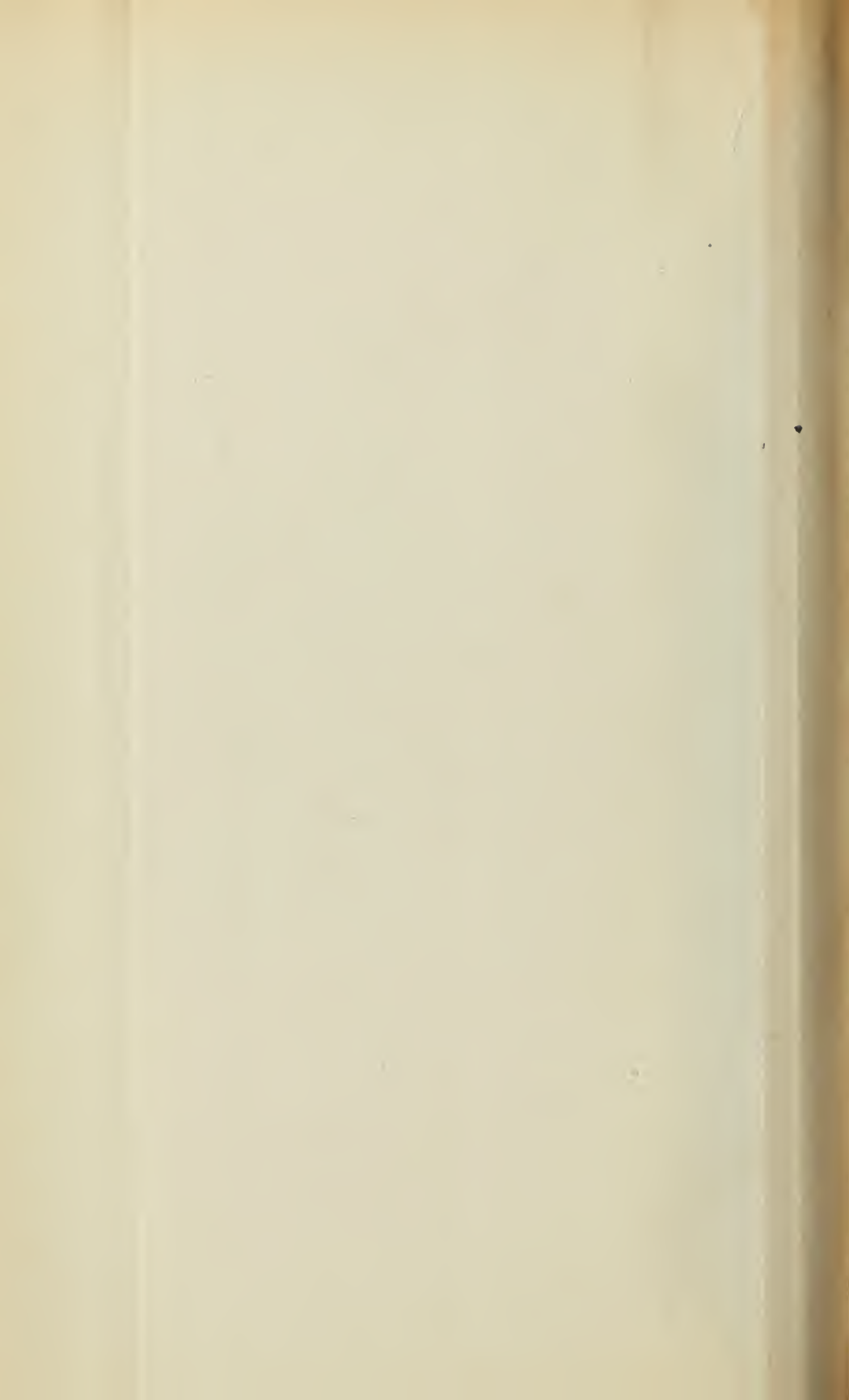
GRENIER

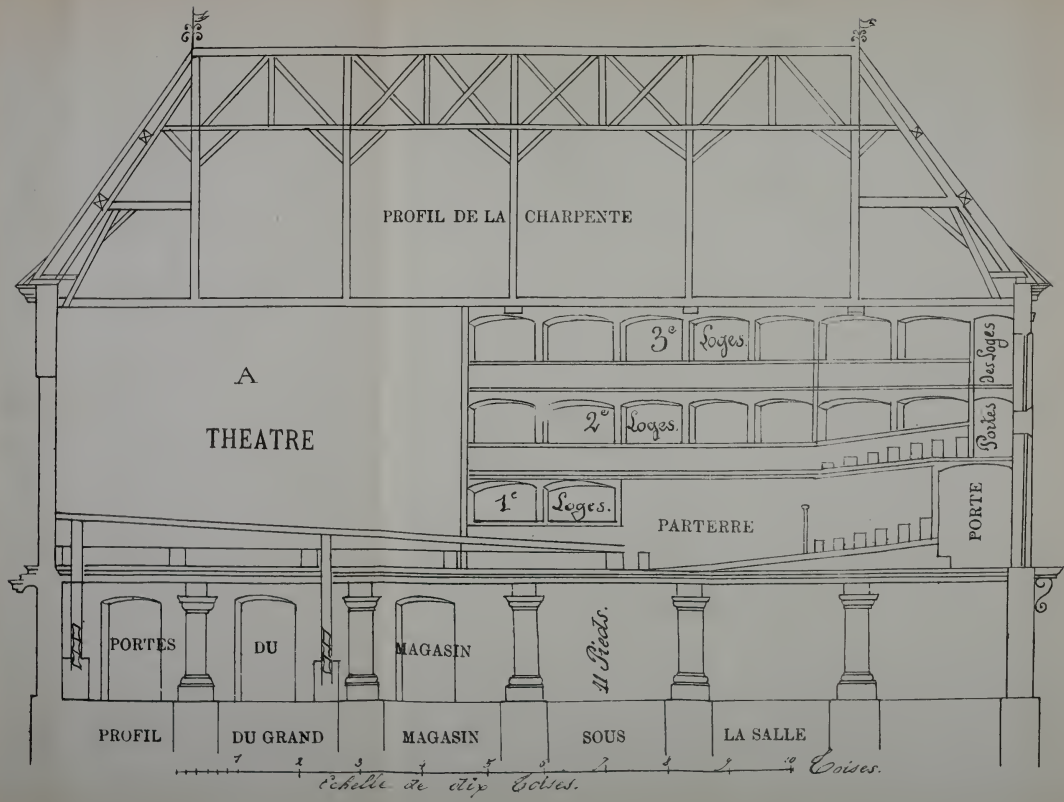
21 P.^o 6 P.^o

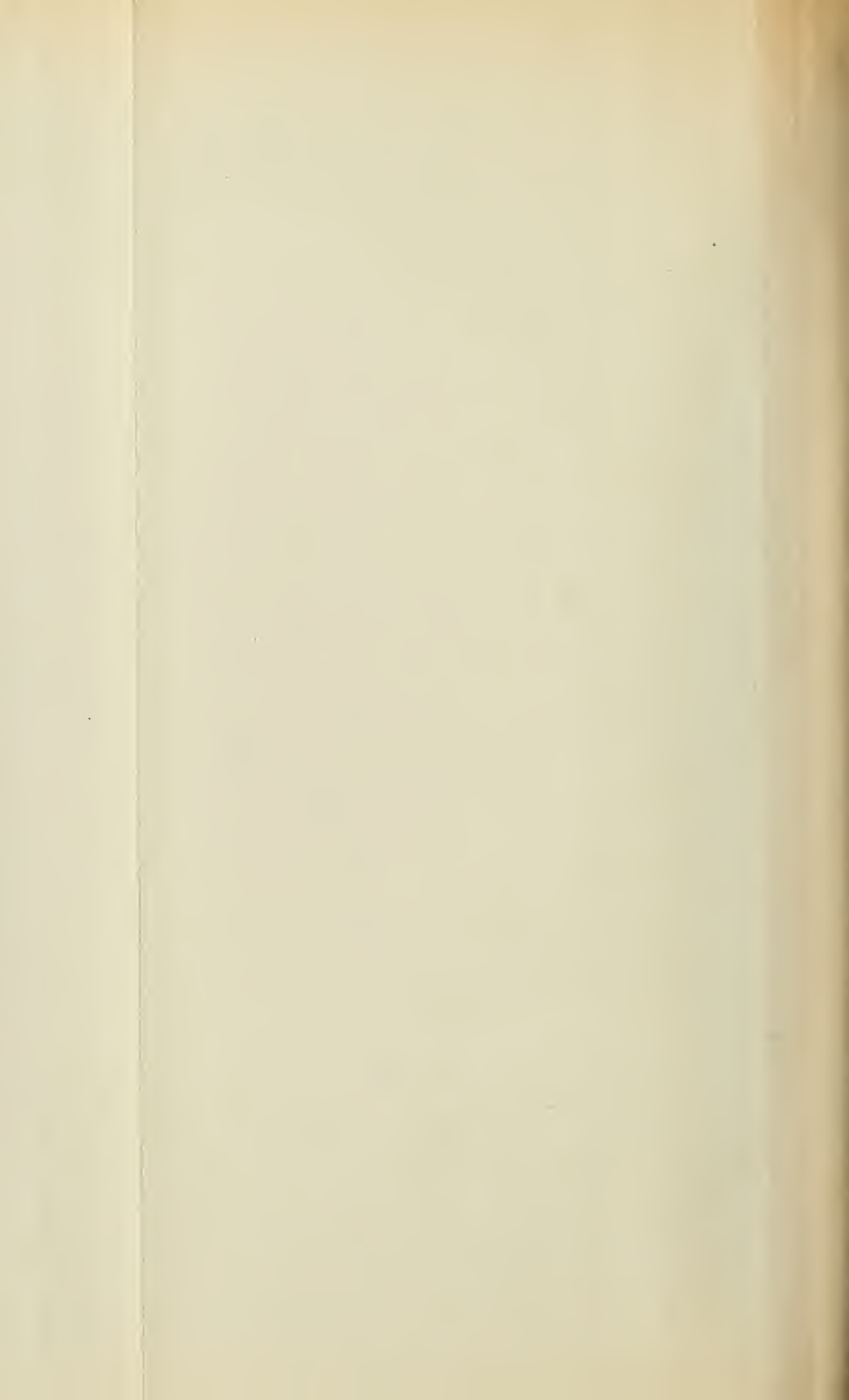
MACHINE ET PARTERRE

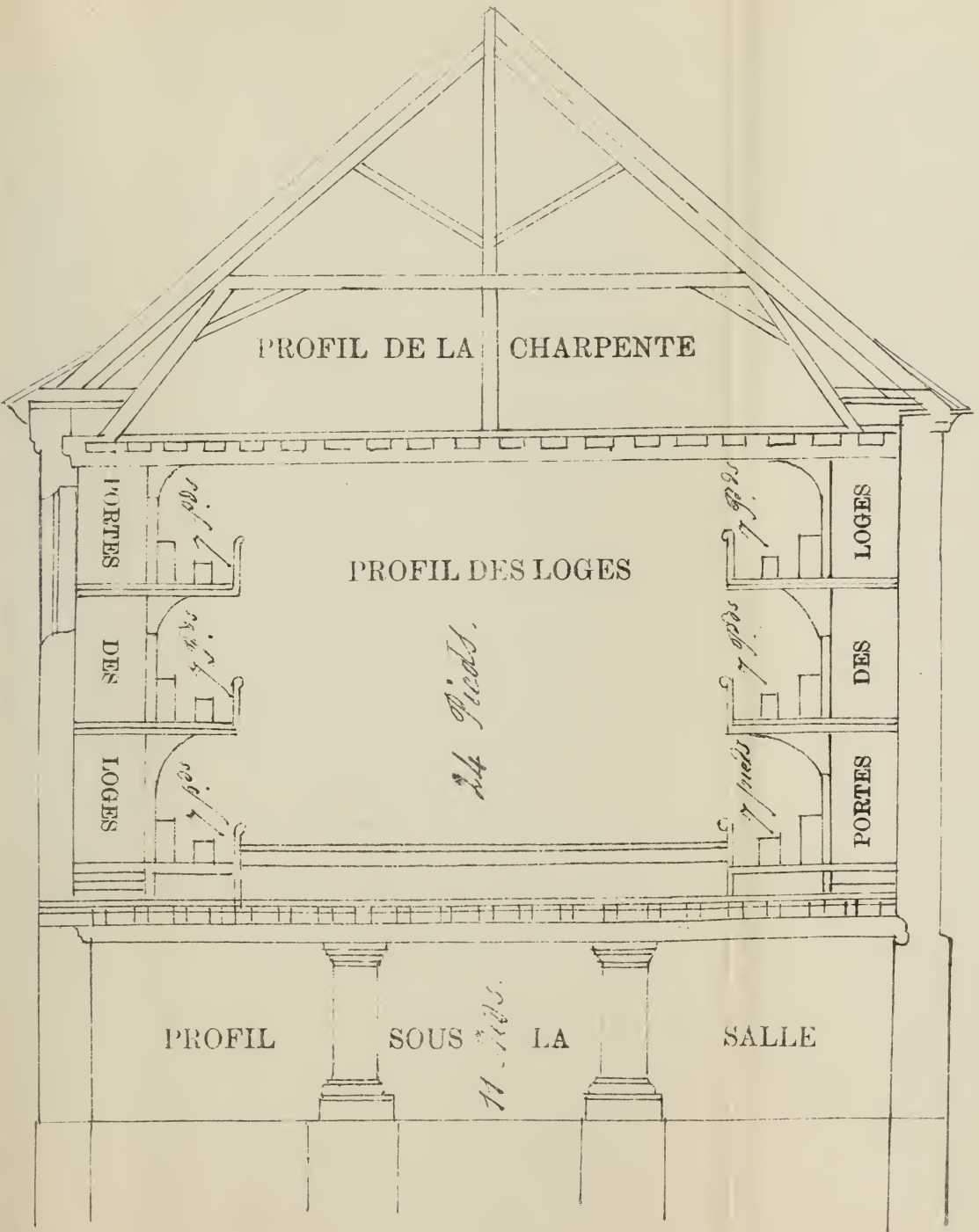
6^o 2^o 1^o Corridor pour le parterre

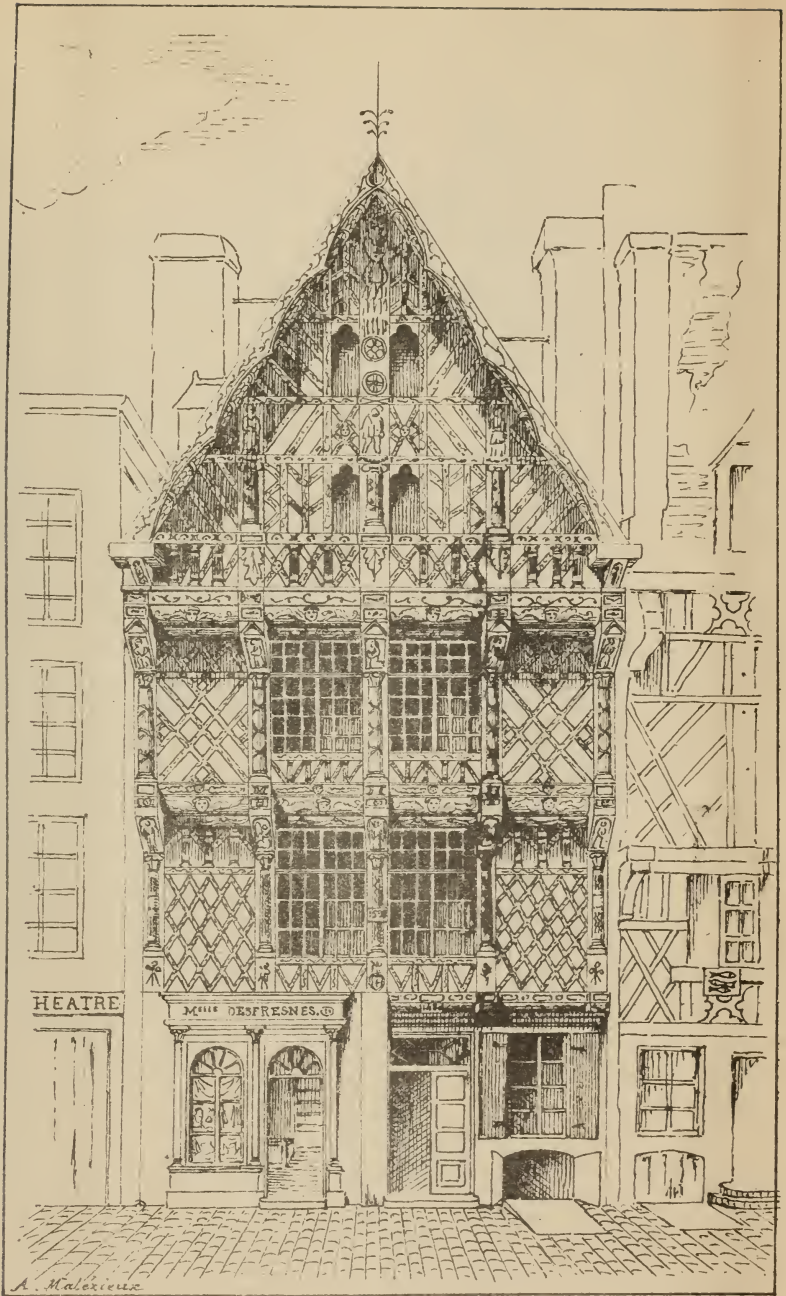












LA MAISON DE L'ANGE EN 1842 .

ANNÉE

VILLE DE SAINT-QUENTIN.

1779 à 1780

Présent 200. 10. 0

A. Registré, fol. 94

N°. 576.

M A N D E M E N T

DE MESSIEURS

LES MAYEURS ET ÉCHEVINS

De la Ville de Saint-Quentin.

Monsieur Cambroux Suet et receveur Perdeniers
de la Ville de Saint-Quentin, payera des premiers deniers de la caisse
à Monsieur Gobin de Villecholle Echevin, et
argentier

la somme de deux cent livres dix sols par lui
ou son sieur en forme d'un de la somme de la somme de dix
deux mois pour de prise d'une montre d'or, gravure, fleuret
et la dor qui a été donnée en présent au S^r de la ville
aud^t de Clairval au lieu de la pièce d'honneur quatre à
Saint-Quentin qui a été représentée avec succès
laquelle somme sera allouée en dépense audit S^r Cambroux
Suet dans son compte de l'année
courante en rapportant le présent quittancé
demandé par Monsieur Gobin de Villecholle

FAIT audit Saint-Quentin, ce dix sept novembre
mil sept cent soixante-dix huit

Tro Duplicata. 1

Bon acquit
Gobin de Villecholle

Sesur
Gobin de Villecholle

PAR PERMISSION DE MM. LES MAGISTRATS DE CETTE VILLE.

LES ENTREPRENEURS des REDOUTES ont l'honneur de vous prévenir, qu'en réjouissance de l'heureuse délivrance de la REINE, ils donneront aujourd'hui Dimanche 3 Janvier 1779,

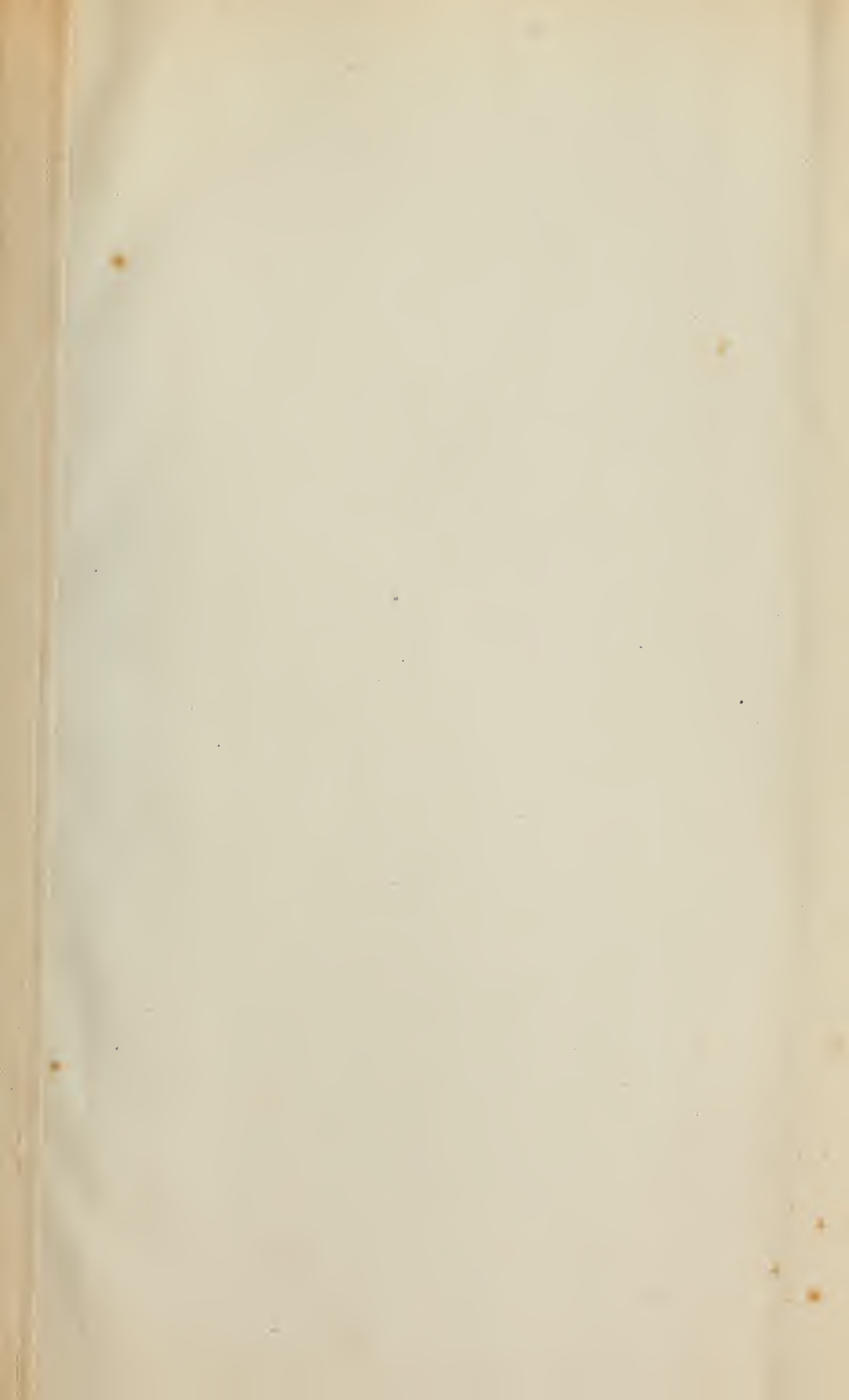
B A L M A S Q U É ;

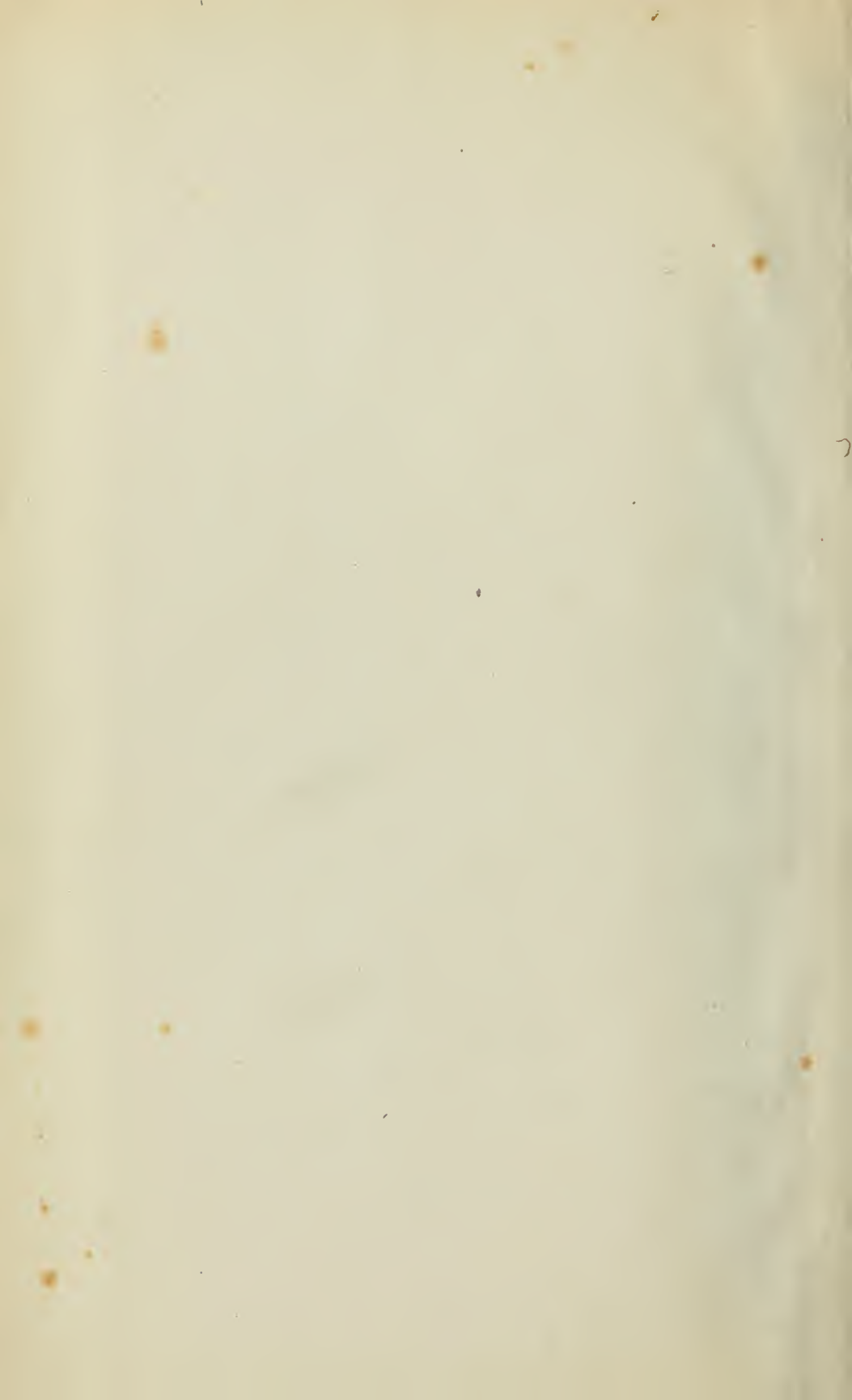
Il commencera à neuf heures précises du soir : C'est à la nouvelle Salle des Spectacles, qui sera ornée de décorations & de sujets analogues à cette Fête.

On prendra 30 sols par Personne, & 12 sols aux secondes Loges pour la vue du Bal seulement, pourvû que l'on y vienne sans être masqué.

La Livrée n'entrera pas, même en payant.

A SAINT-QUENTIN. De l'Imprimerie de F. T. HAUTOY, Libraire & Imprimeur du ROI.





2
10 506

of

of 026
583
623

xx

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

--	--	--



a39003 002349834b

CE PN 2636
•S37L4 1878
C00 LECOQ, GEOR HISTOIRE D
ACC# 1401638

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	04	05	12	22	20	3